L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1621 - VENDREDI 19 MARS 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Visite gouvernementale

Protéger la biodiversité sans oublier ceux qui y participent



La visite à Dijon, le 15 mars, de Bérangère Abba, secrétaire d'État à la Biodiversité résonnait d'une manière particulière, trois jours après le dépôt de carcasses de moutons tués dans une attaque attribuée au loup devant les portes de la préfecture par des éleveurs ovins de Côte-d'Or. Il y avait là comme un résumé de l'enjeu entourant la préparation de la Stratégie nationale biodiversité pour la période 2021-2030 : comment conjuguer préservation de cette biodiversité et activités humaines ? *Page 14*

Encarts : Catalogue Beiser SA (sur Côte-d'Or et Yonne).

Côte d'Or

› Élevages ovins

Une histoire sans nom



Nièvre

› Tarification

Le juste prix d'un travail



Yonne

› Forum des métiers

Une 25ème édition sous forme de *speed dating*







Sommaire

Côte d'Or
04 • Fédération charolaise : Neuf transactions
05 • Élevages ovins : Une histoire sans nom
06 • Vols dans les exploitations : Garde à vous
07 • La Barotte : Un nouveau resto

Nièvre
08 • Tarification : Le juste prix d'un travail
09 • Territoire : L'atelier de transformation de Saint-Benin-d'Azy sur les rails
10 • Rémunération : Un contrat avec les éleveurs au profit des Restos du Cœur

Yonne
11 • Loup : Les évolutions de la procédure de cerclage
12 • Calamités agricoles : Les pertes dues à la sécheresse de 2020 reconnues comme calamités agricoles
13 • Jeunes agriculteurs : Une 25ème édition du forum des métiers sous forme de « speed dating »

Région et ailleurs
14 • Visite : *« Une stratégie qui part des territoires »*
15 • Comté : Un nouveau président pour Juramonts
16 • Future PAC : La profession explique les priorités aux parlementaires régionaux
17 • Sécurité : Maîtriser le risque de collision

Filières
18 • Cultures Céréales d'hiver en début de montaison : des besoins en azote croissants
19 • Cultures Blé : Enseignements d'un printemps sec
20 • Élevage Expérimentation : Les vertus de l'efficacité alimentaire
21 • Bois-Forêt Top départ pour les chantiers de reboisement

Infos Services
22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Grandes cultures

Ne pas être les oubliées de la solidarité nationale

Quatre organisations de producteurs expriment leur déception, à la suite de l'annonce gouvernementale d'un soutien financier apporté aux éleveurs. Elles estiment que des besoins existent aussi en leur sein.

L'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB), l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) et la Fédération des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (Fop) ont pris note de la décision du gouvernement d'accompagner les éleveurs bovins de race à viande ayant dégagé un revenu inférieur à 11 000 euros en 2020. Si elles saluent une telle décision, ces associations tiennent à faire part de l'incompréhension de nombreux producteurs de grandes cultures qui vivent pourtant des situations similaires. *« Conscients des très graves difficultés que traverse notre pays et que subissent nos concitoyens avec cette pandémie, l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la Fop rappellent que les producteurs de grandes cultures, en dépit de revenus moyens en berne depuis maintenant huit ans, ont tenu à assurer l'essentiel, à savoir l'approvisionnement des filières. Ils sont fiers d'avoir pleinement rempli ce qui est leur mission première : nourrir les femmes et les hommes. Cependant, avec l'augmentation continue des charges, des contraintes et une récolte 2020 catastrophique, la réalité est que près de 60 % des producteurs de grandes cultures ont un revenu annuel inférieur à un Smic ! Ils sont donc aujourd'hui atterrés de se voir ainsi oubliés de la solidarité nationale ! »*

Les quatre organisations concernées affirment qu'elles ne peuvent accepter *« l'indécence »* d'un tri entre les situations d'extrême gravité. Elles tiennent à dire avec la plus grande fermeté qu'elles sont solidaires de tous les agriculteurs en difficulté et demandent que les mesures d'accompagnement prises les concernent tous, sans distinction de filière ou de territoire. Elles soulignent enfin que si le gouvernement maintenait le cap tel qu'il vient de le définir, il prendrait le risque d'exacerber des tensions *« et d'inciter à des réactions dont notre pays n'a vraiment pas besoin »*. Aussi, Éric Thirouin, président de l'AGPB, Daniel Peyraube, son homologue de l'AGPM, Franck Sander, président de la CGB et Arnaud Rousseau, président de la Fop, appellent le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture à remédier dans les plus brefs délais à cette situation aux effets désastreux et à veiller à ce que les prochaines annonces sur la Politique agricole commune ou le Plan stratégique national tiennent pleinement compte de la réalité des situations des différentes filières et territoires et soient justes, équilibrées et économiquement viables, à l'image des propositions portées par la FNSEA.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

en bref

Vin Un espace dédié à la viticulture et au numérique à Davayé (71)

Un lieu d'un nouveau genre va faire son apparition sur le site de Vinipôle Sud Bourgogne à Davayé, en Saône-et-Loire, près de Mâcon : le Vitilab – Innovative Viticulture, espace dédié au numérique et à la robotique en viticulture. Avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département de Saône-et-Loire et du PETR Mâconnais Sud Bourgogne et avec l'appui de financements européens, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a imaginé les missions que pourrait assurer le Vitilab et la forme qu'il pourrait prendre. L'inauguration officielle est prévue en juillet. Mais une première étape est prévue le 22 mars. Ce jour-là aura lieu l'arrivée des dix conteneurs qui constitueront ce futur lieu d'échange, de travail et d'innovation au service de la viticulture départementale et régionale. Ces conteneurs, aménagés par CAPSA Container vont être livrés par un convoi exceptionnel de camions et seront empilés et imbriqués sur place. Ce choix atypique s'est effectué en résonance avec le caractère innovant du lieu. Il devrait contribuer à son positionnement et à son identité, dans un site d'expérimentation dédié à la viticulture, où sont travaillés les enjeux de demain, à savoir, le changement climatique, l'amélioration du matériel végétal, l'agriculture de précision et l'agroécologie.

la météo présentée par Dijon Céréales

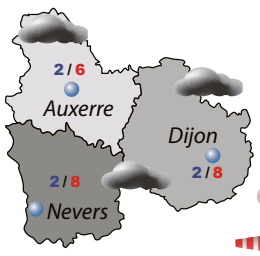
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 19 Mars

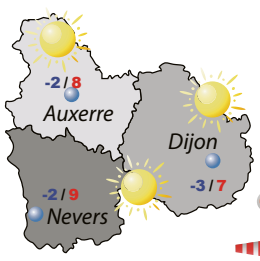


Couvert
Un ciel menaçant s'annonce pour ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 4 à 7°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Joseph
Soleil : 06h56 - 19h02
Lune : 09h35 - 00h28

Samedi 20 Mars

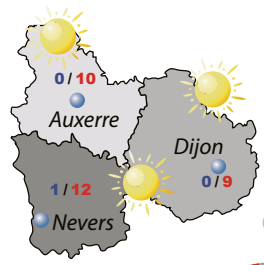


Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : -3 à -1°C
T° maxi : 6 à 9°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Herbert
Soleil : 06h53 - 19h04
Lune : 10h05 - 01h33

Dimanche 21 Mars



Agréable
Le soleil restera bien présent au cours de cette journée. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 9 à 11°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Clémence
Soleil : 06h51 - 19h05
Lune : 10h44 - 02h36

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 Mars au Mercredi 24 Mars
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 25 Mars au Dimanche 28 Mars
Le ciel sera nuageux avec quelques précipitations.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 16 à 18°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Politique

Les femmes encore sous-représentées parmi les élus

Dans un milieu politique encore très masculin, pas facile pour les femmes de parvenir aux plus hautes responsabilités dans leur commune, leur département ou leur région. Rencontre avec trois femmes, élues en milieu rural, qui ont su briser ce plafond de verre.

Alors que le monde entier célébrait le 8 mars la Journée internationale des droits des femmes, notre pays affiche encore des lacunes en matière d'accès aux mandats politiques. Avec 40,8 % de députées, 34,8 % de sénatrices ou encore 19,8 % de femmes maires, la France paraît encore loin de respecter la parité. Ces chiffres progressent de scrutin en scrutin mais l'évolution des mentalités est trop lente. Pour le mandat de maire par exemple, la part de femmes élues n'a progressé que de 3,8 % entre 2014 et 2020. D'autant plus marquée en milieu rural, cette inertie inquiète les élus de tous bords. Travaillant au quotidien sur cette problématique de parité, la délégation sénatoriale aux droits des femmes à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes organisait le 4 mars une table ronde sur l'accès des femmes aux responsabilités dans les collectivités territoriales rurales.



Crédit Sénat

Marie-Pierre Monier, sénatrice (PS) de la Drôme et vice-présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



Crédit mairie de Vorey

Cécile Gallien, maire (LREM) de Vorey en Haute-Loire et coprésidente du groupe de travail pour l'égalité femmes-hommes de l'AMF.

« Faire ses preuves quand on est une femme »

« Cette table ronde a permis à des femmes de raconter les freins qu'elles rencontrent lorsqu'elles veulent s'impliquer dans la vie politique : conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, comportements masculins décourageants, questionnement sur leur propre légitimité… En milieu rural plus qu'ailleurs, il faut faire ses preuves quand on est une femme », explique Édith Gueugneau, maire de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) et coprésidente du groupe de travail « *Égalité femmes-hommes* » de l'Association des maires de France (AMF). Réélue en 2020, elle estime que le moindre poids des partis politiques dans les communes rurales complique la promotion de la parité. Pour autant, elle réfute l'argument prôné par certains selon lequel il serait difficile de trouver des femmes volontaires pour s'impliquer au niveau local. « *Nous sommes largement minoritaires mais des femmes qui veulent s'engager dans les campagnes, il y en a beaucoup* », confirme Cécile Gallien, maire de Vorey (Haute-Loire) depuis 2008 et également coprésidente du groupe de travail « *Égalité femmes-hommes* » de l'AMF. L'édile déplore aujourd'hui que si les mentalités des électeurs ont évolué, celles des élus ne sont pas toujours irréprochables. *« Les hommes sont beaucoup dans l'entre-soi, parfois sans même s'en rendre compte. Si certains sont tout à fait modernes et traitent tout le monde sur un pied d'égalité, d'autres ont du mal à considérer qu'une femme puisse être l'égale d'un homme. Certains nous coupent plus facilement la parole ou font des remarques déplacées qu'ils ne se permettraient pas avec d'autres hommes. »*

Imposer la parité aux communes de moins de 1 000 habitants

Pour contrer cette trop lente évolution des mentalités, plusieurs réformes ont été engagées ces dernières années. Désormais, les scrutins électoraux de listes imposent une composition paritaire, même si dans les faits les têtes de liste féminines restent encore trop rares. Seule exception à cette règle : les 24 869 communes françaises de moins de 1 000 habitants. Contrairement aux villes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles a été institué un scrutin de liste paritaire, les villes de moins de 1 000 habitants peuvent présenter aux élections municipales des candidatures isolées ou groupées mais sans contrainte de parité. C'est aujourd'hui le principal combat de la délégation sénatoriale aux droits des femmes à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. *« Ces communes représentent plus de 70 % des communes françaises et sont en très grande majorité situées en milieu rural. Le fait que peu de femmes soient maires se répercute d'ailleurs au niveau des intercommunalités dans lesquelles les représentants des communes sont le plus souvent des hommes. L'AMRF et l'AMF portent cette proposition depuis deux ou trois ans, il faut maintenant que les législateurs s'en saisissent »*, affirme la sénatrice drômoise, Marie-Pierre Monier, vice-présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Débattue en 2019, cette question avait été supprimée en commission mixte paritaire. Malgré ce premier coup d'arrêt, elle devrait revenir sur le devant de la scène d'ici la fin d'année.

PIERRE GARCIA

en bref

Retraites Proposition de loi en faveur des conjoints collaborateurs déposée par une sénatrice de la Nièvre

La sénatrice Nadia Sollogoub (Union centriste, Nièvre) a déposé, le 3 mars, une proposition de loi pour étendre la revalorisation de la pension minimale de retraite à 85 % du Smic aux conjoints collaborateurs et aux aides familiaux. « *Nous sommes en 2021 : les conjoints collaborateurs d'agriculteurs perçoivent en moyenne une retraite de 497 euros par mois* », déplore la sénatrice dans l'exposé des motifs du texte. Une situation « socialement insupportable », poursuit la sénatrice, d'autant que ces pensions sont en baisse de 1,4 % par rapport à 2018. Et qu'un conjoint collaborateur retraité perçoit « *en moyenne 34,5 % de moins* » qu'un exploitant à la retraite. Un écart « *significatif* » *qui va « exploser »* quand la réforme de revalorisation des retraites agricoles votée en juin entrera en vigueur, prévient-elle. Environ « *25 000 à 50 000 personnes* » bénéficieraient de cette revalorisation étendue, pour un coût situé « *entre 1,7 et 2,4 milliards d'euros* », affirme la sénatrice, s'appuyant sur des données des syndicats agricoles et de la CCMSA. Pour l'heure, aucune date de débat en commission n'a été annoncée.

Négociations commerciales Beaucoup de dossiers en médiation

Passée la date butoir du 1er mars, « *les négociations sont finies mais moins finies que d'habitude* », plaisante Richard Panquiault, directeur général de l'Ilec (grandes marques) . En effet, cette année, grâce à la mise en place d'un dispositif dérogatoire, de nombreux dossiers ont été portés devant la médiation des relations commerciales agricoles : presque 40, contre moins de huit l'année dernière, comptait le 11 mars Francis Amand, le médiateur. Les filières des céréales, du sucre, des légumes et fruits transformés ou encore du lait sont concernées, mais pas de la viande. Les saisines ont été portées par des industriels privés, des coopératives, très peu de PME, mais aussi par des enseignes de la grande distribution ou encore des centrales d'achats - une première -, explique Francis Amand. Le recours à cette médiation dérogatoire à la date butoir porte exclusivement sur la prise en compte des coûts agricoles. « Il faut faire attention à ne pas être instrumentalisé pour se libérer de la date butoir du 1er mars », prévient le médiateur. En effet, le recours à ce dispositif permet d'éviter d'être sanctionné pour non-respect des règles des négociations commerciales. Dans les faits, « *un certain nombre de dossiers se résolvent rapidement* », assure-t-il.

Étiquetage de l'origine Le Conseil d'État annule l'obligation pour le lait

Dans une décision rendue publique le 11 mars, le Conseil d'État annule l'obligation d'indication de l'origine du lait y compris lorsqu'il est utilisé en tant qu'ingrédient dans des denrées alimentaires préemballées. Saisi par Lactalis, le Conseil d'État « *juge qu'il est illégal d'imposer l'étiquetage géographique du lait car il n'y a pas de lien avéré entre son origine (UE, non UE) et ses propriétés* ». Il se base sur une décision de la Cour de Justice de l'Union européenne qu'il avait lui-même saisi, concluant au vu du droit européen que les États membres peuvent imposer un tel étiquetage au nom de la protection des consommateurs à deux conditions qui doivent être simultanément : que « *la majorité des consommateurs attache une importance significative à cette information* », et qu'il existe un « *lien avéré entre certaines propriétés d'une denrée alimentaire et son origine ou sa provenance* ». Cet étiquetage avait été rendu obligatoire par décret à titre expérimental depuis le 1er janvier 2017, puis renouvelé deux fois. Cette annulation ne porte pas sur la partie de ces décrets qui rend obligatoire l'étiquetage de l'origine de la viande utilisée en tant qu'ingrédients. La FNSEA, son association spécialisée en lait la FNPL et les JA dénoncent « *un retour en arrière inacceptable* ».

Méthanisation Terra Nova propose une refonte des soutiens publics

Dans une note parue le 16 mars, le cercle de réflexion Terra Nova, historiquement proche du Parti socialiste, propose une refonte des soutiens publics à la méthanisation. Sa principale proposition est de créer des Contrats de transition agroécologique, inspirés des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) mis en place entre 1999 et 2005, en vue de stabiliser les revenus issus de la filière méthanisation, tout en garantissant des contreparties environnementales. Il s'agirait d'aides pluriannuelles « *individuelles ou collectives* », définies « *collectivement et localement* ». Terra Nova imagine notamment qu'un tel contrat pourrait par exemple intégrer un supplément pour les intrants d'élevage, ou la rémunération de cultures intermédiaires. L'autre mesure serait d'instaurer, en plus du droit à l'injection, un « *droit au revenu de décarbonation* », qui imposerait aux énergéticiens d'assurer aux méthaniseurs un revenu dont « *la valeur pourrait être calculée pour correspondre globalement aux externalités positives évoquées et couvrir les coûts d'exploitation des unités de méthanisation* ». Le cercle de réflexion estime que le ministère de l'Agriculture ne soutient pas suffisamment la filière au titre de ses bénéfices agroécologiques, et que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) met trop l'accent sur la réduction du coût de production.

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA



3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 02/07/21.
Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - 01/2021
Groupama
la vraie vie s'assure ici

Fédération charolaise

Neuf transactions

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organisait ses journées commerciales de printemps du 1er au 6 mars chez neuf de ses adhérents. Neuf ventes pour 19 visites ont été enregistrées.

Toutes ces transactions ont été réalisées par des éleveurs du département. Laurent Choubley, président de la Fédération, se satisfait de ce bilan et remercie les acheteurs pour leur confiance, tout comme l'ensemble des partenaires et les services de la Chambre d'agriculture.

Les adhérents de l'association continueront d'accueillir les visiteurs ces prochains jours et ces prochaines semaines, comme le rappelle l'agriculteur de La-Motte-Ternant : *«nos portes sont toujours ouvertes, cela va sans dire. Beaucoup d'éleveurs attendent le tout dernier moment pour se procurer un reproducteur. Parfois, il se fait davantage de commerce en avril qu'en mars»*.

AG

Et maintenant, dehors !

La mise à l'herbe se prépare dans le département. *«Nous l'attendons tous avec impatience. Avec les conditions climatiques de l'an passé, les stocks de fourrages étaient déjà très bas avant de rentrer les animaux. Là, il n'y a vraiment plus grand-chose en réserve»*, rappelle Laurent Choubley. Un certain nombre de génisses d'un et deux ans devrait sortir rapidement, vers le 20 mars. Le reste de la troupe – les vaches avec leurs veaux – suivra le mouvement entre le 10 et le 15 avril : *«ce sont en effet nos dates habituelles, le lâcher se fera encore une fois en fonction de la météo. Il nous faut une pousse d'herbe suffisante, mais aussi des températures correctes le matin pour le bien-être des veaux»*.



L'heure est actuellement à la préparation de la mise à l'herbe : *«le travail ne manque pas en ce moment avec la vérification des clôtures. La préparation se fait également à la ferme. Tout doit être à jour, notamment les vaccinations. Il nous faut aussi élaborer un plan pour le lâcher : telle bête devra rejoindre tel pré selon le mode de conduite choisi. Il faut également réaliser le travail dans les champs dans le même temps, les semis de printemps se terminent, il y a aussi les apports d'engrais à effectuer»*.

Lâcher oui, mais combien de temps avant d'affourager et d'abreuver les animaux ? *«Telle est la question !»*, lance Laurent Choubley, *«après trois années de sécheresse, nous espérons tous retrouver une année correcte, avec une pousse d'herbe généreuse au printemps. Pourvu que celle-ci persiste le plus longtemps possible. S'il n'y a déjà plus d'herbe en juin, ce sera encore compliqué, car nous ne rattrapons jamais le déficit à l'automne»*. L'éleveur misera une nouvelle fois sur des récoltes précoces pour pallier d'éventuelles difficultés : *«nos méteils devraient être enrubannés vers le 15 avril. Beaucoup d'éleveurs ont aussi du trèfle et du ray-grass. Récolter de bonne heure permet d'espérer une belle deuxième pousse. Dans notre cas, après les méteils, nous retournerons nos parcelles pour semer du maïs ou du tournesol»*.

Simmental

Jour de vente

Comme annoncé dans notre dernière édition, le Gaec Aubry, à Jours-lès-Baigneux, met en vente la totalité de son troupeau de vaches laitières.

Le rendez-vous est donné ce samedi 20 mars dans cet élevage connu et reconnu dans la race Simmental. Quarante-cinq vaches et sept génisses pleines seront mises en vente, tous les animaux seront visibles dès 11 heures. La vente aux enchères sera retransmise en direct sur internet et les acheteurs pourront miser à distance.

Pour s'inscrire, les éleveurs doivent contacter au plus vite les services de Simmental France (03 80 28 95 49 ou 06 75 23 25 93) pour obtenir des codes d'accès.

Le catalogue de la vente est disponible sur le site de l'organisme de sélection.



Orée (Viva/Wallis) est l'une des 45 vaches en vente ce samedi. Cette Simmental a démarré sa première lactation à plus de 30 kg et est pleine d'Impossible, le taureau Simmental phare de cette année.

Animaux de boucherie

Prêts pour le 17 avril ?

La Fête du bœuf fait son grand retour à Créancey après l'annulation de son édition 2020. Les organisateurs veulent recenser les futurs exposants bovins et ovins avant le 24 mars.

L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité donne rendez-vous pour la fête du bœuf. L'évènement se tiendra samedi 17 avril au pôle agricole de Créancey, les éleveurs bovins et ovins ont jusqu'au 24 mars pour se faire connaître. *«Des courriers d'inscription ont été envoyés ces derniers jours, nous avons besoin de réponses rapides pour faciliter notre organisation, surtout dans ce contexte très particulier»*, souligne Jean-Louis Brazey, président de l'association. L'éleveur de Saint-Sernin-du-Plain, en Saône-et-Loire, annonce d'ores et déjà des restrictions, comme dans l'ensemble des concours agricoles : *«la période Covid n'est malheureusement pas terminée. La préfecture nous donnera les consignes en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Ce rendez-vous sera 100 % professionnel. Tout se passera aussi sur une seule journée, les animaux arriveront le matin et repartiront le soir»*.



«Drôles de conditions»

Jean-Louis Brazey dresse un tableau particulièrement difficile pour les engraisseurs : *«il n'est vraiment pas facile de préparer des bêtes pour des concours dans cette période riche en incertitudes. Ce sont quand même de drôles de conditions… Engraisser un bovin représente un travail d'au moins six mois, on ne s'y prend pas du jour au lendemain. Les éleveurs qui avaient préparé des animaux l'an passé et qui n'ont pas pu sortir en concours au printemps ont été très déçus et nous les comprenons. Chacun a vendu ses bovins comme il le pouvait, sans la plus-value que nous pouvons espérer sur nos évènements. Les éleveurs ont-ils tenté le coup cette année ? Nous verrons bien ce qu'il en est, nous avons déjà communiqué sur notre organisation il y a plusieurs semaines. Il faut garder espoir»*. Pour tout renseignement et/ou obtenir un bulletin d'inscription, s'adresser à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (03 80 90 68 80).

AG

Élevages ovins

Une histoire sans nom

De nouvelles attaques de loup ont eu lieu ces derniers jours à Censerey, Jailly-les-Moulins, Boussey et Écutigny. Les éleveurs ont ré-exprimé leur ras-le-bol samedi à Dijon.

Dans un monde de Bisounours, le loup a certainement sa place. Mais pas là. *« Les attaques se multiplient dans le département, il devient impossible de travailler et d'élever nos animaux »*, déplore Hubert Mony, éleveur à Francheville et président du syndicat d'élevage ovin. Au lendemain d'une nouvelle attaque, cette fois-ci à Écutigny, le syndicat côte-d'orien avait donné rendez-vous le 13 mars à Dijon. Soixante-dix personnes ont répondu à l'appel et se sont rendues Place de la République afin d'y *« exposer »* les 14 brebis tuées quelques heures plus tôt chez Pierre Largy, histoire de sensibiliser le grand public à cette énorme problématique. Les cadavres ont ensuite rejoint l'entrée de la préfecture. Plusieurs éleveurs ont profité de l'occasion pour échanger avec le secrétaire général de l'établissement. Le ras-le-bol du terrain a une nouvelle fois été relayé. *« Nous devons régler ce problème au plus vite »*, insiste Fabrice Genin, président de la FDSEA21, qui demande une nouvelle fois des prélèvements immédiats. *« Il n'est pas possible de cohabiter avec le loup, nous le redisons ici. Nos revendications resteront les mêmes, elles ne bougeront pas d'un seul millimètre. Il faut aussi des indemnités rapides et systématiques »*, poursuit le responsable syndical. *« Si rien n'est fait, nous reviendrons ici chaque samedi avec les brebis qui auront été tuées durant la semaine, nous leur communiquerons le numéro de l'équarrissage »*, prévient pour sa part Hubert Mony. Le président du syndicat d'élevage ovin rappelle que 100 brebis sont mortes depuis la mi-décembre, 80 sont blessées. Hubert Mony avait obtenu, fin janvier, la possibilité de réaliser un tir de défense sur sa propriété, mais cela ne suffit pas : *« nous avons surveillé le loup nuit et jour pendant trois semaines sur notre temps de travail, mais nous ne l'avons pas vu. Il court toujours et il continue à tuer. Il y a urgence avec l'approche de la mise à l'herbe de nos ovins »*.

AG



Les 14 brebis tuées la veille près de Bligny-sur-Ouche ont été *« exposées »* Place de la République, avant de rejoindre la préfecture.

Le buzz sur Facebook



Une vidéo de 52 secondes postée samedi dernier sur la page Facebook de Terres de Bourgogne a été visionnée plus de 20 000 fois en 24 heures. Des éleveurs de toute la France et même d'Autriche, d'Allemagne et visiblement de plusieurs pays scandinaves ont apporté leur soutien aux Côte-d'oriens. Un soutien qui n'est malheureusement pas toujours visible dans les commentaires laissés dans la presse grand public, où la présence du loup semble être beaucoup plus importante que tout le reste…

« Difficile moralement »



Hubert Coucheney, éleveur à Planay et administrateur FNO : *« Quatorze brebis tuées à Écutigny, vous imaginez ? Cette situation est vraiment difficile moralement. Tout le monde se pose bien des questions avec la mise à l'herbe qui arrive. Le loup, on est en plein dedans : la Côte-d'Or passait jusqu'à présent entre les gouttes, mais c'est terminé. Nous avons eu davantage de victimes ces deux derniers mois que dans les dix dernières années… Il faut agir, et agir vite. Nous devons avoir des tirs de prélèvements sans plus attendre pour montrer au loup qu'il n'a pas sa place dans nos élevages. Il est regrettable que les « pro loup » aient systématiquement la parole dans les médias. Il se dit n'importe quoi sur le sujet. Nous, éleveurs de moutons, nous ne voulons pas nourrir les loups, mais bien la population humaine ».*

« Un mauvais signal »



Quentin Caverot, 24 ans, projette de s'installer à Senailly, avec une troupe qui devrait avoisiner les 200 brebis : *« Le loup est un énorme problème pour l'élevage ovin. Ne rien faire, le laisser attaquer comme il le fait actuellement : c'est un bien mauvais signal envoyé aux éleveurs et notamment les jeunes qui veulent s'installer avec des moutons. Dans nos secteurs, les systèmes sont essentiellement basés avec de l'herbe, sur de petites pâtures : il est impossible de protéger des petites bandes qui ne comptent que 20 ou 30 brebis. Non, nous n'allons pas mettre un patou dans chaque pré, tout grillager et tout mettre en électrique… L'astreinte morale et physique est énorme en présence du loup. La solution est pourtant simple, il faut le prélever. Nous voulons que tout revienne comme avant : que l'on puisse lâcher et élever nos bêtes sereinement ».*

« Une seule solution »

Romain Poillot, jeune éleveur de 25 ans habitant Thoisy-la-Berchère, n'y va pas par quatre chemins : *« Le loup n'a pas sa place dans nos campagnes. Il est impossible d'être éleveur ovin et de voir le loup se promener, librement, autour de nos prés. Ma ferme a été attaquée il y a trois ans : nous avons perdu sept brebis. Les mesures anti loup prônées par certains n'ont servi à rien. Nous avons 150 brebis Suffolk et 40 brebis Southdown : il nous faudrait 26 patous si nous écoutions ces mêmes personnes… Non, nous ne sommes pas des éleveurs de patous. Il ne reste que sept élevages Southdown en France : une attaque de loup et cette race serait encore plus en péril… Il n'y a qu'une seule solution pour régler ces problèmes : prélever le loup. Notre inquiétude grandit à l'approche de la mise à l'herbe, il faut faire quelque chose. Nous sommes ici à Dijon pour montrer que les dégâts du loup ne sont pas une légende. Les éleveurs n'arrivent pas à se protéger, sinon nous ne serions pas là. Aujourd'hui, des brebis sont tuées. D'autres animaux pourraient prochainement être concernés ».*



« Nous sommes impuissants »



La troupe ovine de Pierre Largy a subi une attaque de loup la veille de cette action syndicale, à Écutigny : *« C'était un carnage, toutes les brebis saignaient… Neuf étaient mortes, cinq autres ont été euthanasiées entre-temps. Et ce n'est pas terminé : une dizaine de brebis sont blessées, elles sont aujourd'hui dans un piètre état. C'est arrivé dans une parcelle à deux kilomètres de mon exploitation. Quand on voit ça, on comprend vite ce qu'il vient d'arriver. On se dit que c'est son tour… Le loup, on le redoute tous depuis un petit moment. Oui c'est vrai, je ne suis pas vraiment dans un secteur où c'est déjà arrivé, mais je savais que le loup est très mobile. J'attends désormais des solutions, je veux continuer à pouvoir élever mes animaux en toute sérénité. Nous sommes impuissants face à ce qui arrive aujourd'hui, c'est très dur. Nous sommes venus à Dijon pour nous faire entendre, il faut que ça bouge. Nous ne pouvons plus continuer ainsi ».*

« Être enfin écouté »



Jean-Luc Sagrange fait partie des éleveurs récemment sinistrés : *« L'attaque me concernant a eu lieu à Censerey le 3 mars, à seulement 30 mètres des habitations. Je n'ai fait que constater les dégâts le matin en arrivant sur place, avec mon fils. Deux brebis ont été tuées dans l'attaque, dont une a été euthanasiée. Deux autres ovins sont blessés : une agnelle a plusieurs points de suture aujourd'hui, elle est pleine et risque forcément d'avorter avec cet important traumatisme. Il y a aussi un bélier touché à une patte, il a certainement essayé de se sauver. Dans la foulée de ce sinistre, j'ai mis une caméra et j'ai filmé trois jours plus tard un animal. On dirait un jeune loup… Il faut en finir avec ce prédateur, la solution est de l'éradiquer de nos territoires. J'élève aussi et surtout des bovins : peut-être que le loup s'attaquera prochainement à des petits veaux. Cet animal a sa place dans les parcs, mais pas en pleine nature dans notre région. J'espère que nous allons être enfin écoutés ».*

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Vols dans les exploitations

Garde à vous

Le dispositif Alertagri était relativement calme depuis plusieurs mois. La machine est malheureusement relancée après un récent vol de GPS en haute Côte-d'Or.

Et ça recommence. Dans la nuit du 3 au 4 mars, des voleurs se sont introduits dans une exploitation agricole à Villaines-en-Duesmois. Frédéric Babouillard, le propriétaire des lieux, n'a fait que constater les dégâts au petit matin : *«Les portes de mes deux tracteurs étaient grandes ouvertes, je me suis rapidement aperçu qu'il manquait mon GPS dans l'un des deux, l'antenne et la console avaient disparu. Tout était retourné, le ou les voleurs ont cherché les contrôleurs de navigation mais ils ne les ont pas trouvés»*. Le sinistre s'élève à près de 4 000 euros, pour un équipement acquis en 2015 : *«je suis assuré, je devrais normalement toucher 70 % de cette somme mais ce genre d'évènement, personne n'aime ça, on s'en passerait bien… Il y a cinq ans déjà, je m'étais fait voler tous les équipements de mon atelier. Dans cette même nuit du 3 au 4 mars, une visite a également été rendue chez mon voisin mais heureusement pour lui, ils n'ont pas trouvé son GPS. Une voiture suspecte avait été aperçue dans le secteur la veille du sinistre, il est possible qu'elle ne soit pas étrangère à ce vol»*.

Choix d'une caméra infrarouge

Frédéric Babouillard a décidé de passer la vitesse supérieure en termes de prévention. Un système de surveillance muni de capteurs infrarouges vient d'être installé chez lui : *«je n'étais pas encore équipé. Une caméra classique permet seulement de visualiser les voleurs, pas de les freiner dans leurs actes. Maintenant, quand quelqu'un pénétrera dans ma ferme, une alarme retentira aussitôt et je serai immédiatement prévenu sur mon téléphone. Mon habitation n'est qu'à 50 mètres de l'exploitation, je ne mettrai pas longtemps à arriver sur place. En termes de prévention, on peut toujours faire mieux, mais on ne va pas non plus coucher vers la roue du tracteur… Il est aussi conseillé de retirer chaque jour la console du GPS et de la ranger dans un endroit sécurisé : il n'est pas toujours évident d'y penser et de le faire, malheureusement»*.



Un GPS d'une valeur avoisinant 4 000 euros a été dérobé à Villaines-en-Duesmois en début de mois.

Conseils

La FDSEA de Côte-d'Or, dans sa dernière newsletter, invite les victimes ou témoins de sinistres de ce type à prévenir la gendarmerie en composant le 17, à ne prendre aucun risque si les cambrioleurs sont toujours sur place, à noter le maximum d'informations (statures, signes distinctifs, véhicule, immatriculation, direction de fuite…), à sécuriser les armes de chasse, à ne rien toucher afin de préserver les traces et indices, à interdire tout accès sur les lieux et bien sûr, à déposer plainte.

Calme depuis l'été dernier

Le système Alertagri, mis en place il y a plusieurs années par la préfecture, la Chambre d'agriculture et le groupement de gendarmerie, a été peu sollicité depuis un an. La dernière alerte datait du 23 août avec un vol de carburant. Le 8 août, un outillage électroportatif était dérobé, un vol d'animaux était commis le 30 juillet. Un peu plus tôt, un autre vol dans un hangar agricole avait été déploré le 28 mai. Un véhicule suspect avait également été observé le 15 avril. Pour rappel, Alertagri est un service entièrement gratuit, utilisé par plus de 700 agriculteurs et près de 150 viticulteurs en Côte-d'Or. Ce dispositif permet d'être informé dans les meilleurs délais de certains faits de délinquance commis dans un même secteur. Renseignements et contact : www.alertagri21.fr

Agri Ressources 21

Sécurité et EPI



C'est sur cette thématique que les salariés d'Agri Ressources 21 ont été réunis le 19 janvier à Bretenière et le 25 février à Pouilly-en-Auxois. Dans le cadre du contrat de prévention signé avec la MSA, Mickaël Nicolas, conseiller en prévention des risques professionnels, est intervenu afin de sensibiliser les salariés du groupement d'employeurs à la réglementation en matière de santé et sécurité au travail. Organisé sous forme d'une demi-journée d'échanges sur chaque secteur, ce rendez-vous a permis à chacun d'expliquer les situations à risques rencontrées. Le conseiller MSA s'est appuyé sur ces exemples ainsi que sur d'autres accidents recensés en Bourgogne pour attirer l'attention sur les risques existants sur les exploitations.

L'intervention s'est achevée par la présentation de quelques équipements de protection individuelle tels que des bottes de sécurité ou des gants. Tout comme pour la formation *«Dos, mode d'emploi»* organisée l'année dernière, cette action a aussi été l'occasion pour les salariés d'Agri Ressources de se retrouver.

Plan pollinisateurs

Qui a des abeilles ?

La FDSEA de Côte-d'Or réalise un recensement des ruches en milieu agricole.

Un bras de fer s'engage entre la profession agricole et le Gouvernement. Au centre des débats : le plan pollinisateurs, qui pourrait contraindre les exploitants à travailler de nuit pour traiter leurs grandes cultures. De nouvelles distorsions de concurrence sont également redoutées avec d'autres pays européens.

«À notre échelle, nous voulons mettre en avant l'important travail réalisé au quotidien entre les agriculteurs et les apiculteurs», souligne Cécile Lambert, animatrice syndicale à la FDSEA de Côte-d'Or, qui invite l'ensemble des agriculteurs à répondre à un petit questionnaire sur internet (fdsea21.fr).

La mobilisation du 29 janvier à Dijon avait déjà permis à la profession de se faire entendre : *«l'idée, cette fois, est de recenser les ruches positionnées dans les parcelles agricoles. Nous communiquerons sur leur bon fonctionnement, leur utilité, leur réussite… La réglementation actuelle protège déjà les pollinisateurs des produits phytosanitaires. Les abeilles ont aussi besoin des ressources alimentaires fournies par l'agriculture. Les mesures très restrictives actuellement proposées dans le plan pollinisateurs pourraient diminuer le nombre de cultures mellifères dans les rotations, ce serait la double peine. Nos élus souhaiteraient exposer les futurs résultats de l'enquête à nos parlementaires et peut-être même au grand public. Cela dépendra du nombre de réponses que nous recevrons ces tout prochains jours»*.

Contact : 03 80 68 67 67, clambert@fdsea21.fr

AG



La Barotte

Un nouveau resto

Le lycée agricole de Châtillon-sur-Seine se dote d'un nouvel espace de restauration.


Ubik Architectures

Visuel de la future structure.

D'importants travaux sont en cours depuis le mois d'octobre à la Barotte. Le lycée agricole s'équipe en effet d'un nouveau restaurant pour ses 230 apprenants et son personnel. Ce très beau projet devrait être livré en début d'année 2022. Le coût de l'opération s'élève à 3,7 millions d'euros, la facture est intégralement financée par le Conseil régional. Cet outil améliorera très certainement le cadre de vie de chacun.
L'ancien restaurant, qui présentait des problèmes de structure et de dimensionnement, sera en partie détruit. La nouvelle structure est positionnée sur l'ancienne aire de jeux à l'entrée de l'établissement : les jeunes ne sont pas perdants pour autant puisqu'ils bénéficient d'un nouveau terrain multisports depuis le printemps 2019. La Région avait déjà mis la main à la poche en assurant elle-même le montant des travaux, pour la somme de 380 000 euros. La Barotte ne s'arrête pas en si bon chemin : une autre opération d'envergure s'intéressera très prochainement à la mise en place d'une grande chaudière à bois pour chauffer l'ensemble de l'établissement.

AG

Méthanisation

Huit visites sinon rien

Les élèves du lycée s'intéressent à la méthanisation. Huit visites d'unités se sont récemment déroulées dans le cadre du BTS Acse : au Gaec de Val de Maury (89) à la SARL Novalait (52), à la Ferme de Grivée (52), au Gaec Dardu (52), à la CMV Biogaz (52), au Gaec de la Losne (52), au Gaec des Prairies (10) ainsi qu'à la Ferme Panais Énergie (10). *«Nous avons étudié la voie sèche et la voie humide avec différentes capacités allant de 50 kWh à 1 500 kWh. Les jeunes ont aussi découvert plusieurs substrats comme le fumier, les issues de céréales et même la pâte à pizza… Ces rencontres nous ont également permis d'appréhender trois modes de valorisation du gaz avec la cogénération, l'injection et le biognv»*, indique Mélanie Galton, enseignante de gestion.
La Barotte vient d'organiser une porte ouverte ce samedi 13 mars. D'autres visites, toujours sur rendez-vous (03 80 91 53 03), restent possibles en dehors de cette date.



Calamités Ouverture de la télédéclaration

Suite à la sécheresse de l'été 2020, une partie du département de la Côte-d'Or, a fait l'objet d'une reconnaissance de calamités agricoles pour perte de récoltes sur fourrages le 18 février par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA).
En Côte-d'Or, les régions fourragères reconnues sinistrées sont : le Châtillonnais, l'Auxois et le Morvan. La liste des communes concernées est détaillée sur l'arrêté de reconnaissance de calamité agricole consultable sur le site internet de la préfecture.
Les exploitants concernés peuvent désormais déposer un dossier individuel de demande d'indemnisation de leurs pertes de récolte sur prairies. Pour être éligible à l'indemnisation :
- Vous devez exploiter une parcelle de prairie située sur une commune reconnue sinistrée et détenir des animaux
- La perte sur vos prairies doit dépasser 13 % du produit brut théorique de l'exploitation (aides PAC comprises). Le taux de perte de 13 % est calculé automatiquement après saisie de la demande d'indemnisation en fonction de l'assolement et du cheptel de chaque exploitation qui sera ensuite complétée par les données du barème départemental des calamités agricoles ;
- Ces pertes ne doivent pas avoir fait l'objet d'une indemnisation par l'assurance prairie.
Les dossiers individuels de demande d'indemnisation doivent se faire uniquement par téléprocédure sur le site TéléCalam. Le site internet sera ouvert du 15 mars 2021 au 11 avril 2021. L'accès à TéléCalam se fait via le site du ministère de l'agriculture : https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/
Un courrier sera adressé aux éleveurs concernés pour préciser les modalités de télédéclaration et les pièces nécessaires à rassembler. Pour tout renseignement, contacter le Service économie agricole de la DDT :
www.cote-dor.gouv.fr,
Étienne Angs : 03 80 29 44 47,
étienne.angst@cote-dor.gouv.fr

Solidarité internationale

De retour de mission

Plusieurs salariés de la Maison de l'agriculture de Bretenière sont partis au Cameroun du 21 février au 5 mars.

L'association Afdi BFC s'est lancée dans un projet de solidarité internationale au Cameroun. Ce travail, lancé le 1er septembre dernier, consiste à améliorer l'insertion de 360 jeunes ruraux dans les filières agricoles, les organisations de producteurs et les différents territoires de ce pays d'Afrique noire. *«Ce projet doit durer deux ans, il a pour objectif de former des jeunes ruraux dans les trois filières agricoles que sont l'aviculture, le cacao et le maïs, afin de favoriser leur insertion professionnelle»*, informe Vinciane Marin. L'animatrice d'Afdi BFC a fait le voyage au Cameroun en compagnie d'Aimeric Ferlay, son collègue. Marielle Pidault et Anne Pommier, salariées du pôle formation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, étaient également de la partie. Cette mission s'est principalement intéressée à l'amélioration de l'offre de formation existante. *«Ce projet intervient dans le cadre du programme Archipelago, qui est une initiative africaine et européenne en faveur de la formation professionnelle. Nous travaillons en collaboration avec la Conaprocam (la confédération nationale des producteurs de cacao du Cameroun) et l'Institut agricole de la ville d'Obala»*, précise Vinciane Marin.

AG

Témoignage

Anne Pommier et Marielle Pidault (Chambre d'agriculture) :



«Ces deux semaines de mission ont été très riches en découvertes et en rencontres. Nous avons eu l'occasion de vivre deux jours d'immersion dans un village au cœur de la forêt avec des paysans. Se confronter à leur réalité de vie nous a permis de mieux appréhender le contexte que nous devions prendre en compte dans la construction des modules de formation avec les formateurs de l'IAO (Institut agricole d'Obala). L'engagement des producteurs dans leurs OP nous a également touchées quand nous avons pris conscience que certains d'entre eux avaient voyagé deux jours pour participer à une réunion ! Dans ces conditions, l'efficacité et la concentration se doivent d'être au rendez-vous en réunion !»

DIJON CÉRÉALES AGRO-ÉQUIPEMENT
CONSEIL, EXPERTISE ET SOLUTIONS POUR VOS EXPLOITATIONS
Les Semaines Élevage et Agroéquipement Dijon Céréales
DANS NOTRE MAGASIN DE POUILLY-EN-AUXOIS, ENTIÈREMENT RÉAMÉNAGÉ !
15 au 19 mars 2021
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET PLEIN AIR
22 au 26 mars 2021
AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT
De nombreuses offres à découvrir en magasin avec la présence de nos fournisseurs
Des bons d'achats à gagner les 18 et 25 mars
10 RUE DE LA COOPÉRATIVE, 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
NOS PARTENAIRES
Agritubel CREB GALLAGHER LA BUVETTE MAZERON ORELA UKAL

Tarification

Le juste prix d'un travail

Un groupe d'éleveurs de la FDSEA et JA 58 se sont rendus chez Auchan à Cosne-sur-Loire pour discuter d'une juste rémunération pour leur travail avec le directeur du magasin.

Une dizaine d'éleveurs bovins (de la FDSEA et des JA 58) se sont rendus le 11 mars à l'hypermarché Auchan de Cosne-sur-Loire pour revendiquer une meilleure rémunération de leurs produits par le groupe Schiever, avec l'établissement d'un contrat pour acter le tout (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui). C'est le directeur du magasin – qui n'a pas souhaité s'exprimer dans nos colonnes – qui était leur interlocuteur et qui les a accompagnés jusqu'au rayon Boucherie du magasin pour discuter.

Une fois sur place, les exploitants entament le débat et tentent de faire entendre au directeur leur demande. *« Nous voulons simplement être rémunérés au juste prix pour notre travail »* explique Romaric Gobillot, président FDSEA de la section bovine de la Nièvre.



L'œil aguerri des éleveurs, dont celui de Cyrille Forest ici, leur a permis de découvrir quelques barquettes de viande laitière vendues au prix du Charolais.

La guerre des nerfs

Mais, un élément vient tout perturber : pendant la discussion certains ont vérifié les étals pour y découvrir qu'une petite dizaine de barquettes de viande laitière étaient vendues au prix du Charolais. Lesdites barquettes furent aussitôt retirées du stand. Sur cet entre-fait, Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA, demande que les frigos soient également visités. Le directeur accepte et deux exploitants s'y rendent avec le second du chef boucher. En sortant, le constat est unanime : tout est en règle, de ce côté-là.

Outre le repérage des fameuses barquettes, cette visite avait aussi pour but d'annoncer que si rien n'évolue pour la rémunération, une nouvelle intervention des éleveurs aura lieu. Pour le moment, aucune date n'a été arrêtée.

Un combat sans fin

Romaric Gobillot rappelle que *« des rencontres et des discussions à ce sujet ont été organisées à notre initiative au siège de Schiever. Mais, jusqu'à présent cela n'a rien changé »*. Un peu dépité de la situation, il poursuit *« on nous répond oui, comme aujourd'hui, mais on ne nous entend pas. Personne ne prend conscience de notre situation »*. À l'heure actuelle, il manque environ 1 € par kilo de carcasse pour une vache R+, pour que les éleveurs pallient leur coût de production. En somme, *« aujourd'hui, on produit à perte »* précise Régis Taupin, président de Charolais Bourgogne. Romaric Gobillot explique aussi qu' *« entre 2003 et 2020, le prix du matériel et de l'alimentation a doublé »* en concluant avec un amer constat *« on ne vit plus. »*.

CHLOÉ MONGET

On prend les mêmes et on recommence

Les exploitants venus faire entendre leurs voix sur une rémunération plus juste, ont été force de proposition. En effet, plusieurs suggestions ont été faites pour augmenter les ventes de viande du rayon : animations de dégustation réalisées par les éleveurs, mise en avant de viande locale par une signalétique particulière ou encore expliquer aux clients le travail d'éleveur pour les faire venir dans cette enseigne… Cyrille Forest le dit d'ailleurs haut et fort « nous sommes prêt à construire avec vous ».

Une autre action à Châtillon-en-Bazois

Les présidents cantonaux FDSEA et JA du canton de Châtillon-en-Bazois : Sylvain Bonnodot et François Loiseau, accompagnés d'adhérents ont rendu une visite au Bi1 de Châtillon. Ils ont pu rencontrer la directrice et le chef boucher du magasin qui affirment n'avoir aucun pouvoir, car toutes les décisions se passent au niveau de la centrale. *« Ce n'est qu'un avertissement, si rien ne change, nous reviendrons ! »* conclut Sylvain Bonnodot.

MAËLA GUEGAN, FDSEA



« Faire un contrat est possible » insiste Romaric Gobillot en présentant celui passé avec le Conseil départemental pour une livraison de steaks IGP Charolais, destinée au Restos du Cœur.

Infrastructures

Le fret se rénove

Le mois dernier était signée une convention de financement de 6 millions d'euros afin de rénover, d'ici 2023, les lignes de fret de Nevers-Arzembouy et Cercy-Corbigny-Clamecy. Parmi les signataires, Soufflet Agriculture ou encore Axéréal considèrent leur participation comme indispensable mais pas infinie.

Le but du contrat de 6 millions d'euros signé le 4 février est simple : faire une réfection des voies de fret dans la Nièvre et plus particulièrement celle de Nevers-Arzembouy et Cercy-Corbigny-Clamecy. Dans ce projet, l'État n'est pas seul puisque des fonds privés ont été acquis auprès de Soufflet Agriculture et Axéréal, entre autres.

Pour expliquer cette participation, le premier précise que cela s'inscrit dans une *« continuité »* puisqu'il avait apporté un soutien financier aux travaux de la ligne Nevers-Arzembouy en 2015. Pour le second, François Chollet, administrateur d'Axéréal, note qu'il est indispensable de préserver ce qui fonctionne bien.



Pour un air pur

Dans les deux cas, le pan écologique entre en ligne de compte puisque le fret permet de réduire l'acheminement par camions. Pour le groupe Soufflet cet investissement est en *« cohérence avec notre politique de réduction des émissions de CO_2 liés à nos transports »*. Dans la même lignée, François Chollet met en avant que cela *« limite le va-et-vient des camions »* étant donné qu'un train peut transporter plus de marchandises (céréales ou granulats) qu'un semi-remorque.

L'État, la clef de voûte

Si les entités privées sont prêtes à mettre la main à la poche pour aider à la réalisation de ce genre de projet, l'État doit, selon elles, rester l'acteur principal. Le groupe Soufflet explique que *« développer le fret ferroviaire et en faire un outil de développement des territoires doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie publique nationale d'infrastructures, de long terme et qui intègre également des attentes sociétales. Les chargeurs feront localement ce qu'ils pourront, selon leurs possibilités et en fonction de l'aide qui leur sera apportée »* avant d'ajouter *« ce sujet relève de la puissance publique »*. François Chollet martèle également que *« l'État ne peut se désengager complètement de ce type de projet, car les entreprises privées ne peuvent pas tout supporter financièrement »*.

CHLOÉ MONGET

Raisons et sentiments

Même si les deux groupes affichent une volonté de préservation, d'autres éléments peuvent paraître moins rassurants. Pour rappel, Axéréal est en plein plan de restructuration pouvant aboutir à des suppressions de postes ou des fermetures de dépôts.

De son côté, le groupe Soufflet vient d'être racheté par InVivo, qui regroupe déjà 192 coopératives.

Territoire

L'atelier de transformation de Saint-Benin-d'Azy sur les rails

Né il y a plus de trois ans, ce projet qui implique des élus locaux et des agriculteurs va se concrétiser à l'automne avec le démarrage de son chantier.

Faire émerger et fonctionner des projets structurants, sur des échelles géographiques relativement réduites, mais avec une vraie ambition et un modèle économique viable : c'est l'une des pistes envisagées pour l'avenir agricole d'un département comme la Nièvre. Elle avait été évoquée début février lors d'une conférence agricole organisée à l'Agropôle du Marault, près de Nevers, dont l'objet était de faire un peu de prospective. Parmi les projets qui avaient alors été présentés pour illustrer cette ambition, figurait l'atelier de transformation et de découpe imaginé et porté par la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais (CCACN). Celui-ci est désormais sur les rails, après trois ans de gestation. Le démarrage effectif de son chantier est annoncé pour cet automne. Pour les élus locaux et les agriculteurs impliqués, c'est une étape symbolique forte qui est ainsi atteinte.

Une idée née d'un diagnostic alimentaire

Il est important de mesurer le chemin parcouru pour y parvenir. L'idée de la création de cet atelier découle de la réalisation d'un diagnostic alimentaire en 2017-2018. Il en était ressorti que certains des producteurs locaux interrogés rencontraient des difficultés au stade de la transformation, que ce soit en termes de distance et donc de temps, ou pour ce qui touchait à la maîtrise de certaines étapes : piéçage non satisfaisant, impossibilité de choisir l'origine de certains produits incorporés aux préparations, etc. L'insatisfaction et l'attente d'éleveurs du secteur avaient alors trouvé un écho auprès des élus déjà impliqués dans la stratégie alimentaire durable de la CCACN. Parmi les éleveurs concernés on trouvait des membres de l'association Natur'Amognes dont la création avait été accompagnée par la CCACN et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Cette association valorise depuis 2017 de la viande bovine dans le respect d'une charte imposant des exigences en termes d'alimentation animale, de pâturage et de respect de la biodiversité afin de créer une plus-value. De son côté, à travers l'expression de ces attentes, la CCACN trouvait un axe de développement en cohérence avec son engagement dans une stratégie alimentaire durable tentant de répondre à un objectif majeur : augmenter la consommation de produits locaux sur son territoire. La communauté de communes souhaitait favoriser le développement et la structuration de l'offre alimentaire en circuits courts et la nature du projet d'atelier de transformation en faisait un outil potentiellement structurant pour le territoire. Ajoutons à cela que la CCACN était pleinement dans son rôle en apportant son soutien à un projet structurant, notamment si son intervention est nécessaire dans le portage de la partie immobilière de ces projets.

Prestations multiples

En janvier dernier, il a été procédé au recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Les travaux en eux-mêmes vont démarrer en septembre pour un démarrage de l'activité programmé pour septembre 2022. Les activités de découpe et de transformation toucheront les viandes bovines, ovines et porcines. La découpe de volailles ne sera pas possible au sein de cet atelier mais cette viande pourra néanmoins être intégrée dans les transformations et préparations. L'atelier proposera aussi une prestation pour la mise à disposition de la légumerie afin que des maraîchers puissent transformer leurs légumes et fruits. Un tel projet ne s'est pas monté sans difficultés : à la CCACN on explique qu'il a fallu trouver des personnes suffisamment qualifiées pour accompagner sa montée en puissance. *« Nous avons aussi dû faire face à de nombreuses interrogations, parfois légitimes, mais souvent générées par un manque de connaissance de notre projet, concernant le positionnement de celui-ci par rapport à ceux de Corbigny, Cosne et Château-Chinon »* explique-t-on au sein de la communauté de communes. L'atelier est une petite unité locale permettant à des producteurs situés dans un rayon de 20-25 km de profiter d'un outil à proximité. Les élus de la CCACN ont d'ailleurs rencontré Cyril Forest et Éric Bertrand, qui portent, de leur côté, le projet de modernisation de l'abattoir de Cosne (comprenant aussi une partie découpe et préparation froide), afin de voir comment les deux projets pourraient être complémentaires, sachant que les prestations proposées étaient différentes et que dans le cas de Saint-Benin-d'Azy, on n'est pas sur les mêmes volumes. La principale difficulté à surmonter aura concerné le bouclage des financements nécessaires : pour le bâtiment, l'État s'est rapidement positionné favorablement en accordant 50 % de subventions via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), mais pour les autres financeurs, les choses ont été plus compliquées. Finalement le Département de la Nièvre soutient le projet à hauteur de 8 % de subventions et les porteurs du projet sont en attente de la notification de la Région. Concernant le matériel, porté par la SARL fraîchement créée, c'est aussi un parcours compliqué entre éligibilité des aides et forme juridique de l'entreprise.

En lien avec la Chambre d'agriculture

Dès le lancement de ce projet d'atelier, la Chambre d'agriculture départementale a été associée, la CCACN travaillant déjà avec l'organisme sur son projet alimentaire durable. *« La Chambre avait aussi accompagné les agriculteurs dans la création de l'association Natur'Amognes et avait réalisé une partie du diagnostic alimentaire de la CCACN en 2017 »*. Aujourd'hui encore, elle accompagne les agriculteurs sur la structuration du projet, la faisabilité, la constitution et le choix juridique, mais aussi sur les ébauches de plans, le matériel, etc. Elle a permis de faire le lien avec les différents financeurs pour la partie matérielle du projet et continue d'aider les agriculteurs pour le dépôt des aides, et l'animation du groupe. *« Avec un tel projet de territoire,* souligne-t-on à la communauté de communes, *il était important que la Chambre puisse aussi faire le relais par rapport aux autres projets, pour permettre une cohésion territoriale »*. Dernier élément important : cet atelier de découpe et de transformation est aussi porteur de créations d'emplois. La salle de découpe est prévue pour accueillir quatre bouchers en même temps. Dans un premier temps, il est prévu un Équivalent temps plein (ETP) boucher et un ETP polyvalent, puis, sur la deuxième année d'exercice, trois ETP avant un quatrième pour la troisième année.

BERTY ROBERT

Un atelier bien pensé

Le futur atelier de découpe et de transformation dont il est question ici aura une capacité de 100 tonnes équivalent carcasses par an (découpe et transformation), soit l'équivalent de 6 bovins / semaine. L'atelier aura une surface de 525 m². Il bénéficiera d'un agrément sanitaire adéquat. Il comportera : une salle de découpe, une salle de préparation froide, une autre de préparation chaude avec autoclave, un saloir, deux séchoirs, une salle de conditionnement et une légumerie. Il sera également complété par un magasin de produits locaux de 70 m² attenant à l'atelier, où l'on trouvera de la viande de boucherie, de la charcuterie, des plats préparés, des fruits, des légumes, des produits laitiers, de la crémerie, de la conserverie, de l'épicerie sucrée et salée, des boissons (vins, bières, jus de fruits). Le coût prévisionnel du projet pour la partie bâtiment portée par la CCACN est de 1 018 000 € HT. La partie matériels portée par l'entreprise est estimée à 350 000 € HT.

Installation Le Coti met en avant l'élevage bovins allaitants

Le Comité d'Orientation de Transmission Installation (COTI) se tiendra le jeudi 25 mars, à 14 heures. Même s'il ne sera pas ouvert au public, les agriculteurs pourront le suivre en direct sur la chaîne Youtube de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Lors de ce comité, les intervenants se questionneront sur les modèles actuels ou encore la rentabilité des installations « classiques » en bovins allaitants. Un bilan des installations réalisées sur l'année 2020 sera également dressé, en vue d'approfondir le sujet.
Contact : Julie Lagord - 03 86 93 40 08
Chaîne Youtube de la « Chambre d'Agriculture de la Nièvre » : https://www.youtube.com/channel/UCtx1MTC5wZPrCBc_QYctT4g

► Agenda

22/03 à Challuy Vente de viande en caissette

L'exploitation « Le Pré des Athénées » du lycée agricole de Challuy propose à la vente des colis de viande d'agneaux de Pâques. Pour rappel, les bêtes sont nées, élevées et engraissées au sein de l'établissement par les apprenants du lycée (BTS PAS, ACSE…). Les réservations des paniers sont à faire avant le 22 mars à 18 heures, pour une livraison le 2 avril de 14 heures à 18 heures à la boutique des Athénées (128 route de Lyon, 58 000 Sermoise-sur-Loire). Contact 06 07 72 02 07, par mail : guillaume.bouche@educagri.fr ou https://forms.gle/uXkzUnTzCVq8eFnAA

► Formations

25/03 à Nevers Pack renouvellement Certiphyto : Obtenir le certificat DENSA

Contact : Marie-Luce Baudot – 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

30/03 à Nevers Mauvaises herbes : savoir les reconnaître

Contact : Céline Beauvois - 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

30/03 à Nevers Équilibre minéral et prévention du parasitisme avant la mise à l'herbe des ruminants

Contact : Damien Nicolas - 06 30 02 24 01.

Terres de Bourgogne Chloé Monget, nouvelle journaliste pour la Nièvre



Après trois années passées à travailler pour Terres de Bourgogne sur le département de la Nièvre, Théophile Mercier est parti vers un autre horizon professionnel. Depuis le début du mois de mars, vous avez désormais une nouvelle interlocutrice en la personne de Chloé Monget. Toute l'équipe de Terres de Bourgogne est heureuse de l'accueillir en son sein. Cette jeune journaliste a à cœur de pouvoir refléter l'actualité agricole du département, au plus près du terrain, afin d'alimenter les pages chaque semaine. N'hésitez pas à la contacter pour des reportages ou des informations que vous souhaitez diffuser. Chloé Monget est joignable, soit par mail : c.monget@terres-de-bourgogne.net ou au numéro suivant : 06 03 82 94 54



Rémunération

Un contrat avec les éleveurs au profit des Restos du Cœur

Le contrat signé entre le Conseil départemental et les éleveurs, à hauteur de 22 000 euros, a permis de livrer 14 832 steaks au Restos du Cœur de Nevers.

Lors de la livraison des steaks IGP Charolais de Bourgogne aux Restos du Cœur de Nevers, l'émotion du président du Conseil Départemental de la Nièvre, Alain Lassus, était palpable pour exprimer sa gratitude envers les éleveurs signataires du contrat qui ont permis cette action. Ledit contrat avait pour but, non seulement de permettre aux bénéficiaires des Restos d'avoir accès à une viande locale de qualité mais aussi de rémunérer à un juste prix les éleveurs participants ; une première dans les deux cas pour le territoire nivernais.



La signature du contrat, notamment avec les JA 58, clôtura l'événement.

La première pierre du chemin

Véritable symbole, ce contrat n'a pas pour but de recalibrer toute la filière mais d'acter que ce type de document et son établissement sont possibles dans certains cas. Pour Romaric Gobillot, président de la section bovine de la Nièvre et porteur du projet, ce contrat est *«l'assurance d'être bien rémunéré»*. Plus précisément celui-ci permet aux éleveurs de *«toucher environ 5 € du kilo de carcasse contre les 3,80 € pratiqués dans la majorité des cas actuellement»*.



La seconde livraison de 326 cartons de steaks suivra en avril ce premier dépôt de 292 cartons.

L'espoir à la sueur du front

Régis Taupin, président de Charolais Bourgogne, explique que c'est *«l'aboutissement d'une action de groupe entre les éleveurs, les abattoirs et l'institution publique»*. De son côté, Romaric Godillot insiste sur le fait que les opérateurs doivent être réactifs et surtout volontaires pour qu'une fois la proposition de contrat entre leurs mains, les négociations ne tardent pas. Il espère, comme Régis Taupin, que l'utilisation de contrat s'étendra. D'ailleurs, cette initiative a déjà inspiré d'autres départements comme la Saône-et-Loire, la Côte d'Or ou encore l'Yonne. Même si le chemin semble encore long avant qu'une norme s'établisse, l'espoir est donc permis.

CHLOÉ MONGET

Le mot de Valérie Vallet, salariée des Restos du Cœur

«Cela fait 22 ans que je suis là et c'est la première fois qu'une telle action est menée avec les éleveurs. C'est super, car cela valorise leur production et nous permet de diversifier ce que l'on distribue comme denrée. On adorerait travailler avec d'autres producteurs locaux».

L'action en chiffres

21 688,80 euros (HT) correspondant au financement du Conseil départemental.
1 779,84 kg de viande livrée.
14 832 steaks au total, distribués en deux fois.
1 steak par personne.
5 € environ de rémunération pour les éleveurs contre les 3,80 € touchés en règle générale.

Les Restos du Cœur de Nevers c'est…

260 bénévoles.
5 salariés fixes.
20 à 25 salariés en insertion.
1 500 bénéficiaires environ.

Syndicalisme

Au plus près des exploitants

La FDSEA de la Nièvre organise régulièrement des réunions locales pour tenir ses adhérents informés des sujets en cours. La dernière en date s'est déroulée le 12 mars à Charrin, avec comme sujets de discussions : la rémunération des éleveurs, les zones vulnérables…

Emmanuel Bernard, président FDSEA de la Nièvre, Stéphane Aurousseau, président cantonal de Fours et Maëla Guegan, animatrice FDSEA étaient présents à Charrin à l'occasion de la réunion locale planifiée par le syndicat. Dans la lignée de celles du 1er mars dans le canton de Montsauche-les-Settons et du 9 mars dans celui de Tannay, la rencontre du 12 mars était le moment d'aborder de nombreux points, mais plus spécifiquement certains.
Les échanges ont débuté par des explications sur l'indemnisation des calamités agricole. Dans ce domaine, l'arrêté ministériel du 3 mars acte le taux de perte de récoltes sur fourrages à 39 % pour le Morvan et 36 % pour l'ouest du département.

Selon la FDSEA, pour qu'un dossier soit reconnaissable, la perte du chiffre d'affaires théorique doit être de plus de 13 %. Le syndicat rappelle aussi qu'il tentera de défendre les exploitants dont la perte est comprise entre 11 % et 13 % - sans garanties de résultats. Les exploitants concernés par cette indemnisation peuvent procéder à leur déclaration du 18 mars au 18 avril, via la télé procédure – disponible sur le site www.nievre.gouv.fr.

Pour terminer la rencontre, Emmanuel Bernard, président FDSEA de la Nièvre a aussi évoqué plus rapidement *«l'improvisation»* du gouvernement face à l'organisation du plan de relance et très spécifiquement sur la répartition pour les éleveurs d'une partie de l'enveloppe de 60 millions d'euros.


Une dizaine d'exploitants a fait le déplacement pour la rencontre locale à Charrin.

Un point sur la bataille

Les acteurs de la FDSEA présents ont établi un récapitulatif des initiatives menées par le syndicat pour obtenir une rémunération juste pour les éleveurs dont une action à Châtillon-en-Bazois, une autre à Cosne-sur-Loire. Enfin, ils ont évoqué la signature d'un contrat (entre éleveurs et Conseil Départemental) en vue de la distribution de steaks IGP Charolais Bourgogne au profit des Restos du Cœur de Nevers. Ils espèrent grandement que ce type de contrat sera utilisé plus fréquemment.

CHLOÉ MONGET

Pour participer

Si vous souhaitez participer à l'une des réunions locales, n'hésitez pas à contacter la FDSEA au 03 86 93 40 92 ou à vous rapprocher de votre président cantonal.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Loup

Les évolutions de la procédure de cerclage

Alors que les attaques de troupeaux, avec suspicion du loup, continuent dans le département, un arrêté préfectoral a été fixé pour redéfinir la procédure de « cerclage ».



Les attaques de troupeaux, où la responsabilité du loup n'est pas écartée, ont continué en 2020, dans le département.

Ce n'est un secret pour personne de dire que les attaques de troupeaux ont continué lors de l'année 2020. Au total, dans l'Yonne, 27 déclarations ont été faites l'année dernière, dont 17 où la responsabilité du loup n'a pas été écartée (cinq avec une cause indéterminée et cinq avec la responsabilité du loup écartée).

Ainsi, la préfecture de l'Yonne (sur proposition de la cellule de crise) a décidé, à travers un arrêté en date du 16 février, d'amener des évolutions au niveau de la procédure de cerclage. Trois catégories de cerclage existent. Le cercle 1 correspond aux communes dans lesquelles la prédation est avérée. Il concerne les communes d'Arthonnay, Givry, Jully et Vault-de-Lugny.

Le cercle 2 comprend les communes où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup. Il comprend 127 communes du département (voir carte par ailleurs). Quant au cercle 3, il est composé de toutes les autres communes du département (non comprises dans les cercles 1 et 2), qui sont des zones possibles d'expansion géographique du loup.

À noter que pour la première fois, des tirs de défense ont été autorisés dans l'Yonne, en 2020.

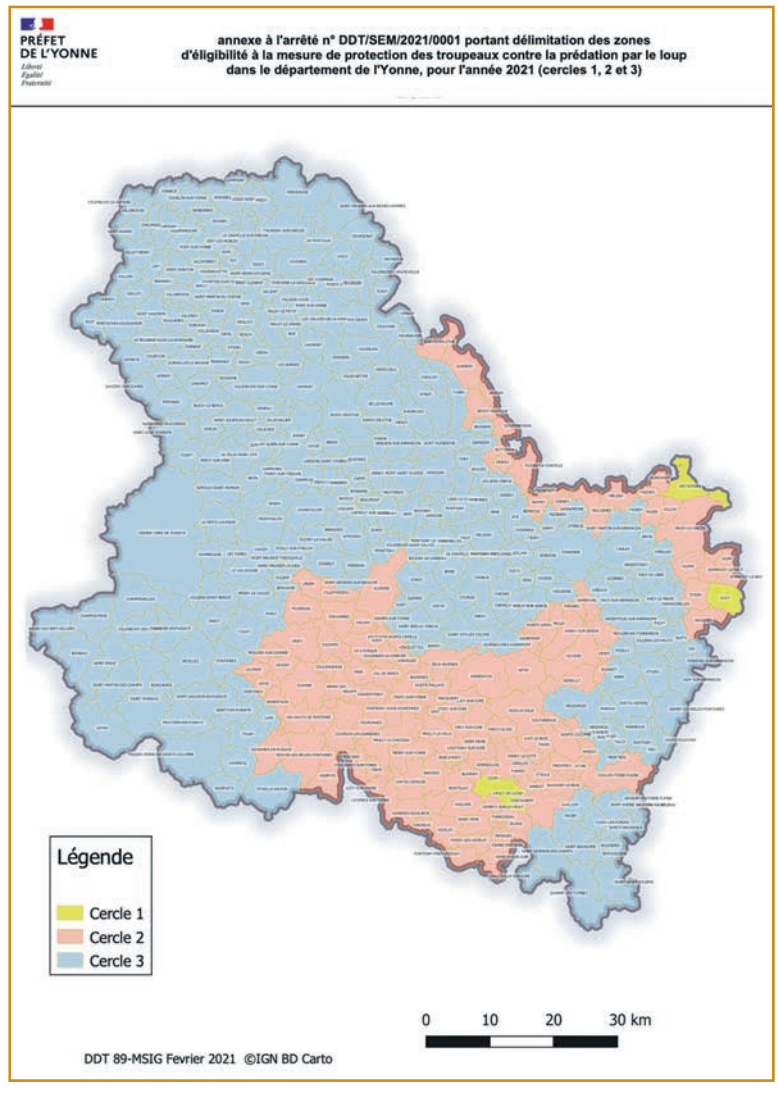
Un appel à projet « loup »

En parallèle, un appel à projet *« loup »* a été lancé en 2020 par le Conseil régional afin d'aider les éleveurs à s'équiper pour se prémunir contre les attaques de loup. Ce dernier permet de financer à hauteur de 80 %, des mesures de protection comme des clôtures, du gardiennage ou des chiens de protection. Et à hauteur de 100 % des analyses de vulnérabilité des troupeaux, des tests de comportement des chiens de protection ou encore un accompagnement technique.

Le cercle 1 est éligible à toutes ces mesures, alors que le cercle 2 est éligible à tout, sauf au gardiennage et à l'analyse de vulnérabilité. Le cercle 3 n'est éligible qu'aux chiens de protection et à l'accompagnement technique. Le dépôt des dossiers doit se faire à la DDT de l'Yonne, avant le 1er avril inclus.

Sont concernés, les éleveurs d'au moins 25 reproducteurs correctement identifiés et qui justifient d'une durée de pâturage avec une tenue obligatoire d'un cahier de pâturage.

Pour plus d'informations, il est possible de contacter Charlotte Absi, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 22, ou Mickaël Floquet, conseiller à Alysé, au 06 18 87 37 24.



La préfecture de l'Yonne a redéfini la procédure de cerclage, à travers un arrêté préfectoral (source : DDT de l'Yonne).

Christopher Levé

Betteraves

Les demandes d'indemnisation pour les pertes dues à la jaunisse sont lancées

Afin de compenser les préjudices financiers dûs à la jaunisse lors de la campagne 2020, le ministère de l'Agriculture a décidé de mettre en place une indemnisation exceptionnelle pour les producteurs de betterave sucrière.

Ainsi, le forfait d'indemnisation est de 26 euros par tonne de betteraves. Les demandes sont à déposer en ligne (aucun dossier papier ne sera pris en compte) avant le 16 avril, à 12 heures, au lien suivant : pad.franceagrimer.fr (dans la rubrique « *grandes cultures* »).

Pour être éligibles, les producteurs doivent : renseigner leur numéro SIRET ; réaliser une activité de production de betteraves non fourragères en France (métropolitaine) et disposer de surfaces admissibles en betteraves non fourragères au titre de la PAC 2020 ; avoir subi une perte de rendement en 2020 par rapport à un rendement moyen de référence abattu (30 % pour les planteurs assurés et de 35 % pour les planteurs non assurés).

À noter que les premiers versements devraient être effectifs fin avril 2021.

Pour rappel, en 2020, la jaunisse a entraîné des pertes de rendement de 30 % en moyenne et jusqu'à 60 % dans certaines zones.

C. L.



Photo CGB Yonne

La jaunisse a engendré d'importantes pertes pour les producteurs de betterave sucrière, lors de la campagne 2020

► Agenda

01/04 Réunion d'information sur la conversion à l'AB

Le jeudi 1er avril, une réunion d'information sur la conversion à l'agriculture biologique, organisée par la Cocebi, a lieu de 9 h 30 à 12 heures, à la ferme du Gaec Thibault (1 rue des anciens combattants d'AFN), à Michery. Cet événement a vocation à informer les agriculteurs, souhaitant se convertir à l'agriculture biologique, sur la réglementation, les techniques à mettre en œuvre ou encore les divers investissements nécessaires. Des agriculteurs bios seront présents pour témoigner et partager leurs expériences avec les personnes intéressées.

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

- **Regreffage de la vigne.**
Le 23 mars, à Auxerre. Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91.
- **Anticiper la transmission de mon exploitation.**
Les 24, 26 et 31 mars, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.
- **Bâtir mon projet d'installation.**
Le 29 mars et le 2 avril, à Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.
- **Apprendre à optimiser sa trésorerie.**
Le 6 avril, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.
- **Réussir mon projet d'association, au sein d'une société agricole.**
Les 20 et 23 avril, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Formation proposée par Bio Bourgogne

- **Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?**
Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mai. Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.



Calamités agricoles

Les pertes dues à la sécheresse de 2020 reconnues comme calamités agricoles

Alors que la sécheresse de l'été 2020 a occasionné d'importantes pertes de récolte sur fourrage, ces dernières ont été reconnues comme calamités agricoles par arrêté ministériel en date du 3 mars.



Les pertes de récoltes sur fourrage dues à la sécheresse de l'été 2020 ont été reconnues comme calamités agricoles.

La sécheresse de l'été 2020 a causé des pertes de récolte sur fourrage pour les éleveurs. Dans un communiqué, la préfecture de l'Yonne indique que celles-ci *« ont été reconnues en tant que calamités agricoles par arrêté ministériel en date du 3 mars»*.

Ainsi, *« les éleveurs touchés par cet aléa climatique peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans le cas où leurs prairies n'étaient pas assurées au moment du sinistre »*, continue la préfecture. *« Le dommage indemnisable au titre des pertes de récolte est le déficit fourrager, défini comme les besoins alimentaires des animaux non couverts par la production fourragère évalué à 900 UF/EVL »*.

Les éleveurs peuvent faire leur demande via un formulaire téléchargeable sur le site des services de l'État de l'Yonne, ou bien directement en ligne sur le site TéléCalam. Toute demande devra être signée entre le 15 mars et le 14 avril 2021, à minuit. Lors de leur dépôt de demande, ils doivent justifier d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle, et d'une perte totale supérieure ou égale à 13 % du produit brut global théorique de leur exploitation.

Pour plus d'informations, contacter Alysé (pour les éleveurs qui souhaitent être renseignés de leur effectif d'animaux présents au moment du sinistre et des quantités d'animaux vendus en 2019) au 03 86 92 36 32 ou à ipg@alyse-elevage.fr. Il est également possible de se renseigner auprès de la DDT au 03 86 48 42 34 ou à ddt-calam@yonne.gouv.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ,
D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Les communes concernées

Dans ce même communiqué, la préfecture indique les communes concernées par les pertes de récoltes indemnisables. Il s'agit de : Aigremont, Aisy-Sur-Armancon, Ancy-Le-Franc, Ancy-Le-Libre, Andryes, Angely, Annay-La-Côte, Annay-Sur-Serein, AnnÉot, Annoux, Appoigny, Arces-Dilo, Arcy-Sur-Cure, Argentenay, Argenteuil-Sur-Armancon, Armeau, Arthonnay, Asnières-Sous-Bois, Asquins, Athie, Augy, Auxerre, Avallon, Baon, Bassou, Bazarnes, Beaumont, Beauvilliers, Beauvoir, Beine, Bellechaume, Béon, Bernouil, Béru, Bessy-Sur-Cure, Beugnon, Bierry-Les-Belles-Fontaines, Blacy, Blannay, Bleigny-Le-Carreau, Bleneau, Boeurs-En-Othe, Bois-d'Arcy, Bonnard, Branches, Brannay, Brienon-Sur-Armancon, Brion, Brosses, Bussieres, Bussy-En-Othe, Bussy-Le-Repos, Butteaux, Carisey, Censy, Cerilly, Cerisiers, Cézy, Chablis, Chailley, Chamoux, Champcevrais, Champignelles, Champigny, Champlay, Champlost, Champs-Sur-Yonne, Chamvres, Charbuy, Charentenay, Charmoy, Charny Orée de Puisaye, Chassignelles, Chassy, Chastellux-Sur-Cure, Chatel-Censoir, Chatel-Gerard, Chaumont, Chaumot, Chemilly-Sur-Serein, Chemilly-Sur-Yonne, Cheney, Cheny, Cheroy, Cheu, Chevannes, Chichée, Chichery, Chitry, Collan, Collemiers, Cornant, Coulangeron, Coulanges-La-Vineuse, Coulanges-Sur-Yonne, Coulours, Courgis, Courson-Les-Carrières, Courtoin, Courtois-Sur-Yonne, Coutarnoux, Crain, Cruzy-Le-Chatel, Cry, Cudot, Cussy-Les-Forges, Dannemoine, Deux Rivières, Diges, Dissangis, Dixmont, Dollot, Domats, Domecy-Sur-Cure, Domecy-Sur-Le-Vault, Dracy, Druyes-Les-Belles-Fontaines, Dye, Égleny, Égriselles-Le-Bocage, Épineau-Les-Voves, Épineuil, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Esnon, Étais-La-Sauvin, Étaule, Étigny, Étivey, Festigny, Fleury-La-Vallée, Fleys, Flogny-La-Chapelle, Foissy-Les-Vézelay, Fontaines, Fontenay-Près-Chablis, Fontenay-Prés-Vézelay, Fontenay-Sous-Fouronnes, Fontenoy, Fouchères, Fournaudin, Fouronnes, Fresnes, Fulvy, Germigny, Gigny, Girolles, Givry, Gland, Grimault, Gron, Guillon-Terre-Plaine, Gurgy, Gy-l'Évêque, Hauterive, Héry, Irancy, Island, Jaulges, Joigny, Jouancy, Joux-La-Ville, Jouy, Jully, Junay, Jussy, L'isle-Sur-Serein, La Belliole, La Celle-Saint-Cyr, La Chapelle-Vaupelteigne, La Ferte-Loupière, Lain, Lainsecq, Lalande, Laroche-Saint-Cydroine, Lasson, Lavau, Le Val-d'Ocre, Les Bordes, Les Hauts De Forterre, Les Ormes, Les Sièges, Leugny, Levis, Lézinnes, Lichères-Pres-Aigremont, Lichères-Sur-Yonne, Lignorelles, Ligny-Le-Chatel, Lindry, Lixy, Looze, Lucy-Le-Bois, Lucy-Sur-Cure, Lucy-Sur-Yonne, Magny, Maillot, Mailly-La-Ville, Mailly-Le-Château, Malay-Le-Grand, Maligny, Marmeaux, Marsangy, Massangis, Mélisey, Menades, Mercy, Méré, Merry-La-Vallée, Merry-Sec, Merry-Sur-Yonne, Mézilles, Migé, Migennes, Molay, Molosmes, Moneteau, Mont-Saint-Sulpice, Montacher-Villegardin, Montholon, Montigny-La-Resle, Montillot, Montreal, Mouffy, Moulins-En-Tonnerrois, Moulins-Sur-Ouanne, Moutiers-En-Puisaye, Nailly, Neuvy-Sautour, Nitry, Noé, Noyers, Nuits, Ormoy, Ouanne, Pacy-Sur-Armancon, Parly, Paron, Paroy-En-Othe, Paroy-Sur-Tholon, Pasilly, Passy, Percey, Perrigny, Perrigny-Sur-Armancon, Pierre-Perthuis, Piffonds, Pimelles, Pisy, Poilly-Sur-Serein, Poilly-Sur-Tholon, Pont-Sur-Yonne, Pontaubert, Pontigny, Pourrain, Precy-Le-Sec, Précy-Sur-Vrin, Prégilbert, Prehy, Provency, Quarre-Les-Tombes, Quenne, Quincerot, Ravieres, Roffey, Rogny-Les-Sept-Ecluses, Ronchères, Rosoy, Rousson, Rouvray, Rugny, Sainpuits, Saint-Agnan, Saint-André-En-Terre-Plaine, Saint-Aubin-Sur-Yonne, Saint-Brancher, Saint-Bris-Le-Vineux, Saint-Cyr-Les-Colons, Saint-Fargeau, Saint-Florentin, Saint-Georges-Sur-Baulche, Saint-Germain-Des-Champs, Saint-Julien-Du-Sault, Saint-Léger-Vauban, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Martin-Des-Champs, Saint-Martin-Du-Tertre, Saint-Martin-Sur-Armancon, Saint-Maurice-Le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Moré, Saint-Père, Saint-Prive, Saint-Sauveur-En-Puisaye, Saint-Sérotin, Saint-Valerien, Sainte-Colombe, Sainte-Magnance, Sainte-Pallaye, Sainte-Vertu, Saints-en-Puisaye, Sambourg, Santigny, Sarry, Sauvigny-Le-Beuréal, Sauvigny-Le-Bois, Savigny-En-Terre-Plaine, Savigny-Sur-Clairis, Seignelay, Sementron, Senan, Sennevoy-Le-Bas, Sennevoy-Le-Haut, Sens, Sépeaux-Saint-Romain, Sermizelles, Serrigny, Sery, Sommecaise, Sormery, Sougeres-En-Puisaye, Soumaintrain, Stigny, Subligny, Talcy, Tanlay, Tannerre-En-Puisaye, Tharoiseau, Tharot, Thizy, Thorey, Thory, Thury, Tissey, Tonnerre, Toucy, Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, Trichey, Tronchoy, Trucy-Sur-Yonne, Turny, Val-De-Mercy, Vallan, Vallery, Valravillon, Varennes, Vassy-Sous-Pisy, Vaudeurs, Vault-De-Lugny, Vaumort, Venizy, Venouse, Venoy, Vergigny, Verlin, Vermenton, Vernoy, Veron, Vezannes, Vézelay, Vezinnes, Villeblevin, Villebougis, Villechétive, Villecien, Villefargeau, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-La-Dondagre, Villeneuve-La-Guyard, Villeneuve-Les-Genets, Villeneuve-Saint-Salves, Villeneuve-Sur-Yonne, Villeperrot, Villeroy, Villethierry, Villevallier, Villiers-Les-Hauts, Villiers-Saint-Benoit, Villiers-Vineux, Villon, Villy, Vincelles, Vincelottes, Vireaux, Viviers, Voutenay-Sur-Cure, Yrouerre.

Jeunes agriculteurs

Une 25ème édition du forum des métiers sous forme de *speed dating*

La 25ème édition du forum des métiers de l'agriculture organisée par les JA 89 a eu lieu le jeudi 11 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy, sous un nouveau format : celui d'un speed dating. Durant la journée, près de 80 élèves ont pu rencontrer la quinzaine d'organismes professionnels agricoles présents.



Près de 80 élèves étaient présents pour cet événement organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

Le jeudi 11 mars, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ont organisé la 25ème édition de leur forum des métiers de l'agriculture. Un événement traditionnel qui s'est tenu au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy. *«Cet événement a lieu soit ici, soit à la MFR de Villevallier, qui sont nos deux partenaires agricoles historiques»*, indique Maxime Boucher, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

Tout au long de la journée, près de 80 jeunes sont venus à la rencontre de la quinzaine d'organismes professionnels agricoles présents : des élèves de première CGEA (conduite et gestion de l'exploitation agricole), BTS ACSE (analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), ainsi que des classes de la MFR de Villevallier et du CFPPA d'Auxerre La Brosse. *«À travers ces rencontres, les jeunes peuvent avancer sur leurs projets plus ou moins proches d'installation en agriculture ou de salariat dans différents organismes»*, explique le président des JA 89.

Découvrir les acteurs de demain

Et cette année, la formule a évolué, avec un fonctionnement sous forme de speed dating. *«Les élèves avaient un temps imparti pour échanger avec les différents partenaires présents. Ces derniers peuvent répondre à leurs questions à travers une petite trame d'accompagnement. Cela permet de la dynamique dans ce forum et que les jeunes puissent discuter avec tous les partenaires présents»*, développe Maxime Boucher. Une première concluante puisque tous semblaient ravis de cette nouvelle formule, qui devrait donc vraisemblablement être reconduite l'année prochaine.



Les jeunes ont pu, tout au long de la journée, rencontrer les professionnels présents.



La 25ème édition du forum des métiers de l'agriculture a eu lieu le 11 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

L'autre raison de ce nouveau fonctionnement : coller au mieux aux règles sanitaires strictes imposées par le gouvernement. *«Tout s'est passé en petit groupe de deux ou trois élèves, avec un système de circuit pour qu'ils ne se mélangent pas et ne se croisent pas»*, assure le président des JA 89.

Comme chaque année, cet événement était attendu, tant par les JA que par les élèves. *«Il permet de découvrir les jeunes qui feront, demain, partie du monde agricole. Et peut-être que dans dix ou quinze ans, ce seront ces mêmes jeunes qui seront cette fois de l'autre côté, pour à leur tour aiguiller des élèves»*.

Des actions répétées à venir

Ce forum des métiers de l'agriculture était également la première sortie des Jeunes agriculteurs de l'année.

Un moyen de maintenir le lien avec les futurs acteurs du monde agricole, dans un contexte particulier. *«On fait des plus petites choses, comme ce forum ou des interventions dans des classes. Malheureusement, on ne peut toujours pas faire de plus gros événements. Cette année encore, il n'y aura pas de fête de l'agriculture»*, se désole Maxime Boucher. *«On va essayer de faire d'autres choses, en fonction des consignes sanitaires qui vont arriver. Ce sera des marchés de producteurs, des marches gourmandes. Des petites actions mais de façons répétées»*, assure-t-il. De quoi continuer au mieux l'activité des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ

Visite

« Une stratégie qui part des territoires »

La secrétaire d'État en charge de la biodiversité, Bérangère Abba, était à Dijon, le 15 mars, afin de lancer les concertations régionales relatives à la Stratégie nationale biodiversité (SNB). Le gouvernement insiste sur sa volonté de prendre en compte les réalités locales.



Pour Bérangère Abba, rencontrer les acteurs régionaux est une phase essentielle dans la conception d'une Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) qui prenne en compte les particularités locales.

Dijon marquait, le 15 mars, la cinquième étape du tour de France entrepris en février par la secrétaire d'État à la Biodiversité, Bérangère Abba, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale biodiversité (SNB) pour la période 2021-2030. Le maître-mot mis en avant par le gouvernement sur le sujet est *« concertation »*. La secrétaire d'État aura ainsi passé la matinée au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) pour lancer les concertations régionales propres à nourrir les réflexions pour la SNB. Elle s'est ensuite rendue au siège de l'association des Réserves naturelles de France pour y rencontrer les équipes qui œuvrent à la protection de l'environnement. Son périple côte-d'orien s'est terminé par une visite du site de la Montagne des Trois Croix à Santenay, dans le sud du département, qui va bénéficier du plan de relance pour financer des travaux de restauration des milieux.

« En partant des territoires »

Comment cette SNB va-t-elle pouvoir conjuguer les objectifs de préservation de la biodiversité et les impératifs des activités humaines, en particulier, agricoles ? C'est toute la question qui se posait, alors même que, trois jours plus tôt, des éleveurs ovins de Côte-d'Or avaient déposé devant la préfecture, à Dijon, les cadavres mutilés de plusieurs de leurs moutons, tués dans une attaque attribuée au loup… *« L'important,* soulignait Bérangère Abba, *c'est de réécrire cette SNB en partant des territoires. Nous voulons que son contenu, pour les dix années à venir, vienne de l'expérience et du vécu de celles et ceux qui participent, au quotidien, à la préservation de la biodiversité. Cela implique tous les acteurs. Nous voulons redéfinir la protection de l'environnement à la française, qui n'est pas une mise sous cloche, mais qui accepte que notre patrimoine naturel ait été dessiné par les activités humaines. On sait que ces paysages ont été entretenus par les agriculteurs »*. La secrétaire d'État, originaire de la Haute-Marne, ne minimise pas les difficultés de la tâche, dans un contexte de forte remise en cause et de mutation des pratiques agricoles. Elle s'affirme consciente des craintes et des réticences suscitées dans le monde agricole par les changements de pratiques qui se profilent, sur lesquelles il existe un vrai manque de visibilité. *« Pour autant,* souligne-t-elle, *il nous faut trouver les moyens de cette transition et donner accès à chacun à des outils qui permettront d'évoluer vers des pratiques toujours plus en équilibre et en harmonie avec la nature »*.

Les néonicotinoïdes en arrière-plan

La venue de la secrétaire d'État à Dijon s'inscrivait dans la première phase du processus de conception de la SNB, qui laisse toute la place à la concertation. Une seconde phase comprendra une plateforme citoyenne permettant au grand public de participer, de donner son avis, de faire des propositions pour la préservation de la biodiversité. Le résultat de ces deux phases sera intégré dans une première version de la SNB présentée en septembre à Marseille, au cours du Congrès mondial pour la nature. La SNB finalisée devrait être présentée fin 2021. *« En Bourgogne Franche-Comté,* poursuit Bérangère Abba, *des enjeux essentiels en termes de transition agroécologique sont à l'œuvre, notamment sur la gestion de l'eau. L'actualité récente, avec le loup, nous pousse aussi à nous poser des questions, même si les réponses que l'on pourra trouver ici ne sont pas forcément identiques à celles qu'on met en place dans le sud de la France par exemple. Il y a des réponses à trouver dans l'expérience locale. C'est pourquoi il est extrêmement important que la SNB parte des territoires… »*

Hasard du calendrier : au moment de la visite de la secrétaire d'État, le Conseil d'État faisait connaître sa décision de valider le retour temporaire de l'usage des néonicotinoïdes dans la filière de la betterave sucrière. Sur ce point, la représentante du gouvernement confirmait qu'il aurait été préférable qu'un tel retour soit évité *« mais,* ajoutait-elle, *si je suis présente aujourd'hui ici, c'est pour que, sur de telles considérations, on crée des prises de conscience et qu'on fédère les volontés de chacun pour s'embarquer dans la transition. Je ne crois pas que c'est en faisant des « clés de bras » et en forçant les gens qu'on parviendra à susciter le changement sur le long terme. Sur la filière betteraves, on a vu venir l'impasse liée à la suppression des néonicotinoïdes, sans pour autant trouver de réponse assez rapidement. Étant conscients de cela, on doit disposer d'indicateurs pour mesurer la rapidité des évolutions afin d'être sûrs des échéances qu'on se fixe pour atteindre nos objectifs. Cela signifie qu'il faut sans doute mettre plus de moyens au niveau de la recherche scientifique sur certaines filières parce qu'on fait le constat qu'on avance moins vite que sur d'autres. Il ne faut plus se retrouver dans des impasses comme ce fut le cas l'été dernier pour les betteraves. Avec cette autorisation temporaire, on se donne un petit répit sur une filière française importante. La transition, parfois, n'est pas aussi rapide qu'on le souhaiterait et c'est un signal pour que nous soyons d'autant plus mobilisés… »*

BERTY ROBERT

La nécessité d'un vrai dialogue

Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, a reçu Bérangère Abba lors de son arrivée à Dijon pour le lancement de la concertation régionale sur la biodiversité. L'élue rappelait à cette occasion l'érosion de cette biodiversité, constatée à l'échelon régional : *« en Bourgogne Franche-Comté, 1 600 espèces sont aujourd'hui menacées. Face à cela, le principal défi, c'est de défendre ces espèces tout en travaillant en concertation étroite avec tous les acteurs. C'est le défi du développement durable : parvenir à concilier la protection de l'environnement, le développement économique et le développement social. Nous avons pris les choses en main en créant une Agence régionale de la biodiversité (ARB). Elle réunit les collectivités, les associations de protection de l'environnement, les agriculteurs, les industriels, les artisans… On ne peut aborder ces sujets sans un dialogue vraiment partagé. C'est compliqué, nous nous donnons du temps, de la méthode, des capacités d'études… »* Dans ce contexte, deux sujets sont centraux au niveau régional : celui de l'eau et des conflits d'usages qui peuvent se poser, et le sujet du loup. *« On est en plein dans la problématique de la préservation de la biodiversité»,* poursuit la présidente de Région. *«Le loup est une espèce protégée, mais qui s'attaque à des animaux d'élevage. Les éleveurs sont extrêmement fragilisés. Je pense qu'on ne doit pas faire comme dans d'autres régions où les moutons ne sont pas élevés de la même façon. On ne doit pas reproduire des schémas qui sont appliqués dans le sud de la France. On doit trouver d'autres moyens que les filets de protection. Cela ne viendra qu'avec du dialogue et du partage de connaissances ».* Un conseil d'administration sur le thème des grands prédateurs est programmé dans un avenir proche par l'ARB.



Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, aux côtés de Stéphane Woynaroski, président de l'Agence régionale de la biodiversité.

Comté

Un nouveau président pour Juramonts

Le nouveau président de l'union de coopératives, Christophe Defert, compte poursuivre le travail sur la qualité du fromage de son prédécesseur. Il souhaite aussi renforcer les liens entre les producteurs, les coopératives et leur affineur Monts et Terroirs pour avoir plus de poids dans les instances départementales.



Christophe Defert compte renforcer les liens entre producteurs, coopératives et affineurs.

Lors de la dernière assemblée générale de l'union de coopératives (ou fruitières) Juramonts, le président Franck Pourcelot n'a pas souhaité se représenter afin de se consacrer à un nouveau projet professionnel. Christophe Defert a été élu pour lui succéder. Cet éleveur, marié et père de famille, travaille en famille au Gaec des Fontaines blanches à Chamole, près de Poligny, dans le Jura. Christophe Defert croit au collectif et s'est toujours beaucoup investi. Pompier volontaire à Poligny, administrateur de la Fédération régionale des coopératives laitières (FRCL), du Comité interprofessionnel de gestion du comté (CIGC), du Crédit Agricole, il a aussi été pendant six ans président de la fruitière de Plasne-Barretaine, fonction qu'il a quittée en décembre dernier. *« Malgré l'année très compliquée que nous venons de vivre, j'ai la chance de prendre la présidence de Juramonts à ce moment, car beaucoup de choses ont déjà été réalisées »*, affirme Christophe Defert. *« Comme la situation est saine, il est possible de monter des beaux projets. J'arrive sur une bonne dynamique, et j'ai ce qu'il faut pour dynamiser d'avantage, mais cette fonction est nouvelle pour moi »*, reconnaît-il. *« Je dois bien en comprendre les rouages, tous les tenants et les aboutissants, connaître les différents interlocuteurs. Président d'une union de coopératives, c'est un métier. Je suis fermier à la base. Je compte beaucoup sur l'expérience de Catherine Gaubert, la directrice »*.

« Toujours améliorer la qualité »

Le nouveau président compte développer des actions permettant de renforcer le collectif pour toujours améliorer la qualité des comtés. *« Juramonts a un rôle d'animateur de réflexion. Nous nous appuyons sur les travaux du Centre technique des fromages comtois (CTFC). Nous aidons les coopératives à s'organiser pour les prendre en compte, à faire remonter les problèmes qu'elles rencontrent et à chercher des solutions où des financements… »*

En tant que président, Christophe Defert devra gérer le contrat avec l'affineur Monts et Terroirs à qui Juramonts livre chaque année 7 800 tonnes de comté en blanc, soit 11 à 12 % de la filière. Il s'agit du premier metteur en marché, axé sur la vente en libre-service dans les grandes surfaces avec les marques *« Maison Monts et Terroirs »* et *« Entremont »*. Une partie du fromage affiné est rétrocédée aux coopératives. Le nouveau président sera aussi en charge des relations avec Terroirs de Franche-Comté et de Savoie (TFCS), holding détenant 35 % du capital de Monts et Terroirs, constituée des principaux apporteurs de fromages dont Juramonts. Christophe Defert souhaite mettre en place un plan d'action pour améliorer les *« visites de fromage »* chez l'affineur, durant lesquelles le président d'une coopérative et un fromager font le tour des lots avec un chef de cave Monts et Terroirs. Le but est de surveiller l'affinage et de détecter d'éventuels soucis de qualité.

Mettre du lien entre affineurs et producteurs

« J'aurai aussi un rôle plus politique en intervenant dans les différentes instances départementales et régionales pour défendre les idées de notre union de coopératives », précise-t-il. *« Les fruitières qui composent Juramonts ont toutes leurs spécificités, c'est ce qui fait notre richesse, mais nous devons trouver un consensus pour parler d'une seule voix. Lors des discussions sur les Règles de régulation de l'offre (RRO), Juramonts a des intérêts dans le collège des affineurs, dans celui des coopératives et dans celui des producteurs. Nous devons mettre du lien entre eux et discuter ensemble pour que les décisions prises ne soient préjudiciables à personne »*.

Bientôt 70 ans

Une nouvelle assemblée générale devrait avoir lieu fin avril. Christophe Defert espère qu'elle sera en présentiel car *« dans les élevages de montagne, la visio est compliquée à cause des problèmes de réseau »*. Cette AG aura lieu seulement quatre mois après l'élection de Christophe Defert car celle de 2020 avait été décalée à cause du confinement. Le conseil d'administration devrait donc logiquement le réélire à la présidence. 2021 sera l'année du 70ème anniversaire de Juramonts, l'union de coopératives ayant vu le jour le 21 octobre 1951. Pour célébrer l'occasion, un événement sera organisé, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

SÉBASTIEN CLOSA

Juramonts en chiffres

Juramonts est une union de 16 coopératives :
- 10 sont situées dans le Doubs
- 4 dans le Jura
- 2 dans l'Ain.
Elles produisent chacune entre 2 et 9 millions de litres de lait par an. Les 340 éleveurs livrent en tout 7 800 tonnes de comté en blanc pour qu'il soit affiné par Monts et Terroirs, ce qui représente 11 à 12 % de la filière.

▸ *En bref*

Santé La MSA lance un nouveau service en ligne de demande d'arrêt de travail

La MSA met en place un nouveau service en ligne de demande d'arrêt de travail pour ses adhérents (exploitants et salariés agricoles) revenant en France depuis l'étranger, à la suite d'un déplacement pour motif impérieux, et ne pouvant pas télétravailler. Les autorités sanitaires demandent à toute personne arrivant sur le sol français depuis l'étranger de s'isoler sur une période de sept jours et d'effectuer un test de dépistage de la Covid-19 à l'issue de cette période. Grâce au nouveau service en ligne de la MSA, les salariés et exploitants agricoles se trouvant dans cette situation peuvent bénéficier d'un arrêt de travail couvrant la durée de leur isolement et celle de l'obtention des résultats du test, soit un arrêt de neuf jours maximum. S'agissant des salariés agricoles, la déclaration d'arrêt de travail couvrant la période d'isolement doit être faite par l'employeur. Les exploitants peuvent aussi solliciter une allocation dérogatoire de remplacement en lieu et place des indemnités journalières Amexa. Cette allocation permet de prendre en charge en partie le coût d'un remplaçant.

Solidarité L'AG d'Afdi Bourgogne Franche-Comté aura lieu dans la Nièvre

L'assemblée générale 2021 d'Afdi Bourgogne Franche-Comté se tiendra le mardi 18 mai au Legta de Nevers-Cosne à Challuy (Nièvre). La table ronde de l'après-midi s'articulera autour de la problématique suivante : « Consommer local » au Nord comme au Sud : quels sont les enjeux et comment y répondre ?

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSÉS BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

▸ En bref

Patrimoine La Bourgogne Franche-Comté contribue à la rénovation de Notre-Dame de Paris

Le 19 avril 2019, un trésor de notre patrimoine national, la cathédrale Notre-Dame de Paris, était victime d'un terrible incendie détruisant sa flèche puis l'intégralité de sa toiture. Immédiatement, la filière forestière française s'était dite prête à offrir le bois nécessaire à sa reconstruction. Après différents scénarios de reconstruction, en bois, en béton, en métal, en verre, c'est finalement la reconstruction à l'identique en chêne massif qui a été retenue. La Fédération nationale des communes forestières a proposé que chaque commune offre un chêne de sa forêt. La Région Bourgogne Franche-Comté, 1ère productrice de chêne en France, a décidé d'apporter sa contribution à cette opération en prenant en charge le coût d'exploitation de la centaine de chênes qui proviendront de ses forêts communales. C'est aussi l'occasion de rappeler que la Bourgogne Franche-Comté est dans le peloton de tête des régions forestières françaises avec une belle ressource forestière et une filière qui compte près de 5 000 entreprises et 23 000 emplois.

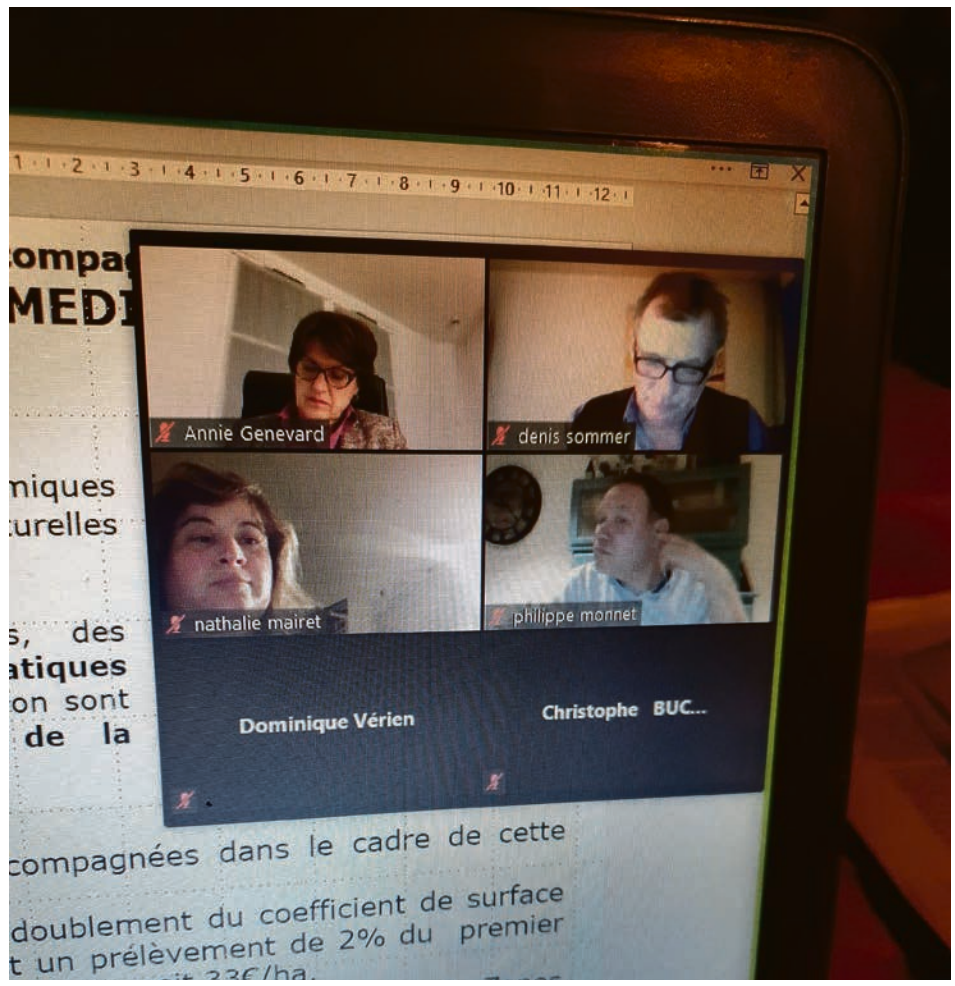
Santé Belle mobilisation pour le challenge du don de sang de Dijon

Depuis 2015, l'Établissement français du sang (EFS) propose aux organismes locaux de rejoindre la chaîne de solidarité du don de sang en participant en équipe au challenge inter-organismes de Dijon. La 6ème édition vient de se tenir, en dépit du contexte sanitaire. Alors que le télétravail est généralisé, participer au challenge inter-organismes était un moyen de se retrouver entre collègues et amis autour d'une pause solidaire. Pour les plus craintifs, c'était aussi l'occasion de passer la porte du don de sang pour la 1ère fois, portés par l'effet groupe. C'est justement l'objectif d'une telle opération alors que l'EFS observe une baisse du recrutement de nouveaux donneurs de 23 % entre 2019 et 2020. À un moment où la santé est au cœur des préoccupations, donner son sang est un défi à la portée de tous. 51 équipes engagées l'ont prouvé ! Ces entreprises, associations, clubs de sports ont réussi à mobiliser 559 donneurs pour le challenge et parmi eux 85 venaient réaliser un premier don. Parmi les équipes participantes on peut citer le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, la Draaf Bourgogne Franche-Comté, Groupama Grand Est…

Future PAC

La profession explique les priorités aux parlementaires régionaux

La profession agricole (FRSEA, JA, Chambre régionale d'agriculture) travaille depuis deux ans sur la nouvelle réforme de la PAC, notamment pour identifier les sujets prioritaires à défendre pour la Bourgogne Franche-Comté. C'est dans ce cadre que deux visioconférences ont été organisées, les 2 et 8 mars, avec les parlementaires, afin d'expliquer les sujets sensibles.



En tout, quinze parlementaires de Bourgogne Franche-Comté (députés, députés européens, sénateurs) ont participé à l'une des réunions en visio organisées les 2 et 8 mars.

Christophe Chambon, président de la FRSEA, a présenté les enjeux de la nouvelle PAC : *« Les exploitants ont besoin de stabilité et de perspectives réalistes. L'Europe doit donner du sens à la PAC en proposant une trajectoire claire aux agriculteurs. Nous avons travaillé, depuis deux ans, pour faire des propositions réalistes qui intègrent les attentes de toutes les filières et nous avons réussi à trouver un consensus à l'échelle de notre région. Nos propositions doivent permettre de relever les enjeux de la valeur ajoutée. L'Europe doit intégrer la notion de souveraineté alimentaire dans le projet de règlement. Elle doit aussi conforter le revenu des agriculteurs. Seule une meilleure répartition de la valeur ajoutée permettra d'intégrer de nouvelles attentes, notamment dans le domaine de l'environnement ».*

« Maintenir des aides à l'installation incitatives »

Dans le prolongement de cette intervention, Sylvain Marmier, de la Chambre régionale d'agriculture, a précisé les principaux enjeux pour notre région : *« Nous souhaitons maintenir l'enveloppe des aides couplées, un accompagnement spécifique pour les zones intermédiaires, le maintien de l'ICHN, une gestion des risques opérationnelle pour toutes les productions, mais aussi des aides aux investissements pour limiter les risques climatiques. Enfin, nous proposons la mise en place des programmes opérationnels, pour toutes les filières, financés sur l'ensemble du premier pilier ».* Dans le même sens, Florent Point, président des JA BFC, a insisté sur *« la nécessité de maintenir des aides à l'installation incitatives ; pour cela la balle est dans le camp des régions et il faudra bien s'assurer d'avoir tous les cofinancements nécessaires ».* Les aides couplées ont été défendues par Christian Bajard, président de la FDSEA 71 : *« Alors que les éleveurs ont des difficultés à sortir un revenu, il serait incompréhensible de diminuer ces aides qui sont vitales pour ce secteur. Par contre, nous sommes conscients qu'il faut retravailler avec tous les acteurs de cette filière et les programmes opérationnels peuvent apporter une réponse. Pour réussir, nous devrons fixer des règles précises permettant d'avoir une meilleure répartition de la valeur ajoutée aux producteurs ».*

La question cruciale des zones intermédiaires

Pour les zones intermédiaires, Fabrice Genin (président FDSEA 21) et Jacques De Loisy (FDSEA 21) ont rappelé les travaux du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur ces zones, en demandant concrètement la prise en compte du faible potentiel agronomique de ces zones intermédiaires qui couvrent une bonne partie de la région pour le paiement redistributif, mais aussi des aides spécifiques comme la mise en place d'une MAEC zones intermédiaires s'appuyant sur les développements des légumineuses et des protéagineux. *« L'une des grandes spécificités de cette réforme, c'est le volet environnemental avec les éco-schemes et, pour ce dispositif, nous demandons la reconnaissance de l'existant »* expliquait pour sa part Philippe Monnet, président de la FDSEA 25. En conclusion, Christophe Chambon a insisté : *« Nous souhaitons une PAC réconciliée qui intègre la souveraineté alimentaire, le revenu des agriculteurs et le respect de l'environnement. Nous réclamons des règles claires et partagées pour une PAC qui ne prend pas à l'un pour remettre à l'autre, mais qui mobilise les énergies pour accompagner les transitions et s'adapte au changement climatique. Au-delà des aides, nous pensons que nous devons aussi travailler sur le troisième pilier qui concerne la gestion des marchés avec l'OCM ».* Les élus participants (voir encadré) ont apprécié cette synthèse. Le député européen de Saône-et-Loire Jérémy Decerle a rappelé les grandes échéances européennes : *« Le trilogue avance mais tout n'est pas tranché, le pourcentage des éco-schemes n'est pas arrêté, on parle de 25 % ».* Jean-Marie Sermier, député du Jura, a demandé que le secteur viticole soit bien pris en compte dans les débats, mais aussi la nécessité de mobiliser des moyens pour s'adapter au changement climatique. Son homologue du Doubs, Annie Genevard, annonçait quant à elle qu'elle sera vigilante sur les sujets comme l'ICHN. Enfin, le député de Haute-Saône, Christophe Lejeune, a souligné l'importance du rôle des agricultrices, sans oublier le volet formation pour que les agriculteurs puissent faire face à ces transitions.

FRSEA BFC

Les parlementaires participants à l'une des deux conférences

Éric Alauzet (député LREM du Doubs), Josiane Corneloup (députée LR de Saône-et-Loire), Arnaud Danjean (député européen LR de Saône-et-Loire), Jérémy Decerle (député européen de Saône-et-Loire), Annie Genevard (députée LR du Doubs), Perrine Goulet (députée Modem de la Nièvre), Annick Jacquemet (sénatrice UC du Doubs), Christophe Lejeune (député LREM de Haute-Saône), Jean-François Longeot (sénateur UC du Doubs), Anne-Catherine Loisier (sénatrice UC de Côte-d'Or) Jean-Marie Sermier (député LR du Jura), Denis Sommer (député LREM du Doubs), Nadia Sollogoub (sénatrice UC de la Nièvre), Dominique Vérien (sénatrice UC de l'Yonne), Sylvie Vermeillet (sénatrice UC du Jura).

Sécurité

Maîtriser le risque de collision

SNCF Réseau et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or viennent de finaliser un partenariat visant à lutter contre les risques d'accidents liés aux animaux d'élevage. Une logique qui pourrait s'élargir à toute la région.



En Bourgogne Franche-Comté, l'an dernier, plus de 250 trains ont vu leur circulation impactée par des collisions avec des animaux d'élevage.

C'était en août 2019, dans le Jura, près de La Joux, aux environ de Saint-Claude. Un TGV Lyria en provenance de Lausanne, en Suisse, avait percuté un troupeau de 60 vaches qui se trouvaient sur les voies. 16 d'entre elles avaient été tuées immédiatement dans le choc avec le train et 6 autres avaient dû être euthanasiées sur les lieux, car gravement blessées. Au-delà de l'image de carnage produite par un tel évènement, traumatisant autant les passagers du train que le ou les agriculteurs concernés, un accident de ce type entraîne également de multiples perturbations sur le réseau ferré. Autant de raisons qui ont amené la SNCF et le monde agricole à tenter de réfléchir aux solutions possibles afin d'éviter la répétition de ces situations. C'est dans ce cadre que s'inscrivait le partenariat conclu le 10 mars dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Bretenière, près de Dijon, entre cette dernière et SNCF Réseau.



Jérôme Grand, directeur territorial SNCF réseau (à gauche) et Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, ont paraphé la convention de partenariat les unissant autour de la question sécuritaire des divagations d'animaux d'élevage sur le réseau ferré.

Questions financières

Au-delà de la mort d'animaux, de vraies questions de sécurité se posent quant à la divagation d'animaux d'élevage sur des voies de chemin de fer. Il s'agit aussi de questions financières (pertes d'animaux pour l'éleveur, dégâts et immobilisations de matériels roulants, perturbations du trafic ferroviaire entraînant d'importants retards…) D'un côté comme de l'autre on a tout intérêt à faire en sorte que cela se reproduise le moins possible. Jérôme Grand, directeur territorial SNCF Réseau, rappelait que son entreprise a prévu 423 millions d'euros de travaux sur le réseau de Bourgogne Franche-Comté (BFC), dont 172 millions cofinancés par l'État, la Région et l'Union européenne. Ces travaux touchent à la sécurité, l'accessibilité des gares et la régularité des trains, rappelant que, sur ce dernier point, pour les TER le taux est de 94 %. *« Pour améliorer ce résultat,* poursuivait-il, *nous devons agir sur les pannes de signalisation mais aussi sur les chocs avec des animaux sauvages, et sur les divagations d'animaux d'élevage. Pour cela, nous avons besoin de la Chambre d'agriculture afin d'analyser sur le terrain les raisons du problème »*. Être des facilitateurs dans ce domaine est une évidence pour Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. D'après les données de la SNCF, près de la moitié (46 %) des chocs entre trains et animaux est due à des animaux d'élevages et, en BFC, on recense environ une centaine d'incidents de ce type chaque année, avec des niveaux de gravité très variables. *« Au bout du compte*, soulignait Jérôme Grand, *ce sont plus de 250 trains qui sont impactés chaque année (ceux immobilisés par l'accident et ceux qui suivent, contraints de s'arrêter ou de retarder leur départ) »*.

Trois secteurs à risque

Dans le département de Côte d'Or, le point sensible, c'est la ligne TGV entre Montbard et Dijon. Mais si l'on élargit un peu le prisme, les lignes Nevers-Chagny, entre la Nièvre et la Saône-et-Loire, et Dole-Belfort posent aussi problème. Des solutions sont envisagées, mais qu'il faudra tester. C'est, par exemple, la possibilité d'équiper les clôtures d'agriculteurs avec des objets connectés, déjà utilisés par la SNCF pour détecter les barrières d'accès aux voies restées ouvertes. De manière générale, la question de l'entretien des clôtures est au centre de la problématique. Sur ce point, Vincent Lavier soulignait que pour les éleveurs, cet entretien n'était pas toujours facilité lorsque ces dernières se retrouvent adossées à des haies qu'il faut éventuellement détruire… ce qui est interdit. *« Nous avons eu plusieurs exemples d'agriculteurs qui ont eu des problèmes et qui ont été verbalisés alors qu'ils accomplissaient leur travail d'entretien de leurs clôtures. On est souvent confrontés à des injonctions contradictoires entre la préservation de l'environnement et la sécurité vis-à-vis des trains »* remarquait Vincent Lavier avant d'ajouter que *« sur ces questions, il est nécessaire de mettre dans la boucle les services de l'État et la Direction départementale des territoires (DDT) »*. Quoi qu'il en soit, depuis le 11 mars, les services de la SNCF et ceux de la Chambre d'agriculture réalisent des sorties terrains afin de mieux comprendre certaines situations. À travers leur partenariat, SNCF Réseau et la Chambre d'agriculture veulent définir et mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation aux enjeux liés aux divagations d'animaux sur le réseau ferré, accompagner SNCF Réseau dans ses démarches de prévention des divagations auprès de la profession agricole, et mettre en place des expérimentations, notamment avec les nouvelles technologies afin d'accompagner la surveillance des clôtures de pâtures.

BERTY ROBERT

En bref

Patrimoine Pose de la première pierre de la Cité des vins et des climats de Bourgogne à Beaune

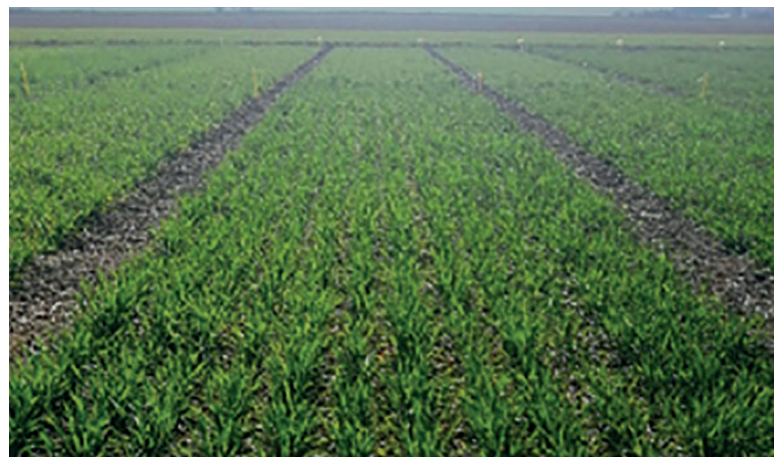
La première pierre de la Cité des vins et des climats de Bourgogne (CVCB) a été posée le 12 mars à Beaune (Côte-d'Or), en présence de nombreux élus. Le chantier de cette future « cathédrale du vin », imaginée il y a près de 20 ans par l'interprofession des vins de Bourgogne, devrait durer un an. Le projet global s'organise autour de trois sites : Beaune, Chablis et Mâcon. *«Nous préservons un héritage à la réputation mondiale»*, a déclaré le président du département, François Sauvadet, qui a scellé la première pierre. Cette CVCB doit devenir une vitrine pédagogique du vignoble bourguignon et de ses climats (nom donné aux terroirs en Bourgogne), classés au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2015. Le seul site de Beaune mobilise 13,5 millions d'euros pour un bâtiment qui abritera, sur 3 500 m2, un espace muséographique, l'école des vins du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), des espaces de dégustation, un salon de réception, des espaces d'exposition et d'animations culturelles temporaires ou encore une librairie. Un hôtel devrait également voir le jour sous l'impulsion de l'acteur Christophe Lambert. Selon les porteurs de projet, les trois cités devraient attirer 180 000 visiteurs par an.

Innovation Un projet dijonnais lauréat d'un concours national sur le vin

La finale de la 3ème édition de Tomorrow Wine, concours d'innovation à destination des futurs professionnels du vin, s'est déroulée à huis clos le 8 mars, en présence des finalistes et des jurés. Elle a été le théâtre de nombreux échanges sur les enjeux actuels de la filière de vin et des réponses des étudiants en école de marketing et de commerce du vin pour y faire face. Trois bourses allant jusqu'à 10 000 euros ont été attribuées. Parmi les trois projets lauréats figure L'Essence du terroir, porté par trois étudiantes de la Burgundy School of Business (BSB) de Dijon. Joséphine Bollet, Emmanuelle Lucet et Elsa Tanoukhi ont pris la seconde place de ce concours. L'Essence du terroir est une proposition de marketing olfactif appliquée au vin. Elles proposent un véritable *« voyage au Cœur du vignoble »* grâce à un design de bouteille revisité, un set de sous-verres en liège, une languette olfactive et des podcasts exclusifs.

Céréales d'hivers en début de montaison

Des besoins en azote croissants



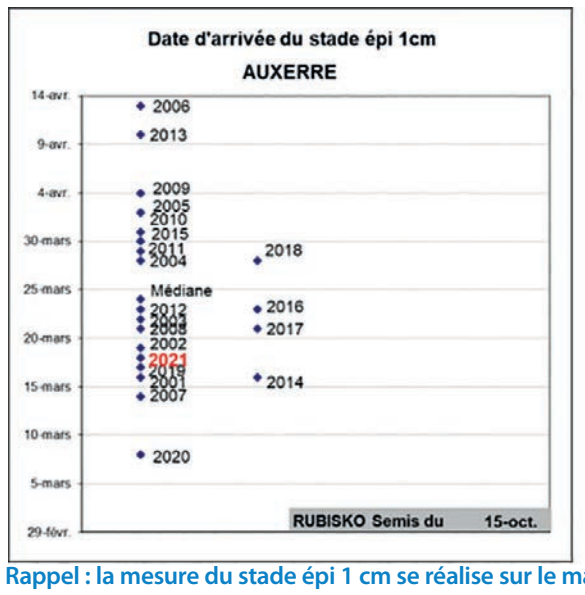
Après la vague de froid de mi-février, les températures sont reparties à la hausse accélérant la reprise de végétation des céréales accompagnées par un rayonnement élevé. Néanmoins, le 1er apport d'azote n'a pas toujours été bien valorisé par assez des pluies et on observe des parcelles jaunes. Dans ce contexte, comment piloter l'azote et comment maximiser sa valorisation ? Faisons le point sur la situation en Bourgogne Franche-Comté.

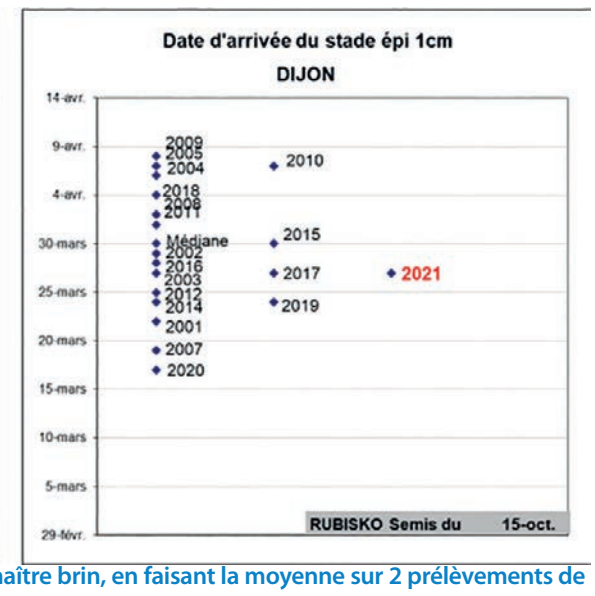
Un stade épi 1 cm en avance !

Dans de nombreux secteurs de la région Bourgogne Franche-Comté, les 1ères parcelles atteignent le stade épi 1 cm : il s'agit de parcelles bien exposées, semées précocement et/ou avec variété précoce à montaison (APRILIO, FILON, SY PASSION…).

A partir du stade épi 1 cm, c'est-à-dire à la reprise de croissance de la culture, les besoins en azote augmentent significativement. C'est à ce moment qu'il faut apporter la plus forte dose d'azote avec mise en réserve d'une partie de la dose totale dédiée à un pilotage plus précis entre les stades dernière feuille pointante et gonflement. C'est la bonne méthode pour assurer une teneur en protéines conformes aux besoins de la filière sans pour autant prendre de risque vis-à-vis du rendement.

Aujourd'hui, les blés (et les orges) ont environ 4 à 7 jours d'avance sur la médiane des 20 dernières années, toutes conditions étant égales par ailleurs (lieu, date de semis, variété). En tendance, les situations précoces et tardives se rapprochent dans leur croissance. Par exemple, pour une variété de précocité type RUBISKO semée le 15/10, on arrive à un stade épi 1cm le 18 mars pour Auxerre et le 27 mars pour Dijon. Néanmoins, la précocité de cette campagne n'est pas au niveau de 2020, année record de part sa précocité !





Rappel : la mesure du stade épi 1 cm se réalise sur le maître brin, en faisant la moyenne sur 2 prélèvements de 10 plantes contigües.

En pratique, que faire sur blé ?

- Pour les parcelles ayant déjà reçu un apport « tallage » :

Pour le stade épi 1 cm, réaliser un second apport en réservant une quantité d'apport fin montaison en fonction du bc de la variété (cf. annexe). Par exemple, pour une variété ayant un coefficient bq de 3,2 et un bc de 0,2, c'est-à-dire un besoin complémentaire de l'ordre de 20 kg N/ha, le report d'azote vers la fin de montaison doit être de 60 kg N/ha. Attention pour les blés améliorants, la mise en réserve est plus importante de 60 kg à 80 kg N/ha.

- Pour les parcelles n'ayant pas encore reçu d'azote :

Les plantes entrent dans la période où leurs besoins augmentent significativement. Apporter l'azote avant une pluie en s'adaptant au niveau de la dose prévue à épi 1cm. Si la dose prévue dépasse 120 uN, le mieux est de faire 2 apports en encadrant le stade épi 1cm.

NB : En zone vulnérable, la Directive Nitrates oblige à fractionner l'apport d'azote minéral dès qu'il est supérieur à 120 uN. **Pour les parcelles semées en mélanges de variétés, penser à faire une zone étalon surfertilisée (environ 100 kg N / ha supplémentaire) pour piloter l'azote à partir du stade 2 nœuds avec la pince N-Testeur.**

En pratique, que faire sur orge ?

- Pour les doses totales < 150 uN :

Pour le stade épi 1 cm, réaliser un second apport en soldant la dose totale.

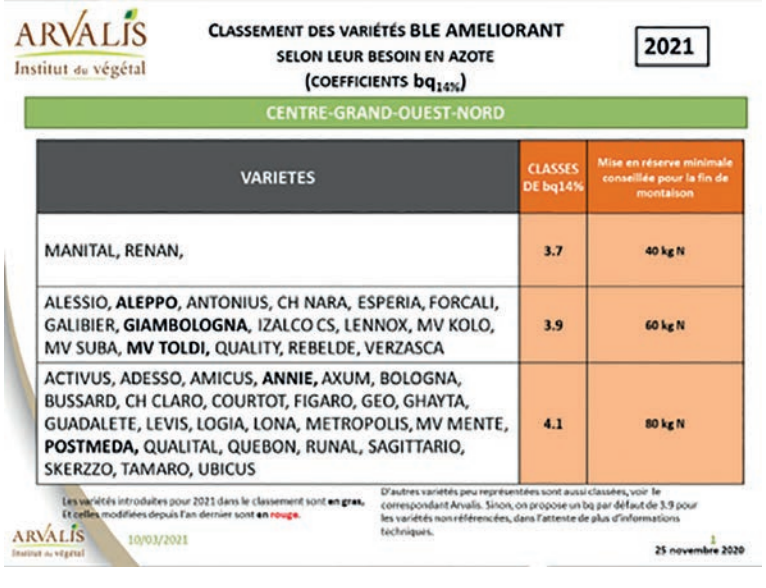
- Pour les doses totales ≥ 150 uN :

Pour le stade épi 1 cm, réaliser un second apport en soldant la dose totale. Mettre en place une zone étalon, c'est-à-dire une zone de référence en situation non limitante en azote (environ 100 kg N / ha supplémentaire). Ajuster ensuite entre 1 nœud et 2 nœuds en réalisant 3 mesures avec la pince N-Testeur sur la zone Etalon et trois mesures sur le reste de la parcelle. Si le conseil ne se déclenche pas entre 1 nœud et 2 nœuds, réinterroger la culture entre 2 nœuds et dernière feuille pointante. Dans les essais ARVALIS-Institut du végétal, à dose totale identique, le fractionnement en trois apports avec le 3ème au stade 2 nœuds, testé dans 82 situations, s'avère significativement plus performant de 2 q/ha par rapport au fractionnement en 2 apports.

Pour les orges de printemps semés à l'automne ?

Elles sont fertilisées selon les mêmes méthodes que celles en cours sur les orges d'hiver. La méthode N-Testeur est également préconisée sur les orges de printemps semée à l'automne donc bien penser à la zone étalon surfertilisée également au moment du 2nd apport.




ARVALIS Institut du végétal

CLASSEMENT DES VARIÉTÉS BLE AMELIORANT SELON LEUR BESOIN EN AZOTE (COEFFICIENTS $bq_{14\%}$) 2021

CENTRE-GRAND-OUEST-NORD

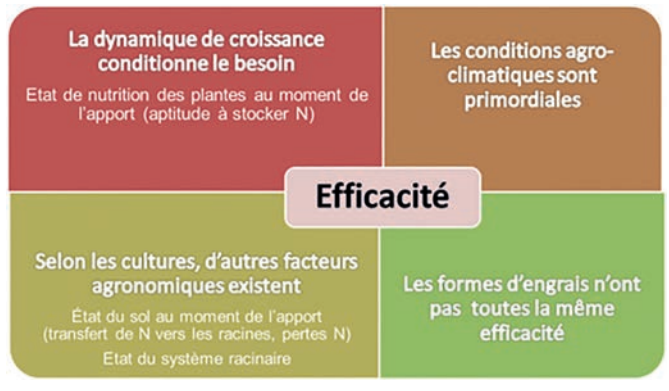
VARIETES	CLASSES DE bq14%	Mise en réserve minimale conseillée pour la fin de montaison
MANITAL, RENAN,	3.7	40 kg N
ALESSIO, **ALEPPO**, ANTONIUS, CH NARA, ESPERIA, FORCALI, GALIBIER, **GIAMBOLOGNA**, IZALCO CS, LENNOX, MV KOLO, MV SUBA, **MV TOLDI**, QUALITY, REBELDE, VERZASCA	3.9	60 kg N
ACTIVUS, ADESSO, AMICUS, **ANNIE**, AXUM, BOLOGNA, BUSSARD, CH CLARO, COURTOT, FIGARO, GEO, GHAYTA, GUADALETE, LEVIS, LOGIA, LONA, METROPOLIS, MV MENTE, **POSTMEDA**, QUALITAL, QUEBON, RUNAL, SAGITTARIO, SKERZZO, TAMARO, UBICUS	4.1	80 kg N

Les variétés introduites pour 2021 dans le classement sont **en gras**. Et celles modifiées depuis l'an dernier sont **en rouge**.

D'autres variétés peu représentées sont aussi classées, voir le correspondant Arvalis. Sinon, on propose un bq par défaut de 3.9 pour les variétés non référencées, dans l'attente de plus d'informations techniques.

ARVALIS Institut du végétal 10/03/2021 25 novembre 2020

Comment maximiser l'efficacité de l'azote ?



L'année 2020, en Bourgogne Franche-Comté, a été marquée par une longue période de sécheresse printanière débutée au 10 mars, limitant l'efficacité des apports d'engrais. Avec le changement climatique, ces conditions climatiques défavorables à la réalisation des apports d'azote sur blé tendre et sur orge d'hiver deviennent de plus en plus fréquentes. Le fractionnement, le choix de formes d'engrais plus *«robustes»* (ex : ammonitrate) et l'anticipation peuvent permettre de limiter les risques et d'améliorer l'efficience des engrais. Quelques principes peuvent aider à piloter les différents apports en tenant compte des conditions de l'année :

- Pluies après l'apport et état du sol : placer les apports avant des pluies annoncées doit primer sur le stade précis ; même des pluies faibles (environ 5 mm) sont utiles car elles positionnent l'azote dans le sol et associées à un sol humide, elles assurent une bonne efficacité.
- Dose cohérente avec le besoin attendu de la culture : la dynamique de croissance conditionne également le besoin. La dose sera d'autant plus faible que le stock du sol est élevé et d'autant plus élevée que la croissance attendue est importante.
- Forme : éviter tout apport par temps sec et venteux avec la solution azotée. Si un apport est indispensable, les options possibles pour préserver son efficacité

1. Passer en solide (urée ou urée adjuvantée ou ammonitrate)
2. Si impossible de passer en solide, ne pas dépasser 50-60 kgN/ha par apport
3. Eviter les heures les plus chaudes de la journée

Dans les essais ARVALIS-Institut du végétal, la solution azotée est en retrait de -3.3 q/ha et 0.55% de protéines par rapport à l'ammonitrate (synthèse de 34 essais 2013-2019).

Blé

Enseignements d'un printemps sec

La sécheresse intense du printemps 2020 a coïncidé avec les apports habituels d'azote sur céréales. Les efficacités mesurées ont toutefois été bonnes, voire supérieures aux valeurs attendues… L'apport d'une dose cohérente avec le potentiel et son fractionnement restent essentiels.



Les conditions agro-climatiques jouent un rôle primordial dans l'efficacité des apports d'azote.

Tout comme aux printemps 2011, 2014 et 2017, la sécheresse prolongée de 2020 au moment de la montaison a posé un certain nombre de questions quant à la gestion de la fertilisation azotée et l'interprétation des outils de pilotage. *« Pour que le dernier apport d'azote réalisé soit considéré comme valorisé et que l'outil de pilotage apporte toute sa pertinence, il faut théoriquement un cumul d'environ 15 mm de pluie dans les deux semaines suivant l'apport »*, expose Diane Chavassieux, ingénieure régionale Arvalis pour la Bourgogne Franche-Comté. Le blé est capable d'endurer des carences temporaires en azote pendant la montaison sans trop de dégâts. Néanmoins, plus la période de mauvaise valorisation s'étend, plus l'impact probable sur le rendement se renforce. Si la bonne absorption n'est pas rétablie avant le stade Dernière feuille étalée (DFE), le nombre d'épis/m² est d'autant plus affecté que la réserve hydrique du sol est faible. Une fois ce stade dépassé, les perspectives de rattrapage s'amenuisent. Le nombre de grains/épi sera ensuite lui aussi affecté. Or en 2020, bien que la pluie soit un des paramètres déterminant de l'efficacité de la fertilisation azotée, on observe que finalement l'azote a été plutôt bien valorisé malgré les faibles précipitations… Que faut-il en conclure ? *« On va vers plus d'extrêmes climatiques, ce qui nous conduit à nous poser la question des stratégies de fractionnement qu'on peut mettre en place… En 2020, au moment de la montaison la sécheresse était généralisée dans le Nord-Est, où les précipitations n'ont pas dépassé 5 mm alors qu'on sait qu'il en faut 15 pour valoriser l'azote »*.

Précipitations insuffisantes

Les présentations d'Emeric Courbet, en charge des grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, corroborent ces informations. Des résultats d'essais de fertilisation azotée sur blés illustrent l'importance de bien évaluer le potentiel de rendement dans les parcelles. *« En moyenne, sur trois sites, on a obtenu des rendements de 35 quintaux supérieurs aux potentiels estimés »*. D'où le conseil stratégique de ne pas revoir à la baisse la fertilisation azotée prévue, même en cas d'accidents climatiques où sanitaire, afin de laisser aux blés l'occasion d'exprimer tout leur potentiel. *« Il reste indispensable de s'appuyer sur le Reliquat en sortie d'hiver (RSH) et de calculer la dose X indispensable. On s'aperçoit que les rendements sont plus impactés par l'effet dose que par son positionnement »*.

Points clé pour valoriser l'azote

L'ingénieure Arvalis résume : *« statistiquement parlant, le nombre de jours avant d'avoir une quantité de précipitations considérée comme suffisante pour valoriser un apport d'azote est très variable ! »* Heureusement, la pluie n'est pas le seul facteur à prendre en compte. *« La rosée et l'humidité du sol permettent de faire fondre les granulés et l'azote se distribue ensuite par capillarité dans le sol »*, poursuit-elle, avant de rappeler les fondamentaux de la fertilisation azotée : *« Le premier point clé consiste à fractionner les apports pour accompagner la croissance et limiter la quantité instantanée apportée, afin d'éviter le risque de limiter le rendement. Le second est de placer ses apports avant une pluie, même si on perd en précision sur le stade végétatif, la probabilité de pluie doit primer dans la hiérarchie des facteurs de décisions »*. Quelques millimètres de pluie, ou des rosées, suffisent à faire fondre des granules d'engrais. Les remontées d'eau depuis les horizons inférieurs vont ensuite distribuer l'azote plus profondément. Mais des paramètres peuvent influer négativement sur cette dynamique : un climat desséchant la surface du sol (sec et venté), une culture peu couvrante laissant le sol exposé à la dessiccation, ou encore un sol léger, sableux ou caillouteux. Photo à l'appui, Diane Chavassieux illustre que l'augmentation de la quantité d'azote disponible favorise le développement foliaire au détriment des racines. *« Si l'eau disponible est limitante par la suite, on fait de beaux blés qui vont mal finir ! »*

ALEXANDRE CORONEL

Innovation

Arvalis en quête d'agriculteurs bio pour un programme de recherche

L'institut souhaite intégrer des agriculteurs volontaires dans un programme de recherche prévu pour durer quatre ans.

Arvalis et ses partenaires recherchent 200 parcelles cultivées en agriculture biologique (AB) dans le cadre d'un programme de recherche qui bénéficie du soutien du Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (Casdar) géré par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'objectif, à l'issue des 4 ans du programme, est notamment de proposer une calculette de bilan Phosphore adaptée à l'AB et de mettre au point un guide de diagnostic de la fertilité en phosphore et de son évolution. Voilà des années qu'Arvalis participe à la R&D des grandes cultures Bio. Parmi les multiples sujets, la question de la fertilité phosphatée est majeure d'autant plus qu'en systèmes grandes cultures bio sans élevage on a pu observer un appauvrissement des sols, que les gisements s'épuisent et que la concurrence sur les effluents organiques éligibles est forte. Le projet vise, entre autres, à l'élaboration d'un observatoire de 200 parcelles conduites en agriculture biologique. Elles seront réparties sur quatre territoires offrant des modes de productions et contextes pédoclimatiques contrastés et sélectionnées selon l'occupation du sol (grandes cultures ou prairies permanentes), l'ancienneté de conversion AB, qu'il y ait ou non des apports de Phosphore exogène à l'exploitation et bien sûr selon le type de sol. Les agriculteurs candidats bénéficieront d'une analyse de terre financée par le projet et d'une restitution ciblée des résultats des travaux. En contrepartie, ils aideront à identifier une parcelle de leur exploitation susceptible d'intégrer l'observatoire, puis à décrire leurs pratiques culturales essentielles au raisonnement de la fertilité P (successions culturales, pratiques de fertilisation, rendement, gestion des résidus…).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

En bref

Betteraves Le Conseil d'État valide le retour des néonicotinoïdes

Le Conseil d'État a validé le 15 mars la réautorisation provisoire des néonicotinoïdes dans la filière de la betterave sucrière, estimant qu'elle n'était contraire ni à la Constitution ni au droit européen, qui prévoit des dérogations à leur interdiction générale. La plus haute juridiction administrative rejette ainsi le recours de plusieurs ONG et syndicats qui réclamaient en urgence la suspension de l'arrêté organisant le retour de ces insecticides pour lutter contre la jaunisse. Mais le juge des référés a relevé que la loi du 14 décembre 2020 autorisant cette réintroduction temporaire avait déjà été validée par le Conseil constitutionnel et estimé que l'arrêté *« se borne à mettre en œuvre pour la seule campagne 2021 et pour la période maximale de 120 jours »* la dérogation prévue par la réglementation européenne. En outre, selon le juge, l'arrêté respecte les conditions de la dérogation prévue par la réglementation européenne, en raison du *« risque d'une nouvelle infestation massive par des pucerons »*. Par ailleurs, il a estimé que *« les pertes importantes de production subies en 2020 témoignent de ce qu'il n'existe pas d'autres moyens raisonnables pour maîtriser ce danger pour la production agricole concernée, tout au moins pour la campagne 2021 »*.

Semences Lidea vise une croissance de 20 % en France d'ici à 2025

Issu du rapprochement il y a six mois des semenciers Euralis et Caussade, le groupe Lidea vise une croissance en France de 20 % d'ici à 2025, a-t-il indiqué le 11 mars. Cette nouvelle entité *« aura dès le printemps deux marques sur le marché français : Lidea et Caussade Semences Pro »*, a déclaré Jean-Baptiste Jurbert, patron de la business unit France. Elles représentent aujourd'hui un chiffre d'affaires cumulé de 100 M€ (30 % des ventes du groupe en Europe), avec comme objectif de le *« faire progresser de 20 % à l'horizon 2025 »*. La démarche est multi-espèces. La marque Lidea est dédiée aux agriculteurs, sur la base de semences commerciales de maïs, tournesol, céréales à paille, colza, fourragères et plantes de service, soja et sorgho. De l'autre, Caussade Semences Pro concerne les distributeurs, avec des semences de base. Le groupe Lidea affiche comme ambition en maïs et tournesol, actuellement à 15 % de parts de marché, de gagner 2 à 3 points d'ici à 2025. En colza, où il se classe dans le top 3, le groupe Lidea veut maintenir sa position. En plantes de service (couverts végétaux, plantes compagnes), où il se situe dans le top 5 ou 6, le semencier espère grimper sur le podium. En céréales à paille, pour lesquelles sa génétique pèse 3 à 4 % du marché, il compte dépasser 5 ou 6 % à l'horizon 2025.

Expérimentation

Les vertus de l'efficacité alimentaire

La Ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, a participé pendant trois ans à un programme de recherche sur l'efficacité alimentaire. Véritable levier pour améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations par une meilleure valorisation des fourrages, cette notion d'efficacité va devenir un critère supplémentaire de choix des taureaux pour des animaux moins consommateurs de concentrés.



«La meilleure connaissance de la mécanique prédictive de l'efficacité alimentaire permettra demain de choisir les taureaux en fonction des régimes alimentaires et selon les débouchés commerciaux», estiment Julien Renon et Jérémy Douhay.

De 2016 à 2019, la Ferme expérimentale de Jalogny, située près de Cluny, en Saône-et-Loire, a été le support, pendant trois campagnes, du programme de recherche Beef Alim 2020. Encadré par l'Institut de l'élevage en partenariat avec l'Inrae, Allice et les Chambres d'agriculture, il impliquait quatre fermes expérimentales. À Jalogny, trois bandes de 54 jeunes bovins charolais ont été suivies dans le cadre de cette expérimentation nationale portant sur plus de 650 animaux. Son objectif était de mieux exploiter l'efficacité alimentaire (la capacité d'un animal à produire plus ou moins de viande à partir d'une ration). Il s'agissait notamment d'étudier l'héritabilité génétique de ce caractère en s'appuyant sur deux régimes alimentaires différents. Recrutés dans des élevages du bassin charolais, les animaux étaient des produits de taureaux d'insémination dont l'efficacité alimentaire a été évaluée en station de contrôle individuel. Deux lots d'animaux équilibrés en fonction des pères étaient ainsi systématiquement comparés, le premier nourri avec une ration à base de cellulose (ensilage d'herbe) ; le second nourri avec une ration à base d'amidon (ensilage de maïs). Sur une période de contrôle comprise entre 11 à 15 mois d'âge, « *on regardait comment réagissaient les animaux en termes de transformation du régime en gain de poids vif face aux deux types de rations à volonté* », explique Julien Renon, responsable de la ferme expérimentale, *«si l'efficience d'un animal avec une ration à base de maïs se retrouvait avec une ration herbe* ». Ce travail visait à mieux « *comprendre la mécanique prédictive de l'efficacité alimentaire* ». Celle des pères est mesurée sur un régime à base de concentrés. Aussi, le travail mené à Jalogny permettait-il de voir ce que devenait cette efficacité alimentaire d'origine paternelle connue quand les descendants étaient soumis à des régimes contrastés en amidon, notamment sur des régimes à base d'herbe.

Stabilité du maïs, variabilité de l'herbe…

Des observations réalisées à Jalogny, il est ressorti que les jeunes bovins (JB) étaient globalement plus efficaces sur le régime au maïs. Les Gains moyens quotidiens (GMQ) sont meilleurs ; les durées d'engraissement plus courtes pour un même objectif de poids carcasse. Mais à la différence de l'ensilage de maïs dont les récoltes sont en principe stables d'une année sur l'autre, l'ensilage d'herbe pâtit d'une forte variabilité en matière de qualité. « *Entre 2016 et 2018, les récoltes ont été extrêmement contrastées»*, confirme Jérémy Douhay, de l'Institut de l'élevage. *«Lors de la première campagne, le printemps humide a donné un fourrage de piètre qualité. Les performances des JB s'en sont ressenties et elles étaient nettement inférieures à celles obtenues avec du maïs* ». Les deux autres années, des récoltes réalisées à un stade optimal ont permis d'atteindre le même niveau de performances qu'avec la ration à base de maïs (1,6 à 1,7 kg de GMQ). Un enseignement qui montre que l'engraissement des JB à l'herbe est tout à fait pertinent lorsque l'herbe récoltée est de qualité.

Des taureaux plus efficients avec le régime herbe ?

Ces essais ont aussi livré quelques enseignements en matière de génétique. Si les efficacités alimentaires des pères se retrouvent chez les JB nourris au maïs, les performances obtenues modifient cependant le classement des taureaux testés. Pour l'un d'entre eux, il s'est même avéré que ses descendants étaient plus efficaces avec une ration cellulosique. *« Ce serait la marque d'une interaction génétique avec le régime alimentaire »*, commente Jérémy Douhay. De son côté, l'Inrae a réalisé des prélèvements sanguins afin de mettre en évidence des biomarqueurs susceptibles de prédire l'efficacité alimentaire des animaux sans forcément recourir à des auges peseuses, un dispositif de phénotypage coûteux, informe l'ingénieur qui précise que tous ces JB ont été génotypés. En étudiant la transmission du caractère, le but est de créer un véritable index génétique sur l'efficacité alimentaire. *« Il doit permettre, en le combinant avec un index croissance, de sélectionner à la fois l'efficience alimentaire et la croissance sans détériorer l'un des deux »*, explique Julien Renon. En particulier, on attend beaucoup de cet outil pour sélectionner des animaux valorisant des rations plus riches en fourrages.

Un gain de 23 euros par jeune bovin

Quand on sait que l'alimentation représente 25 à 30 % du coût de production (hors main-d'œuvre) d'un naisseur-engraisseur, on mesure l'importance de l'efficacité alimentaire. *« Un gain de 5 % d'efficacité alimentaire équivaut à une économie de 23 € par JB »*, fait valoir Jérémy Douhay. Autre intérêt : l'amélioration de l'efficacité alimentaire fait baisser les émissions polluantes, en premier lieu, les gaz à effet de serre. Elle permet une meilleure valorisation des ressources alimentaires. Une propriété qui a son importance dans les débats sociétaux, notamment vis-à-vis de la problématique *« feed-food »*, compétition alimentaire entre l'homme et les animaux d'élevage (moins de céréales, plus de fourrages).

MARC LABILLE

Rations expérimentales

Les JB du programme Beef Alim ont reçu *«des rations de nature expérimentale»,* insistent Julien Renon et Jérémy Douhay. Le protocole imposait une composition à deux tiers de fourrages (amidon/maïs ou cellulosique/herbe) et un tiers de concentrés. *« Ces rations ne permettaient pas forcément d'atteindre de hauts niveaux de GMQ dans le cas du régime à base d'ensilage d'herbe et elles n'ont pas été rééquilibrées avec des concentrés à un niveau aussi élevé comme on aurait pu le conseiller en élevage »*, précisent les deux ingénieurs.

À l'herbe et rien qu'à l'herbe…

Ces travaux sur l'efficacité alimentaire ouvrent de nouvelles pistes en matière d'autonomie alimentaire avec la possibilité jusqu'alors écartée d'engraisser des animaux rien qu'à l'herbe. Cela s'inscrit dans un travail démarré à Jalogny dès les années 2000. Après avoir planché sur la simplification de l'engraissement, la ferme expérimentale a cherché, à travers des fauches précoces, à atteindre une meilleure utilisation de l'herbe tout en réduisant la part des concentrés. « *Il a été démontré que l'on pouvait finir des vaches grâce à de l'enrubannage d'herbe issu de fauches précoces (récolté à 800 degrés jours) avec seulement 6 kg d'orge par jour sans apport de tourteaux au lieu de 9-10 kg « d'aliment concentré» dans le cas d'un régime foin»*, rappelle Julien Renon. D'autres essais ont porté sur l'usage de la luzerne enrubannée qui permet de se passer de tourteaux et de réduire la part de céréales. La ferme de Jalogny a même expérimenté un nouvel itinéraire d'engraissement des mâles avec une ration à base d'enrubannage de qualité.

Auges peseuses *« high-tech »*

Pour les besoins de cette expérimentation, la ferme de Jalogny s'est équipée d'auges peseuses en 2016. Dotées de technologies électroniques, elles permettent de mesurer en instantané, la consommation individuelle de chaque animal. Cet équipement est un plus pour la ferme saône-et-loirienne. D'autres expérimentations ont suivi depuis, par exemple, des essais pour comparer de nouvelles variétés de maïs fourrage. La mesure de l'efficacité alimentaire est un outil pertinent pour améliorer la valorisation des fourrages et parfaire la constitution de stocks.

Forestiers

Top départ pour les chantiers de reboisement

Nous l'avions évoqué en décembre : les mesures du Plan de relance destinées à l'accompagnement des propriétaires forestiers pour le renouvellement de leurs peuplements avaient été bien reçues. Elles entrent à présent dans une phase concrète, notamment en Bourgogne Franche-Comté.



Grâce aux mesures du Plan de relance, on estime que les chantiers de reboisement pourraient augmenter de 80 %.

Le renouvellement forestier favorisé par les mesures du Plan de relance est entré dans une phase concrète et active en Bourgogne Franche-Comté. Le dispositif est en place et va encourager les propriétaires forestiers à investir dans du reboisement. Il faut garder à l'esprit que ce reboisement, dans le cadre du Plan de relance, est ciblé sur trois types de peuplements :

- Les arbres qui ont été détruits par les attaques de scolytes (un coléoptère ravageur dont les larves se développent sous l'écorce des arbres) et qui ont dû être récoltés avec d'importantes pertes de valeur pour les propriétaires. Le Plan de relance prévoit dans ce cas un financement des travaux de reboisement à hauteur de 80 %.
- Les peuplements devenus inadaptés, du fait, notamment, des conséquences du changement climatique. C'est le cas pour des pins, des sapins, ou même des frênes.
- Les peuplements de faible valeur. Pour les renouveler, l'accompagnement se monte à 60 % du montant des travaux de reboisement.

Une trentaine d'entreprises retenue

Pour être contrôlé correctement, ce dispositif a fait l'objet d'appels à projet dans sa phase préliminaire. Le gouvernement souhaitait en effet que les acteurs économiques de l'amont forestier et de la filière forêt-bois soient en première ligne pour identifier les besoins, démarcher et conseiller les propriétaires pour lesquels ces aides auraient été les bienvenues. Une trentaine d'entreprises a été retenue au niveau national et la Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL-4 500 propriétaires fédérés en Bourgogne) est l'une d'entre elles. Pour Richard Lachèze, son directeur régional et responsable de l'agence Sud Bourgogne, le feu vert donné par le gouvernement va permettre au projet présenté par CFBL de se mettre en route : *« sur les trois régions sur lesquelles nous opérons (Bourgogne Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine) nous allons lancer le reboisement de 1 300 hectares, dont 550 hectares en Bourgogne Franche-Comté. Nous montons actuellement les dossiers nécessaires et, rapidement, nous allons pouvoir engager les travaux ».*

Éco-reboisements et packs « biodiversité »

Quelques chantiers d'arbres scolytés, et dont le remplacement était déjà programmé avant même les annonces du Plan de relance, vont pouvoir démarrer rapidement. Un premier est prévu très prochainement à Fleurey-sur-Ouche, en Côte-d'Or, à l'ouest de Dijon. *« Nous allons replanter des cèdres à la place d'épicéas scolytés »* précise Richard Lachèze. Une opération qui en entraîne d'autres puisque la coopérative s'est engagée à procéder à des éco-reboisements : *« cela signifie que nous ne dessoucherons pas, nous laisserons les branches en paillage, nous procéderons à un travail localisé du sol et il n'y aura pas de chantier avec une seule essence, nous planterons en mélange, ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir une essence « cible » majoritaire, mais nous aurons forcément au moins une autre essence en accompagnement. De plus, nous installerons sur chaque chantier un pack « biodiversité » par hectare : il sera constitué de 30 plants de six essences mellifères ».* L'effet « boost » du Plan de relance est réel puisqu'à la CFBL on estime qu'il va entraîner une hausse des plantations de l'ordre de 80 % en comparaison du rythme habituel de ce type de chantier.

BERTY ROBERT

Baromètre

État des lieux des entreprises de la filière bois régionale

Une étude menée par la Banque de France et Acsel passe en revue l'état de ce secteur sur la période 2015-2019.

Quelle est la situation économique et financière des entreprises de la filière bois en Bourgogne Franche-Comté (BFC) ? C'est toute la question à laquelle une étude menée par la Banque de France et Acsel tente de répondre, en s'intéressant à la période 2015-2019. En nombre d'entreprises, la filière bois régionale représente 7 % de la filière bois nationale. On compte ainsi près de 10 000 entreprises en BFC (9 681) dont la moitié en entreprises individuelles. La majeure partie (près de 40 %) travaille dans le secteur du bâtiment, devant l'exploitation forestière et la sylviculture. Ce dernier secteur pèse d'ailleurs plus lourd en BFC qu'au plan national (34 % contre 18 %). En 2018, la surface boisée en BFC était de 35,9 % contre 33,9 % sur la France. La filière régionale est marquée par un taux de renouvellement du tissu d'entreprises en baisse. Les créations d'entreprises sont moins dynamiques mais les défaillances également moins fréquentes. La question de l'avenir de ces entreprises se pose à travers l'âge de leurs dirigeants : en BFC, 16,7 % de ces dirigeants étaient âgés de plus de 60 ans en 2019. Sur la période 2015-2019, la filière bois BFC s'est montrée dynamique en termes d'exportations : elles représentent près de 15 % du chiffre d'affaires, contre 12,5 % en moyenne en France et les entreprises situées dans la zone frontalière de la Suisse sont plus exportatrices que la moyenne régionale (19 %).

Un ajustement des effectifs

Dans le travail du bois, l'activité régionale se concentre sur des petites structures, employant moins de 50 salariés. Sur la période 2018-2019, on note un ralentissement de la croissance pour l'ensemble de la filière. Après une accélération de l'activité en 2016-2017, on note une décélération et un décrochage en 2018-2019 par rapport à la moyenne observée dans la filière bois nationale. La filière a aussi ajusté ses effectifs : sur 2018-2019, ils étaient en baisse de 0,7 %. Seules les branches du bâtiment et du commerce liées au bois ont stabilisé ces effectifs. Il reste qu'à fin 2019, le rendement des entreprises de la filière bois en BFC, après paiement des salaires, s'affichait inférieure de 12 % à la moyenne nationale, même si, globalement, il est en progression. Autre chapitre important : l'investissement. Sur ce plan, les entreprises régionales ont accompli un effort supérieur à la moyenne nationale. En moyenne sur les 4 dernières années, l'investissement d'exploitation représente 18 % de la valeur ajoutée, effort supérieur à la moyenne de la filière bois en France (14,8 %). Des efforts sont à accomplir dans le domaine du financement de l'innovation. En effet la part de chiffre d'affaires consacrée aux programmes de R&D et brevets est deux fois inférieure à la moyenne de la filière bois nationale. Pour les entreprises du secteur, les trésoreries se sont dégradées, entre 2015 et 2019, dans l'industrie du bois. En revanche, elles ont progressé dans le bâtiment et le commerce. Selon les cotations établies par la Banque de France, en 2019, 24,1 % des entreprises de la filière bois régionale, soit 230 entreprises employant 6 410 salariés, étaient en zone de fragilité. En conclusion, La filière bois régionale est marquée par :

- Un taux de renouvellement correct du tissu d'entreprises comparable aux niveaux nationaux
- Une forte orientation à l'export, notamment dans le travail du bois
- Une décélération importante de l'activité globale depuis 2018, en raison d'un recul de l'industrie
- Un taux d'investissements d'exploitation supérieur à la moyenne nationale, mais des efforts de R&D insuffisants
- Des ajustements réguliers en effectifs et des efforts de productivité contribuant à une augmentation des marges brutes d'exploitation
- Un faible niveau d'utilisation des équipements : un rendement en baisse depuis 4 ans, et un écart croissant avec le niveau national, de 10 % en 2019
- Des structures financières correctes offrant une capacité d'endettement en partie contrainte par la faiblesse de la rentabilité chez certains acteurs, notamment dans la fabrication de meubles

BERTY ROBERT (SOURCES ÉTUDE BANQUE DE FRANCE/ACSEL)

Politique locale

Investissement local : modalités d'attribution et de répartition en 2021

Voisines de celles publiées l'an dernier, les nouvelles priorités d'attribution de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) viennent d'être précisées.

Dans une instruction publiée en février et adressée aux préfets, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a présenté les règles de répartition et d'attribution des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires pour l'année en cours.
Comme l'an passé, le gouvernement a choisi de réunir dans une même instruction les modalités d'emploi, pour 2021, de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Versement d'acomptes

D'un montant de *« plus de 2 milliards d'euros »* (1,046 milliard d'euros, 570 millions d'euros pour la DSIL, 212 millions d'euros pour la DSID), ce soutien aux projets d'investissement portés par les collectivités territoriales et leurs groupements est *« complémentaire des crédits ouverts dans le cadre du Plan de relance »* (l'abondement exceptionnel de la DSIL, l'enveloppe de 950 millions d'euros dédiée à la rénovation thermique des bâtiments du bloc communal et des Conseils départementaux et une dotation régionale d'investissement), rappellent Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités, et le secrétaire d'État chargé de la Ruralité, Joël Giraud. Ils demandent aux préfets de faire en sorte, *« cette année tout particulièrement »*, que les crédits soient mobilisés *« le plus rapidement possible »* et que *« les projets subventionnés débutent autant que possible dans les semaines ou à défaut dans les mois suivant la notification de la subvention dans le but de soutenir l'économie locale »*.
Pour cela, ils devront *« continuer à avoir recours aux mesures rappelées dans la troisième partie de l'instruction (…) relative au soutien aux collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire »* et notamment le versement d'acomptes en crédit de paiement *« s'ils sont de nature à permettre un démarrage plus rapide des travaux »*.

Ponts, écologie, enfance…

Les ministres précisent les catégories d'actions qui devront être financées prioritairement et demandent aux préfets de porter *« une attention particulière »* à la mise en œuvre de l'Agenda rural et au lancement du programme Petites villes de demain.
Comme l'an dernier, ils devront également poursuivre *« l'action entreprise vis-à-vis des autres programmes : Action cœur de ville, France Services, Territoires d'industrie, Nouveaux lieux / Nouveaux liens, etc. »*. En ce qui concerne les territoires d'industrie, les projets menés *« au niveau des Secrétariats généraux pour les affaires régionales (Sgar) »* sont prioritaires. Les préfets sont également invités à soutenir les projets qui *« concourent au développement écologique des territoires »*, notamment les projets de rénovation thermique, de recyclage et d'optimisation du foncier disponible, ainsi que *« les aménagements urbains améliorant la qualité du cadre de vie, en particulier pour atténuer les effets des canicules »*. Les projets de rénovation et de mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel, notamment les projets de restauration du *« sentier du littoral »*, peuvent également être concernés. Le soutien à la sécurisation des ouvrages d'art, en particulier les ponts, relevant de la compétence des communes et des intercommunalités doit également faire partie de ces priorités, notamment pour *« les plus petits d'entre eux »*. En outre, un certain nombre d'investissements nécessaires identifiés par les *« pactes capacitaires »* relatifs aux moyens des services d'incendie et de secours (afin de faire *« cesser une situation de rupture capacitaire ou favoriser une stratégie de mutualisation »*, par exemple) pourront être subventionnés aussi bien par la DSIL, la DETR ou la DSID. Concernant cette dernière - dont c'est la troisième année d'existence et qui permet de financer de façon souple les projets d'investissement portés par les départements -, son attribution au niveau régional devra, cette année, soutenir des projets *« portés dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance »* et concourant à *« l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics, particulièrement en matière scolaire »*. En parallèle, les deux ministres insistent auprès des préfets afin qu'ils rendent transparentes les attributions de crédits de la DSIL, de la DSID et de la DETR.

A.W.
(SOURCE : ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE)

▶ Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

Bien gérer ses installations de méthanisation

Groupama se penche aujourd'hui sur la problématique de la prévention entourant les installations de méthanisation qui se développent dans l'agriculture.

Depuis quelques années, les agriculteurs peuvent utiliser du biogaz pour produire de la chaleur et l'utiliser directement dans leur exploitation. La méthanisation utilise un processus biologique naturel. En l'absence d'oxygène et sous l'effet de la chaleur, autour de 38 ° Celsius, des bactéries transforment la matière organique en méthane, appelé biogaz, et en un résidu, appelé digestat. Le biogaz peut ainsi être utilisé par les agriculteurs pour sécher le foin ou encore chauffer une serre. Ils peuvent aussi l'utiliser comme combustible dans une chaudière ou alimenter un moteur pour fabriquer de l'électricité. De plus, ils peuvent vendre le surplus du biogaz produit, constituant ainsi une source de revenus complémentaires. Le digestat s'utilise comme fertilisant pour nourrir les cultures agricoles car il s'avère être un engrais d'excellente qualité et facilement assimilable par les plantes. Il peut aussi être utilisé comme amendement pour l'équilibre des sols, réduisant les dépenses liées à l'achat d'engrais industriels.

Valorisation de déchets

Ce procédé permet également de capter le méthane, puissant gaz à effet de serre, qui est produit lors de la décomposition de la matière organique, notamment les effluents d'élevage. La méthanisation permet ainsi de valoriser une grande diversité de déchets organiques, comme les déchets graisseux ou humides qui ne peuvent pas être compostés, réduisant d'autant la quantité des déchets à traiter. La production de biogaz est encadrée par une réglementation et des mesures de prévention précises. Pour limiter les risques, les sites de méthanisation sont obligatoirement équipés :
- de détecteurs de gaz et d'extincteurs
- d'une voie d'accès directe pour les pompiers et les secours
- d'un dispositif de destruction des gaz dégagés comme la torchère.
En France, selon le ministère en charge de l'environnement, peu d'accidents relatifs au stockage du biogaz sont survenus. De 1992 à 2017, on dénombre 18 cas d'incendie et 15 cas d'explosion avec peu de conséquences pour les riverains et pour l'environnement. Cependant, pour tout projet de méthanisation, il est préconisé de suivre des formations spécifiques afin d'appréhender cette technologie. La conception des installations est également importante car elle conditionne la sécurité des travaux de maintenance. Enfin, il est nécessaire de se rapprocher de spécialistes Prévention pour bénéficier d'un contrat d'assurance adapté à l'environnement de l'exploitation.
Le secteur de la méthanisation est source de création d'emplois agricoles. Construire des unités de méthanisation, organiser le transport et la logistique, assurer la maintenance nécessitent une main-d'œuvre qualifiée. Des milliers d'emplois devraient être créés dans les années à venir avec l'installation de nouveaux sites de méthanisation. Enfin, d'ici 2030, dans le cadre de la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, on estime que la part des énergies renouvelables, dont la méthanisation, devrait représenter 32 % de la consommation d'énergie en France.


Les installations de méthanisation sont appelées à un fort développement mais réclament le respect d'une réglementation stricte.

GROUPAMA GRAND EST
Pour plus d'informations, les experts Prévention de Groupama Grand Est sont à votre écoute.
www.groupama.fr

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **16/03/2021**

Effectif global: 1162 - Taux de vente: 92%

Effectif total: 785 - Taux de vente: 89%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	2,67 €	2,95 €	2,70 €	-
		U	250-300	2,75 €	2,92 €	2,83 €	=
			300-350	2,66 €	2,85 €	2,72 €	+0,09
			350-400	2,43 €	2,68 €	2,56 €	+0,03
			400-450	2,39 €	2,53 €	2,45 €	+0,01
			450-500	2,38 €	2,48 €	2,42 €	+0,13
		R	200-250	2,87 €	2,98 €	2,91 €	-
			250-300	2,48 €	2,83 €	2,67 €	-
			300-350	2,48 €	2,65 €	2,57 €	+0,05
			350-400	2,37 €	2,50 €	2,46 €	+0,08
		E	400-450	2,35 €	2,45 €	2,41 €	+0,07
	F	U	300-350	2,78 €	2,97 €	2,94 €	-
			250-300	2,68 €	2,85 €	2,76 €	-0,04
			300-350	2,64 €	2,80 €	2,72 €	+0,05
			350-400	2,55 €	2,65 €	2,62 €	+0,03
		R	250-300	2,50 €	2,72 €	2,66 €	+0,01
			300-350	2,54 €	2,58 €	2,55 €	-
			350-400	2,44 €	2,55 €	2,48 €	-

Effectif global : 1162
Taux de vente : 92%
Marché bien approvisionné.
97% de vendus

BROUTARDS : L'ambiance commerciale continue de s'améliorer et les cours tendent à augmenter notamment dans les lots inférieurs à 400 kgs. Vente totale.

LAITONNES : Ambiance stable avec toujours autant de demande. Cours facilement reconduits.

Effectif total: 67 - Taux de vente: 88%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
GENISSES DE 2 ANS : Forte demande. Aucun invendu.	F	U	350 - 400	2,55 €	2,57 €	2,56 €	+0,02
			400 - 450	2,42 €	2,45 €	2,43 €	-0,08
			450 et +	2,30 €	2,32 €	2,32 €	-

Effectif total: 310 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,82 €	1,95 €	1,89 €	+0,08
TAUREAUX : Toujours peu d'offre avec une réelle demande. Tarifs en augmentation.	F	U	- 5 ans	2,12 €	2,50 €	2,29 €	+0,04
			5 à 10 ans	2,05 €	2,49 €	2,23 €	+0,12
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Transactions à un rythme très soutenu grâce à la présence de nombreux acheteurs. Les cours continuent leur bonne progression. L'offre ne couvre toujours pas la demande.			+ 10 ans	1,92 €	2,00 €	2,00€	+0,07
		R	- 5 ans	1,99 €	2,14 €	2,07 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,87 €	2,05 €	2,01 €	+0,11
			+ 10 ans	1,72 €	1,88 €	1,77 €	-0,03
GÉNISSES		U	24 à 36 mois	2,21 €	2,58 €	2,36 €	+0,01

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/03/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 142 - Taux de vente : 88%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Les apports sont un peu moins importants que la semaine passée. La demande est forte et les cours s'en font ressentir directement. Cours reconduits, vente rapide tendance haussière.	M	U	+ 500 KG	1,61 €	1,87 €	1,80 €	-0,01
	F	U	24 à 36 mois	2,11 €	2,45 €	2,30 €	+0,02
	F	U	- 5 ans	2,11 €	2,32 €	2,24 €	+0,02
			5 à 10 ans	2,03 €	2,38 €	2,09 €	+0,01
			+ 10 ans	1,86 €	2,14 €	1,94 €	=

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/03/2021 au 14/03/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,27	8,21	7,15	-	-	-	-
	Var.		0,10	0,14	0,32				
	R	7,44	7,32	6,82	6,08	7,44	7,36	-	-
	Var.	0,30	0,10	-0,17			0,09		
	O	6,75	6,86	-	-	6,86	6,66	-	-
	Var.	0,56	0,54						
3 (couverts)	U	-	8,17	8,06	6,92	-	-	7,45	-
	Var.		0,14	0,05	0,12			0,09	
	R	7,40	7,26	7,05	6,28	7,45	7,36	7,01	6,43
	Var.	0,02	-0,06	-0,13	-0,23	0,10	0,08	0,02	0,15
	O	6,62	6,64	6,60	-	6,97	6,65	6,49	5,85
	Var.	0,14	0,12	0,10		0,12	0,13	0,14	0,14
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,81	6,48	-
	Var.						0,19	0,30	
	O						6,17	-s	
	Var.						0,22		

Zone nord : Al'approche des fêtes de Pâques, le commerce s'active. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/03/2021

Bovins : 374
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Commerce plus calme en broutards de 350 à 420 kg avec quelques invendus. Tarifs fermes en lourds.
Apports de bonne qualité en laitonnes. Les femelles légères de type herbagé sont plus recherchées à cette période. Cours soutenus en lourdes. 1 seul lot invendu.

Sorties plus importantes en vaches et de bonnes qualité, le placement est rapide à des prix qui restent fermes.

Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Pour tout renseignent vous pouvez également téléphoner au 03.86.20.00.37 ou au 06.83.26.90.64.
Bovins gras : 6. Vente active à des tarifs en progression. Ovins : 50.
Prochains marchés : Bovins le lundi 22 mars et ovins le lundi 29 mars 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/03/2021

Effectif total : 252. Taux de vente : 90%. **Observation :** 100% de vente dans les bovins de moins de 6-12 mois. 100 % de vente en vidéo 85 % de vente dans les bovins de + de 18 mois Marché dynamique vente rapide.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 110 - Taux de vente : 92%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Très peu d'apports cette semaine mais des animaux de bonne qualité, valablement vaccinés permettant de reconduire l'ensemble des cotations de la semaine passée.	M	U	300 - 350			2,66 €	=
			350 - 400			2,56 €	=
			400 - 450			2,52 €	=
Laitonnes : L'offre ne permettant toujours pas de couvrir les besoins, les cours restent rémunérateurs.	F	U	250 - 300			2,75 €	=
			300 - 350			2,70 €	=

15 MARS 2021 — **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE** — FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande, la remontée des prix est là mais reste timide, comparée notamment à nos voisins européens!
Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits, malgré la bonne demande avec une offre restreinte.

POLITIQUES

Dans un courrier adressé au Premier Ministre Portugais, dont le pays assure actuellement la Présidence du Conseil européen, l'Autriche a tenu a réaffirmer son opposition (celle du Gouvernement et du Parlement) à la conclusion de l'accord entre l'UE et le Mercosur. Elle a également précisé qu'elle s'opposait à une possible « division » de l'accord, qui ôterait le droit de veto des Etats Membres.
Ses positions rejoignent celles de la FNB, qui attend de l'Etat français qu'il affirme aussi clairement ses positions.

ENVIRONNEMENT

Les députés ont adopté le 9 mars, lors de l'examen du projet de loi Climat, l'amendement de la députée Aurore Bergé (Yvelines). Il prévoit notamment pour les produits agricoles que l'expérimentation de l'affichage environnemental prenne en compte les externalités environnementales (stockage de carbone), mais aussi l'ensemble des impacts environnementaux, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'atteintes à la biodiversité et de consommation de ressources. Cela permettra, a minima, de montrer que l'agriculture française est mieux-disante sur le plan environnemental

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Par courrier aux membres de la Section Bovin d'INTERBEV le 8 mars dernier, Emmanuel Bernard, Président de la Section a souhaité réaffirmer la double ambition du plan de filière bovine : pérenniser la filière en assurant une rémunération correcte aux différents maillons et des marges pour investir, et mieux satisfaire les consommateurs pour encourager la consommation de viande bovine française. Ce courrier a été fait, suite à une vague de promotion faite sur la côte de boeuf dans certains magasins à moins de 10 €/kg !
Le but du courrier est bien de rappeler que le mécanisme de promotion doit être utilisé à bon escient, dans le cas de faciliter un équilibre matière et non dans le but de détruire de la valeur dans la filière, au détriment des prix payés aux éleveurs bovins !

CARTON ROUGE

Au Conseil d'Etat qui annule le décret sur l'étiquetage de l'origine du lait ! Les éleveurs bovins voient cette décision de très mauvaise augure, car la France mène une expérimentation de l'étiquetage des viandes utilisées comme ingrédients dans des produits transformés depuis le 01/01/2017. Les éleveurs bovins réaffirment clairement la nécessité de maintenir les dispositions du décret concernant les viandes en tant qu'ingrédients ! Plus de transparence, élément essentiel dans la filière!

EN REGION

Eleveur et Engagé se lance en Eure-et-Loir. La démarche débute par un partenariat avec le Leclerc de Nogent-le-Rotrou, dirigé par Mr Duluard qui avait mis en place la démarche dans des précédents magasins *(Dordogne et Cher)*. Une opération de lancement se déroulera le samedi 3 avril à 11h dans ce magasin. L'occasion de parler de juste rémunération des éleveurs bovins, en présence de consommateurs mais aussi d'invités et parlementaires *(député, préfet, etc.)* et la presse locale.

FAIT DE LA SEMAINE

Les journées nationales ont permis de conforter le réseau ELVEA France dans son projet de création d'AOP. Cette AOP sera sans transfert de propriété constituée des OP du réseau ELVEA et aura comme principale mission la négociation collective des bovins des adhérents. La réussite du projet nécessitera de relever de nombreux défis afin d'atteindre une structuration plus efficiente.
Le réseau prévoit la création juridique de cette AOP dans le courant du printemps.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

1,75 million d'€
C'est l'amende dont a écopé Carrefour, pour «pratiques restrictives de concurrence» lors des négociations commerciales annuelles de 2016 ! Une amende, bien loin du manque à gagner des éleveurs bovins qui est estimé par exemple sur l'année 2020 à environ 1 milliard et demi par rapport à leur coût de production ! A quand l'instauration d'un prix minimum de vente pour les éleveurs bovins, basé sur le coût de production !

Broutard(e)s : L'ambiance commerciale se détend encore cette semaine : les acheteurs sont présents avec des besoins ce qui fluidifie les ventes et permet de nouvelles augmentations tarifaires. Toutes les races et catégories de poids en profitent. En femelles, la demande est soutenue permettant de tenir fermement les prix.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent mais peinent toujours à satisfaire les besoins importants des acheteurs présents en nombre. Les tarifs profitent de cette forte demande et affichent encore de belles hausses. Les ventes sont rapides et totales.
Boucherie : Les achats sont réguliers face à des volumes encore modérés. Le placement reste donc fluide et les tarifs fermement maintenus en allaitantes de qualité supérieure, voire en légère hausse notamment en entrée de gamme. Les femelles de type mixte ou laitier progressent toujours à la faveur du déséquilibre offre/demande.
Veaux : Le commerce est stationnaire. Les volumes présentés trouvent preneur mais le tri devient plus sélectif pour des mises en place encore prudentes. Les veaux supérieurs de type allaitant se placent rapidement tandis que l'activité se tend encore en croisés laitiers, avec des cours difficiles à tenir.
En veaux gras, le marché se réactive un peu en femelles, pour le reste les ventes sont calmes.
Ovins : Sans surprise, les ventes sont très actives à l'approche des fêtes de Pâques. Les volumes sont insuffisants pour satisfaire la demande. Les cours profitent encore de belles progressions et atteignent des niveaux très élevés. En agnelets, les ventes sont également rapides à des prix en hausse. En brebis, le commerce est actif à des cours stables.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech 1780 h, 2016, round baller New Holland 7060 Ball command. filet 9000 bottes 2009 ; andaineur Pottinger Top 462, 2019.
✆ **06 19 73 37 80**

01 - Vends cse retraite tracteur Class Ares 557 ATZ 12/2008 avec chargeur Faucheux Prestige 120 relevage Avt + faucheuse Kuhn GMD 702, 2m80.
✆ **06 10 27 42 31**

01 - Vends tracteur Claas 2016, 330, ATOS, 590 heures, avec chargeur Quiche +2 pompes irrigation diam 5 pouce + semoir engrais Kuhn 25B 900.
✆ **06 28 71 20 62**

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vends tracteur Fiat Someca 540V ou 1975 bon état pince à balles bottes rondes ou carrées.
✆ **04 74 42 50 56 01**

26 - Vends tracteur Zetor 6045, 9000 heures avec chargeur mailleux, 4 RM, bon état.
✆ **06 37 17 95 24**

38 - Vends toit de cabine JD SG2 + vitres - masses de roues avant Ford 5000 pneus 9/5/24 neuf 180 euros les 2.
✆ **06 75 04 60 70**

71 - Vends cause retraite New-Holland 8560, révisé, 4 p. neufs, fabrique aliments bétails 500 kg.
✆ **06 28 02 40 31**

71 - Vends tracteur Zétor 6911, 65 cv, 2 RM, cabine, DA, 2 900 euros (1112)
✆ **06 88 36 83 55**

74 - Vends tracteur Massey Fergusson 420 année 2008 1500 h 4 RM 65 CV.
✆ **06 84 80 31 04 / 04 50 02 22 51**

Travail du sol

01 - Vends charrue G. BESSON RB47, 2003, px 4000 euros : semoir maïs Monosem 4 rangs prix 2800 euros ; 3 cellules stock 30T prix 600 euros.
✆ **06 86 71 18 77**

21 - Vends herse Sicam 6.50 m., - vibro 6 m., - charrue Radwerck 5 socs, tasse avant spire 1.50 m. carré (0905)
✆ **06 70 29 29 32**

38 - Vends occasion 2 pneus tracteur 18 4 38 et 6 solives 8 21 5m de long neuve et 1 palan à chaine.
✆ **06 37 77 89 90**

39 - Vends vibro Kongskilde 7,5m double roto - rouleau AV tire Cambridge 3m - semoir Kuhn Maxima GRG50 - épandeur Fliegl 15m3 + porte ceréale - MF 158 2RM cabine 9800h
✆ **06 08 07 83 00**

69 - Vends herse plate 4,20 m dents neuves renforçées avec treuil pour les éléments. Prix : 800 euros.
✆ **06 07 06 77 50**

71 - Vends semoir à engrais Sulky DPX 28, 2.000 l, 24 m, BE, 3.000 E HT.
✆ **06 74 24 10 17**

89 - Vends brabant M.F. RL 4014, type losange, B. E., livraison possible.
✆ **07 61 77 96 21**

Récolte

21 - Vends presse Welger D 4000, canal 80 x 70, 1 2 000 euros, pas de TVA (1008)
✆ **03 80 51 87 65 - 06 13 68 74 77**

26 - Vends round baller Carraro 1200 A ficelle 120/120 TBE cause double emploi + épandeur à fumier Brimont 3T5 double hérisson B.E.T avec équipement fourrager.
✆ **06 37 17 95 24**

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani, modèle GAV6, année 2008, bon état
✆ **06 42 81 20 72**

26 - Vends presse BR 120 120 refait à neuf, Pick-up large, filet-ficelle, 4000 euros HT.
✆ **04 75 48 17 23 (13h30)**

Traitement

69 - Vends local phyto 2.40*2.50 avec étagère prix 2000 euros.
✆ **06 37 80 76 85**

Arbo-viti

26 - Vends sécateur éléctrocoupe 3010 révisé ts les ans 600 euros + camion Iveco 90-17 240 000 km, hayon PTC 9T 9P 4000 euros + compresseur taille Lacme 2 cuves de 800 L + accessoires.
✆ **06 78 50 56 53**

Distribution

01 - Vends bol pailleur silo Farmer 20 m3 double vis année 2007 très bon état.
✆ **06 85 56 55 46**

Epandage

73 - Vends épandeur à fumier Deguillaume force 9D 9 m3 Etat proche du neuf.
✆ **06 11 72 84 10**

Irrigation

30 - Cède matériel aspersion SOTRA 250 tuyaux 6m, 50mm PVC avec asperseurs et accessoires. Conditions intéressantes.
✆ **06 60 72 08 01**

34 - Vends moto pompe Lombardini, Bon Etat, col de cygne, crépines, tuyaux ABC alu, cloche fertilisante.
✆ **06 98 38 05 95**

Forestiers

42 - Vends remorque forestière Farma 6 T avec grue 3m80 - an 2012 - état neuf sans tva.
✆ **06 85 08 67 86**

Divers

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


01 - Vends auges pour bovins 3-4-5 mètres ; barres oblique barres au garrot.
✆ **06 10 27 42 31**

01 - Recherche cuisinière chauffage central Deville et Rosière normale bon état bûche 50 cm.
✆ **04 78 06 61 52**

01 - Vends auges pour bovins 3-4-5 mètres barres oblique barres au garrot.
✆ **06 10 27 42 31**

01 - Achète barbelé occasion bien enroulé et non rouillé barrières stabulation et abreuvoirs antigel.
✆ **06 76 56 88 20**

01 - Vends pompe à vide Alfalaval rampe de chaine Miro moteur réducteur Miro fendeuse à vis scie à ruban volant 600m tronçonneuse Dolmar 7310.
✆ **06 76 33 68 41**

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
20 600 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élevateur, télescopiques, charrues, bennnes, épandeurs et autres machines agricoles (0809)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1007)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1104)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends 1 cuve d'occasion pour azote liquide, - ancien wagon SNCF 50 m3 (1107)
✆ **06 81 86 91 33**

26 - Vends semoir engrais Nodet gougis, herse 4M,sulfateuse 600L Tecnoma roulots.
✆ **04 75 59 84 68**

26 - Vends 2 roues montées, 10 trous, pneu 800 65 32 sur NH TX 66 65, 3000 euros + roue 8 trous pneu 23 1 26, 300euros.
✆ **04 75 44 27 04 HR**

26 - Vends décompacteur- vibro-cultivateur- herses- semoir à chaux 3M- Nodet + tasse av trieur- essieux.
✆ **04 75 31 53 88**

30 - Recherche vigneronne de tracteur Arnoux.
✆ **06 17 69 23 85**

38 - Vends serre à démonter + semoir engrais 800L + Pulvérisateur Blanchard 800L tout en très bon état.
✆ **06 75 17 98 83**

38 - Vends quad hytrack 410 excellent état 1500km treuil attelage 2850 euros.
✆ **06 84 45 08 41**

38 - Vends tronçonneuse Stihl coupe 40 TBE + piquets de clôture fer hauteur 2.25m + volets bois (dauphinois) 3 paires neufs hauteur 1.60m largeur 51cm + 2 étais + 1 câble forestier 25m.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

42 - Achète serres 8m à 9m de large toute longueur uniquement au propriétaire. Paiement au chargement. 4 à 5Đ le m². yourier@yahoo.com
✆ **06 34 47 84 52**

42 - Vends tunnel 15m x 10m à démonter bon état
✆ **04 77 64 10 25**

58 - Vends presse BR RV 157, - bétaillère 4 - 5 bêtes, - semoir engrais Lely, bâche commande hyro (1006)
✆ **03 86 78 61 69 - 06 61 03 77 06**

COPEAUX DE BOIS
PRIX DIRECT FABRICANT
• Qualité Extra
• 100% dépoussiérés
• Hyper-absorbants
BALLE PLASTIFIEE 17 KG
Livraison rapide dès 30 balles jusqu'au camion-complet de 1 368 balles
GRANDE OFFRE DÉSTOCKAGE jusqu'à 1,3 tonnes OFFERTES
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

58 - Vends caméra détecvel su rail à démonter, TBE, - cornadis 5 m. 7 places, - 4 m., 5 places, TBE (1108)
✆ **06 15 97 93 39**

69 - Vends broyeur fruits, pressoir, petit matériel agricole, machine à traire, clapier, cuve mazout, bois de chauffage, portail métal.
✆ **06 99 99 09 88**

69 - Vends dessileuse Siladis, semoir engrais Kuhn, semoir à grains Kuhn, faucheuse rotative Kuhn, tracteur Deutz agrotonm 650, mélangeuse paille Jeantil 23 m3, épandeur fumier Gilibert 14 tonnes, faneuse Lely 770, enrubanneuse Lely, andaineur Tonutti V12, presse Lely Welger RP245, bétaillère longe BPS 6001 - Vend place de marché.
✆ **06 83 54 84 30 ou 06 87 03 85 79**

70 - Recherche presses BR, Welger, RP 12-200-202, Claas Rollant 44-46-66, Aroval, Vicon, Carraro, Deutz, Krone KR 120-125-130-1250. Presses MD 342-349-459 JD, Claas MK 52-55-65. Andaineurs-Faneuses-Fauch uses 4, 5, 6 assiettes GMD Kuhn. Epareuse Maxi 4 m.
✆ **06 83 59 05 70**

70 - Rech Tracteurs Fiat séries 66 et 90, tract Massey 165-168-188-690-590 MB Laveda et NH. Presses BR120*120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MD Claas,JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4à 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vends faucheuse Kuhn 3110 GMD, bétaillère Masson, pince à enrubannage ouv. 2 m, et andaineur Claas 470 Liner laisser mess. avec coord.
✆ **06 73 25 16 63**

71 - Recherche aplatisseur, BE, faire offre.
✆ **07 86 20 47 44**

71 - Vends girobroyeur 3 rotors Joskin TR 2.75 m., 1994, TBE, 1 500 euros, - broyeur d'accotement Deswoys 2007, 1.50 m., déport. hydro, marteaux, BE, 2 500 euros, - broyeur de haies Raz-net à courroies, état de marche, 750 euros (1111)
✆ **06 88 36 83 55**

89 - Vends semoir Nodet DPN 12, 12 mètres, B. E., livraison possible.
✆ **07 61 77 96 21**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends WW Caddy 122 CV, 4 RM du 06/03/19, 40 500 kms, pas de TVA, P.L.V. , P.AR.V., clim. GPS, prix : 20 800 euros (1002)
✆ **06 62 32 99 18**

38 - Vends fourgon Boxer, cessation activité, CT ok ,bon état, année 2009, 5000 euros a débattre.
✆ **06 80 01 17 28**

69 - Master 2016 et 72000 kms caisse bétaillère neuve Alu, révisé garage. GAUTHIER 06 07 74 89 24
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Particulier achète camion bétaillère, 3,5 t, très bon état.
✆ **06 58 52 68 28**

Tourisme

38 - Vends 308 Hdi 112 Cv 2010 195000 Kms Ct Ok Entretien Garage Distribution Amortisseurs Freins Injecteurs Changes Justificatifs 4200 Euros
✆ **06 87 26 16 87**

71 - Vends 4x4 Hyundai Galloper 2001, 231 000 kms Diesel bleu, 4 600 euros à débattre, - Citroën Zara, 2003, Diesel, 285 000 kms 5 portes, 800 euros à débattre (1113)
✆ **06 71 30 76 43**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends regain très bonne qualité bottes carrées.
✆ **06 87 57 08 92**

01 - Vends 50 balles rondes enrubannage 2019-2020 livraison possible.
✆ **06 40 18 07 28**

01 - Vends betteraves rouge crues potagère toute quantité région de l'Ain très bonne qualité.
✆ **06 31 37 98 79**

26 - Recherche 2à300Kg avoine, paire pneus 16-6X36 et 9,5X24 bon état. Faire offre.
✆ **06 33 44 14 97**

26 - Vend bois de chauffage chêne - hêtre en 2M, coupé d'un an.
✆ **06 86 80 25 83**

26 - Vends luzerne BR de regain enrubannée, BR de luzerne 1e-2e coupe, récolte 2020.
✆ **06 67 83 09 18**

42 - Prod. bio vend maïs ensilage ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne - poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 3 euros pièce suivant calibre variété 214.
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends 100 stères de bois sec à 20 Đ + piquets acacia à partir de 1m80 et plus - livraison possible.
✆ **06 03 12 27 73**

67 - Vends plants de rhubarbe. Variétés : Alsace, Mikoot,Frambozen Rood Et Goliath.
✆ **06 13 46 21 70**

Fourrage

01 - Vends regain très bonne qualité bottes carrées.
✆ **06 87 57 08 92**

03 - Vends enrubannée PT bio, blé, méteil, graines luzerne, graines chicorée fourragère, plaquettes de bois pour litière, échange contre fumier (0907)
✆ **06 03 80 08 26**

Vends foin livraison camion remorque Tel : 06 23 79 23 84

18 - Vends foin récolte 2020 e t enrubannage, bonne qualité, possibilité livraison.
✆ **06 10 7830 21**

18 - Vends paille – luzerne grossière. Livraison assurée.
✆ **06 17 84 34 79**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, possibilité transport (0912)
✆ **06 85 73 22 68**

21 - Vends foin de prairie 150 bottes, 120 x 120, 115 euros la tonne, à prendre sur place, région Pouilly en Auxois (1005)
✆ **06 08 51 27 89**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Achat vente paille foin luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

43 - AV foin montagne P nat et temp qualité extra prendre sur place Siaugues Ste Marie.
✆ **06 33 69 35 74**

89 - Vends foin de pré 120 x 70, 110 euros HT la tonne (1103)
✆ **06 80 03 12 03**

Propriété

69 - Cherche belle propriété viticole : maison, cuvage et vignes autour Beaujolais ou Maconnais.
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

69 - Cherche vignes mécanisables cru moulin-à-vent, saint-amour ou fleurie.
✆ **06 10 43 35 81**

Immobilier

01 - A vendre, à 15 minutes de Bourg en Bresse, jolie propriété agricole de 13ha500 d'un seul tenant, comprenant maison de caractère + 400 m2 de dépendances, libre à la vente.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

18 - Recherche ferme céréalière sur 160 à 220 ha dont partie achat avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42**

Location

Agricole

58 - A louer 60 ha de terre /pré secteur Arbourse, libre novembre 2022 (1102)
✆ **03 86 42 71 21**

Emploi

Offre

01 - Recrute salarié agricole pour élevage bovins viande logement possible.
✆ **06 09 12 90 42**

01 - Recrute salarié agricole pour élevage bovins viande logement possible.
✆ **06 09 12 90 42**

01 - Région Pont de Vaux recherche bûcheron ou abatteuse pour faire coupe acacia en 2m.
✆ **06 82 07 33 68**

07 - Nous recherchons un SECOND DE CULTURE POLYVALENT en viticulture. Il aura pour mission : la gestion des équipes de production, l'irrigation, l'entretien des terres, la conduite et la mécanique des engins agricoles et divers travaux liés à l'agriculture. Le permis poids-Lourds serait un plus pour des livraisons ponctuelles. Nous recherchons surtout une personne dynamique et motivée qui aime le travail varié et qui a envie d'acquérir de nouvelles compétences. Si vous ne possédez pas certaines compétences, nous pouvons vous former. 2000 Ð Net évolutif selon compétence – 39 heures / semaine CV + Lettre de motivation à envoyer à pepinierethibon@orange.fr
✆ **04-75-37-75-36**

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Envoyez CV et lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ **06 88 12 72 11**

27 - Ferme de polyculture-élevage en Normandie cherche salarié (e) polyvalent (e) en CDI, atelier bovin allaitant, HBC (0903)
✆ **06 84 88 71 60**

26 - La société Héliantis recherche sur le territoire SUD Valence / Montélimar un Technicien d'expérimentation pour un CDD de 7 mois. Si vous êtes intéressé, merci de nous contacter.
✆ **04 75 45 38 22**

26 - Ferme expérimentale recherche salarié agricole polyvalent CDD 8 mois 35 heures idéal double actif
✆ **04 75 45 38 22**

58 - Ferme laitière robotisée recherche salarié (e) polyvalente (e), CDI, région Puisaye (0802)
✆ **06 74 52 22 55**

58 - Exploitation polyculture-élevage région Morvan Recherche salarié (e) agricole temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (0506)
✆ **06 83 57 20 65**

69 - Mairie St-Didier-S/Beaujeu cherche H/F sachant conduire tracteur av. lame neige, épareuse, rétrofossé, connaiss. espaces verts/bricolage. Envoyer cv et lm à :
✆ **mairie@saint-didier-sur-beaujeu.org**

69 - Exploitation agricole cherche personne motivée ponctuelle pour production légumes vente - CDI.
✆ **06 37 80 76 85**

Divers

42 - Vds cause retraite génisses Montbéliarde prêtes + pouliche PPC 3 ans+ calèche + matériel pour chevaux de trait.
✆ **04 74 87 60 81 HR**

42 - Vds piquets Chataigniers 1.80 + poules pondeuses bio 6 Ð/pièce Recheux Acalia + bois
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

89 - Recherche co-auteur pour mémoires, archives, évolution ferme de 1800 à 2007, documentation importante, besoin aide (1106)
✆ **03 86 35 35 46**

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 taureaux 24 mois HBC vêlage facile race Charolaise et 3 repro 12 mois HBC Prix raisonnable.
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Prends bêtes (génisses) en pension Juin à Octobre.
✆ **06 08 80 08 62**

01 - Vends 3 repro Charolais HBC 14 mois, vêlage facile TGS, prix raisonnable, bonne origine - EARL JOURNET
✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends taureaux limousin génétiquement sans cornes origine LENA HBL 5 ans.
✆ **06 63 89 19 78**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnables : fils de Maori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06.07.91.98.08 (Jean-Marc), 06.07.62.33.74 (Anthony) et 06.81.38.47.12 (Hubert).**

18 - EARL Breton vends un taureau Charolais HBC de 4ans.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC DE TURCY (FLEURIER).
✆ **06 23 16 10 19**

18 - Vends au choix bons reproducteurs 18 mois, inscriptibles avec toutes garanties sanitaires et livraison. GAEC Dudragne-Besson.
✆ **06 81 69 19 22**

21 - Vends reproducteurs HBC, IBR A, vêlage facile, TGS. EARL Jully 21230 Magnien (1004)
✆ **06 70 11 90 57**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, - 30 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste : 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 24 mois, génisses 12 mois, TGS, livraison (0715)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Echange fumier contre paille (0904)
✆ **06 45 65 16 90**

21 - Vends 2 taureaux Aubrac cause famille 5 ans (1109)
✆ **03 80 64 72 86**

21 - EARL du Mont Rond vend 8 taureaux HBC de 16 à 17 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1114)
✆ **06 15 28 77 63**

25 - Prends en pension bovins en pâture de mai à octobre.
✆ **06 67 06 01 76 ou par mail : pension-bovin@mail.fr**

38 - Vends taureau blond d'aquitaine 15 mois bonne origine.
✆ **07 68 01 27 90**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 15/16 mois HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 OU 06 71 45 80 59**

42 - Vends taureaux charolais 12 a 16 mois dont 1 s cornes HBC vel facile grouiller jp Benisson dieu tel 0671996543
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends vaches Limousine pleines vêlage printemps.
✆ **06 70 86 97 21 ou 06 73 66 11 84**

55 - Vendons génisses Jersiaises, pleines, sexées, vêlages de mars à octobre.
✆ **06 87 06 16 27**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos. de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends semences taureaux Charolais HBC, issus grande lignée - Argenty - Roméo - Fabuleux - Imposant. Batho Roger - Saxi Bourdon (0501)
✆ **06 31 81 55 69**

58 - Vends veaux repro. 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, plusieurs sans cornes et vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0606)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 2 génétiquement sans corne + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux.
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 - 06 09 97 30 97**

58 - Vends taureaux 1 de 4 ans, - 1 de 2 ans, - veaux 15 mois VF, HBC, TGS. GAEC Roubé-Fayet - Magny-Cours (0910)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - Vends taureaux 2 ans et veaux 15 mois, prix raisonnables. GAEC Pautet - 58170 Savigny Poil Fol (0909)
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends reproducteurs Limousins 14 à 16 mois HBL ou non dont 1 SC, père qualifiés. GAEC de Selins (0911)
✆ **06 78 97 54 52**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 an et 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (1001)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 14 mois, le tout charolais et HBC. Trinquet Gilles - Moulins-Engilbert (1110)
✆ **06 84 04 06 89**

69 - Vds jeunes mâles reproducteurs limouisins et génisses 18 mois limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Elevage Limousin vends 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) Gene sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS Inscrits très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Elevage Bio vend 2 taureaux limousins 20 mois type viande.
✆ **06 83 54 29 99**

71 - Vends veaux reproducteurs hiverné au pré, sans corne, vêlages faciles, génotypé, origine IA.
✆ **06 10 14 04 10**

71 - HBC vend plusieurs Tx 2 ans, dt 1 ss corne, orig. Hatenon, Levis + gd chx vx repro. 15 mois issus Hamel(IA) et Ocelo JB (Ifnais95, Isevr127, Ivmat114) + génisses 2 ans insémin., VF ou non, TGS, livr. Gaec Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans,génisses à mettre au taureau, 2 et 3 ans, TGS, indem IBR.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Éleveur limousin vend pour la repro. taureaux 15-16 mois et 1 veau 12 mois, sans corne.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais 22 mois, type viande, hivernés au pré, TGS, livraison assurée.
✆ **06 81 24 85 64**

71 - Vends taureaux charolais 18 à 30 mois, non inscrits, hivernés au pré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends 2 beaux taureaux aubracs, 4 ans et 2 ans, IBR A.
✆ **06 82 06 03 81**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux 2 ans et 15 mois, développement conformation facilité et vigueur naissance, TGS, IBR, BVD, Chatillon JM, Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans, avec ou sans corne, IBR, BVD, Pierre Didier.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - Vends taureaux HBC au pré, 1 adulte né sur l'exploitation. GAEC Gouillard (1105)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Élevage Charolais HBC vend reproducteurs 1 an et 2 ans TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends 1 gros taureau de 4 ans né dans l'élevage et veaux reproducteurs de 15 mois au pré. Gaec Chevalier Laurent et Nadine, St-Symphorien-de-Marmagne
✆ **06 79 67 26 93**

71 - Vends veaux mâles et femelles 1 mois, Ciry-le-Noble, Gaec des Porrots.
✆ **03 85 79 00 61 ou 06 47 27 76 72**

71 - Vends 1 taureau de 30 mois, né sur l'exploitation + 1 taureau de 2 ans. EARL Vannier.
✆ **06 77 31 12 05**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends génisses Aubrac 2 ans (1101)
✆ **06 70 91 82 86**

Caprin

26 - Vends bouc alpin fromagerie Cornu noir 18M, bac caillé.
✆ **04 75 90 70 40**

Ovin

21 - Recherche nourrisseur à agneaux, barrières, auges, ratteliers ovins (1003)
✆ **03 80 90 74 07 HR**

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories 15 à 50 kg.
✆ **06 07 96 23 40**

Porcin

42 - vds porcelets 25 kgs.
✆ **06 88 95 16 18**

Chien

69 - Ch. chiot Border-Collie + herse alternative + rouleau prairie.
✆ **06 95 45 33 44**

Divers

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

SUCCESSION

Suite au décès de Monsieur Jean-Claude, Henri MOUREY, prêtre, célibataire majeur, né à REMIGNY (71150), le 15 avril 1939, survenu à DIJON (21000), le 12 octobre 2019, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, est chargée du règlement de cette succession.
Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire susnommée.
Pour avis.
Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL211129672

TRANSFERT DE SIÈGE

BEQUA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue Camille Chatot
21370 VELARS SUR OUCHE
887 907 285 RCS DIJON**

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 01.03.2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4, rue Camille Chatot, 21370 VELARS SUR OUCHE au 34T Chemin Boudrot 21410 MALAIN à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Gérance

AL211129602

KRISANNE

**Société civile au capital de 2 000 euros
Siège social : 39, rue de la Croix d'Argent
21110 COLLONGES LES PREMIERES
493 619 746 RCS DIJON**

Par assemblée générale du 22/10/2020, les associés ont transféré le siège social au 12, rue Richardot de Choisey – 39100 Dole à compter du 22/10/2020 et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL211129613

SCI LES GRANDES JUSTICES

**Société civile immobilière
au capital de 20 000 euros
480 970 292 RCS DIJON**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une délibération en date du 8/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7 RUE DU COIN, 21540 BLAISY BAS au 9 RUE EDME VERNIQUET 21000 DIJON à compter de ce jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. POUR AVIS

AL211129621

ACOMAT

TRANSFERT SIEGE ANCIEN RESSORT
L'AGE du 28/12/20 de la société ACOMAT, SAS au capital de 8000 €, 502 256 654 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social du 2, Rue de la Croix Girard, 21170 LOSNE au 320, Boulevard Général Leclerc 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE à compter du 01/01/21 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL211129622

ACTIGEST S.A.R.L

SOCIETE LARCHER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
479 499 899 RCS DIJON**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 8/03/2021, la gérance de la SARL SOCIETE LARCHER a décidé de transférer le siège social du 7 rue du Coin, 21540 BLAISY BAS au 9 RUE VERNIQUET 21000 DIJON à compter de ce jour.
Pour avis

AL211129624

ROITEL

TRANSFERT SIEGE SOCIAL
L'AGE des associés du 28/12/20 de ROITEL, société civile au capital de 1 524,49 €, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 403673098, a décidé de transférer le siège social du 2, Rue de la Croix Girard - Maison Dieu, 21170 LOSNE au 320, Avenue Général Leclerc 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE à compter du 1er/01/21, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au GTC de Villefranche Tarare.

AL211129626

PHILIPPE FOREY

EURL au capital de 19 580 euros, ayant son siège social 8 Place du 8 mai 1945, 21121 AHUY, immat. 430 466 425 RCS DIJON ; le 01/03/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 Place du 8 mai 1945, 21121 AHUY au 2 rue Beauregard 21490 NORGES LA VILLE à compter du 01/03/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL211129635

FICHET DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros Siège social : 6 rue de Martray - 21190 MEURSAULT 833 462 922 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 6 rue de Martray - 21190 MEURSAULT au 9 rue Bailly-Maitre - 21190 MEURSAULT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL211129649

F3C LOC

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : rue derrière - 21360 MONTCEAU-ET-ECHARNANT 819 491 135 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du rue derrière - 21360 MONTCEAU-ET -ECHARNANT au 9 rue Bailly-Maitre - 21190 MEURSAULT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL211129650

CF HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros Siège social : 6 rue de Martray - 21190 MEURSAULT 833 161 516 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6 rue de Martray - 21190 MEURSAULT au 9 rue Bailly-Maitre - 21190 MEURSAULT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL211129652

M47-4.7

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 6 rue de Martray - 21190 MEURSAULT 879 336 873 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 1ER mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 6 rue de Martray - 21190 MEURSAULT au 9 rue Bailly-Maitre - 21190 MEURSAULT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis

AL211129653

MITOU

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 10 avenue de la Résistance – 21200 BEAUNE 879 985 786 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 28 janvier 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social du 10 avenue de la Résistance – 21200 BEAUNE au 1 rue des Marconnets – 21200 BEAUNE à compter du 28 janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL211129666

VETERINARIUM

Société à responsabilité limitée de participations financières de vétérinaires au capital de 500 euros Siège social : 10 avenue de la Résistance - 21200 BEAUNE 838 119 246 RCS DIJON Aux termes d'une décision du 28 janvier 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 avenue de la Résistance – 21200 BEAUNE au 1 rue des Marconnets – 21200 BEAUNE à compter du 28 janvier 2021. Pour avis La Gérance

AL211129667

IMMO GM

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 10 avenue de la Résistance – 21200 BEAUNE 838 293 116 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 28 janvier 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social du 10 avenue de la Résistance – 21200 BEAUNE au 1 rue des Marconnets – 21200 BEAUNE à compter du 28 janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL211129668

VINIVET

Société Civile de Portefeuille au capital de 500 euros Siège social : 10 avenue de la Résistance - 21200 BEAUNE 837 772 763 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 28 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 avenue de la Résistance – 21200 BEAUNE, au 1 rue des Marconnets – 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL211129669

ACTIGEST S.A.R.L

T.S.P.

**SARL au capital de 60 000 euros
Siège social
57 A rue d'Auxonne 21000 DIJON
834 193 567 RCS DIJON**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une délibération en date du 15/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL T.S.P. a décidé de transférer le siège social du 57 A rue d'Auxonne, 21000 DIJON au 5 rue de l'Ersotte 21850 ST APOLLINAIRE à compter du 01/04/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL211129682

MODIFICATION DE CAPITAL

DIGICHRONE

**SAS au capital de 10 000 €
21 rue Marceau Petit 21340 NOLAY
RCS DIJON 818 497 323.**

L'Assemblée des associés du 01/01/2021 a décidé d'augmenter ledit capital d'un montant de 1 000 euros par émission de 10 actions nouvelles de numéraire pour le porter ainsi à 11 000 euros. Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés.

AL211129585

CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'AGE du 05/02/2021, les associés de la société civile FM2T, au capital de 1000 € ayant son siège social 19 rue de Cracovie 21850 ST APOLLINAIRE et immatriculée au RCS de DIJON n° 890 419 500, ont décidé d'augmenter le capital social de 450 000 € par voie d'apport en nature.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 451 000 €
Modification sera faite au RCS de DIJON
Pour avis, La Gérance

AL211129627

AVIS DE MODIFICATION

**HOLDING PROTEOR
Société par actions simplifiée
au capital de 914 000 €
porté à 1 096 040 €
Siege social : Saint-Apollinaire (21850)
6, rue de la Redoute
383 809 753 RCS DIJON**

Suivant acte SSP du 11/12/2020 constatant les décisions unanimes des associés de la société et les décisions du président du 11/12/2020, il a été procédé à des augmentations de capital d'un montant respectif de 157 120 €, 9 800 € et 3 940 €, ayant pour effet de porter le capital de 914 000 € à 1 084 860 €.
Suivant acte SSP du 11/12/2020 constatant les décisions unanimes des associés de la société et décisions du président du 17/02/2021, il a été procédé à une augmentation de capital de 11 180 € ayant pour effet de porter le capital de 1 084 860 € à 1 096 040 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL211129630

MODIFICATION DE STATUTS

NOTATER

Société civile immobilière au capital de 600 euros Siège social : 3 Route de Seurre – 21200 BEAUNE 879 974 350 RCS DIJON Aux termes d'une décision unanime des associés exprimée dans un acte en date du 31 décembre 2020, il a été décidé de désigner en qualité de gérant la société SCP Denys CHEVILLON, Éric VINCENT, Fréderic ANDRE, Antoine CHEVILLON, Notaires associés d'une SCP titulaire d'un office notarial, Société civile de portefeuille au capital de 121 959,21 euros, ayant son siège social au 3, route de Seurre – 21200 BEAUNE, immatriculée au R.C.S de Dijon sous le numéro 775 567 258, pour une durée prenant fin le 31 juillet 2040 à compter du même jour et ce, en remplacement de Messieurs Frédéric ANDRE, Antoine CHEVILLON, Eric VINCENT, démissionnaires. Les représentants légaux la société désignée gérant sont Monsieur Denys CHEVILLON, demeurant 3 Cour Victor Hugo à CORGOLOIN (21700), Monsieur Eric VINCENT, demeurant 6 Chemin de Malaquin à RUFFEY LES BEAUNE (21200), Monsieur Frédéric ANDRE, demeurant 1 Rue des Rôles à BEAUNE (21200), et Monsieur Antoine CHEVILLON, demeurant 38 Rue du Faubourg Perpreuil à BEAUNE (21200). Pour avis

AL211129641

FINANCIA EXPERT

**4 rue des Fromentaux
21121 AHUY**

NON-RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de l'A.G.E. du 01/03/2021, de la société JOBARD,

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/03/2021
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAMEREY: Terre et pré - Classification d'Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant
75 a 16 ca
- Champs de la pierre: E-52 - Grand non de velers: B-75 - Les tierces: B-24
VOLNAY: Vigne et terre à vigne en AOC VOLNAY - Classification d'urbanisme : RNU
Objectif : Maintien de l'exploitant
42 a 95 ca
- Cros martin: AT-16[F1]-16[F2]-17 - Les joueres: AT-6(J)-6(K)
DAIX: Terre - Classification d'urbanisme
Parcelles cadastrées section AC : zone Ap du PLUI de Dijon Métropole
4 a 41 ca
- Les vautoyes: AC-499[314]-525[491]-527[494]-529[496]-531[498]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **par écrit au plus tard le 06/04/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211129683

SAS au capital de 7.622,45 €, siège social : Rue du Pont Joli - 21150 DARCEY - 389 090 416 RCS DIJON
Il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de l'EURL JEAN DEVELAY commissaire aux comptes titulaire et de M. Pierre-Jean MANDRAN, suppléant, en vertu de l'article L227-9-1 du code de commerce.
Pour avis

AL211129645

BOUBIOZ CONSULTING

BOUBIOZ CONSULTING, SCP au capital de 1 000 €, Siège social : 21, boulevard Maréchal Joffre - 21200 BEAUNE, 849 725 171 RCS DIJON. Suivant ASSP en date du 26 février 2021, l'objet social a été étendu à l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, et les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL211129646

PEPINIERES MERCIER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Route de Bellefond
21380 ASNIERES LES DIJON
420 634 115 RCS DIJON.**

NON RENOUVELLEMENT CAC
Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 janvier 2021, il résulte que les mandats de Société par actions simplifiée NOREA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Société par actions simplifiée COTELLE-HUBERT, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis. La Gérance

AL211129658

SARL GARAGE DES SABLIERES

AVIS DE MODIFICATIONS
Par A.G.E. en date du 28/02/2021 l'associé unique de la SARL « GARAGE DES SABLIERES», au capital de 7 700 € - Siège Social : GEVREY CHAMBERTIN (21220), Route de Saint-Philibert - 442 635 744 R.C.S. DIJON, décide de :- la révocation de Monsieur Christophe VENITUCCI de ses fonctions de cogérant sans procéder à son remplacement à compter du 28 février 2021 ;- la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2021, et nomme en qualité de liquidateur, Monsieur Emmanuel PIERRAT demeurant à MELISEY (70270), 8 Rue du Tertre, à l'effet d'effectuer toutes opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société. Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège de la société.Dépôt légal : R.C.S : DIJON.
LA GERANCE,

AL211129674

CECA LOREDANE

Par décision du 01/02/2021, l'associée unique de la société CECA LOREDANE, EURL au capital de 1000 euros, Siège social : 17 rue Jean Jaurès 21120 IS-SUR-TILLE, RCS DIJON 830 268 736, a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de coiffure, coloriste, permanentiste à compter du 01/02/2021. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis – La gérance

AL211129676

GAEC DE LA DIME

**Groupement agricole
d'exploitation en commun
Société civile au capital de 270 840,92 €
Siège social : 21310 BEIRE-LE-CHATEL
408 274 330 RCS DIJON**

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2020, la collectivité des associés a :
- Décidé de réduire le capital social d'une somme de 135 420,46 € et de le ramener ainsi de 270 840,92 € à 135 420,46 €.
- Constaté la démission de M. Jean-Louis BORNOT de ses fonctions de co-gérant au 31/12/2020 et décidé de ne pas procéder à son remplacement ; la société étant désormais gérée par M. Thomas WACHOWIAK, déjà gérant.
- Décidé de modifier corrélativement les articles 5, 6 et 7 des statuts.
Pour avis - La Gérance.

AL211129677

DOBEK

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 rue des Aumônes
21200 BEAUNE
750 042 020 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 10 mars 2021, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de vente sur place ou à emporter de pizzas, burgers, paninis, frites et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 16 rue des Aumônes, 21200 BEAUNE au 1, chemin de la Centrale, 71360 EPINAC à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL211129678

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me de FRESSE de MONVAL, notaire à Châteaugiron (35), le 9/03/2021, la société IDEES CRE Centre commercial La Toison d'Or local 123 – RCS DIJON – SIREN 448167429, a cédé à la société CAFAN - siège social : 10 impasse du Grand Jardin ZAC La Moinerie – SIREN 493983431, son fonds de commerce de prêt à porter, exploité à DIJON (21) Centre commercial La Toison d'Or local 123, sous l'enseigne MORGAN, moyennant le prix de 100.000,00 €. Entrée en jouissance le 28 février 2021.
Les oppositions seront reçues auprès de Me Caroline BATISSE, notaire à DIJON (21000) 1 place de l'Europe, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL211129665

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me de FRESSE de MONVAL, notaire à Châteaugiron (35), le 9/03/2021, la société C.C.B.C.T.O, SARL au capital de 10 000 € - siège social : Centre commercial La Toison d'Or local 123 – RCS DIJON – SIREN 533462313, a cédé à la société CACHE-CACHE - siège social : 10 impasse du Grand Jardin ZAC La Moinerie – SIREN 382456051, son fonds de commerce de prêt à porter, exploité à DIJON (21) Centre commercial La Toison d'Or local 105C, sous l'enseigne CACHE-CACHE, moyennant le prix de 230.000,00 €. Entrée en jouissance le 28 février 2021.
Les oppositions seront reçues auprès de Me Caroline BATISSE, notaire à DIJON (21000) 1 place de l'Europe, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL211129670

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RITA

**Société civile immobilière
au capital de 30 000 euros
Siège social : 22 rue des Mazières
21121 FONTAINE LES DIJON
478 257 454 RCS DIJON**

Le 20/02/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Catherine BOURGOGNE, demeurant 22 rue des Mazières 21121 FONTAINE LES DIJON, pour une durée illimitée à compter du 20/02/2021. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL211129497

NOTABIS

Société civile immobilière au capital de 600 euros Siège social : 3 Route de Seurre – 21200 BEAUNE 844 079 731 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés exprimée dans un acte en date du 31 décembre 2020, il a été décidé de désigner en qualité de gérant la société SCP Denys CHEVILLON, Éric VINCENT, Fréderic ANDRE, Antoine CHEVILLON, Notaires associés d'une SCP titulaire d'un office notarial, Société civile de portefeuille au capital de 121 959,21 euros, ayant son siège social au 3, route de Seurre – 21200 BEAUNE, immatriculée au R.C.S de Dijon sous le numéro 775 567 258, pour une durée prenant fin le 31 juillet 2033 à compter du même jour et ce, en remplacement de Messieurs Frédéric ANDRE, Antoine CHEVILLON, Eric VINCENT, démissionnaires. Les représentants légaux la société désignée gérant sont Monsieur Denys CHEVILLON, demeurant 3 Cour Victor Hugo à CORGOLOIN (21700), Monsieur Eric VINCENT, demeurant 6 Chemin de Malaquin à RUFFEY LES BEAUNE (21200), Monsieur Frédéric ANDRE, demeurant 1 Rue des Rôles à BEAUNE (21200), et Monsieur Antoine CHEVILLON, demeurant 38 Rue du Faubourg Perpreuil à BEAUNE (21200). Pour avis

AL211129642

ROUTE 66

**Société à responsabilité limitée
capital de 8000 euros
siège social : 30 place Carnot 21200 BEAUNE
403575202 RCS DIJON**

Selon une décision du 01/03/2021, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Laetitia DONNO de ses fonctions de cogérante à compter du 01/03/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Francesco DONNO exerce désormais seul les fonctions de gérant.
Pour avis. Le Gérant

AL211129661

NON DISSOLUTION

BOURGOGNE PERFUSION DISPOSITIFS MEDICAUX

**Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social
10 B Rue des Novalles, 21240 TALANT
790 608 855 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL211129625

SECU-FILETS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
CIDEX 4, 8 RUE DE LA GREMELLE,
21550 LADOIX SERRIGNY
802216499 RCS DIJON**

Décision de l'associé unique du 15 avril 2020 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce : non dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AL211129628

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LES CRAIS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES CRAIS, SCI au capital de 7 622,45 €, siège social : Au Domicile de Mr Michel SALIN, Orgeux, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, 327 325 304 RCS DIJON, AGE du 29/01//2021 : dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : Mme Brigitte SALIN (Au Contour des Crais, 21490 ORGEUX), siège de liquidation : siège social.
Pour avis

AL211129603

SCI AURORE II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 23/02/2021, les associés de la SCI AURORE II, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°508996642, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur sa gérante, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.
Pour avis

AL211129610

DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SCI DU 33, AVENUE DU DRAPEAU
Société civile immobilière en liquidation
capital de 1524,49 euros
Siège social
ROUTE DE TARSUL DOMAINT JALNA
21120 TARSUL
Siège de liquidation :
ROUTE DE VERNOT DOMAINE
JALNA 21120 TARSUL
344778220 RCS DIJON**

L'AGE réunie le 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date, sa mise en liquidation amiable et a mis fin aux fonctions de Mme Noëlle GROHENS demeurant route de vernot domaine jalna 21120 TARSUL en sa

qualité de gérante. M. Jean-Paul GROHENS demeurant Route de Vernot Domaine Jalna 21120 TARSUL a été désigné liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route de Vernot Domaine Jalna 21120 TARSUL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON.

Le Liquidateur.

AL211129631

SARL ECDJA

Par décision du 30/06/2020, les associés de la société SARL ECDJA, SARL en liquidation au capital de 20 000,00 euros, Siège social et Siège de liquidation: 1 rue Charles Lahaye, 21000 DIJON, RCS DIJON 753 956 481, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Filiz AKAN, demeurant 1 rue Charles Lahaye 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis - Le Liquidateu

AL211129638

SARI FORMATION

Société à responsabilité limitée au capital de 400 euros Siège social : 8 A rue de Cluj 21000 DIJON 811 259 225 RCS DIJON Aux termes d'une décision de dissolution en date du 4/03/2021, la société SARI FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 121 952 euros, dont le siège social est 8 A rue de Cluj 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 168 190 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société SARI FORMATION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SARI FORMATION peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

AL211129654

Notaires

SCP David BELOU - Véronique VARLET - Guillaume LORISSON - Charles-Alban PRIEUR - Clémence BAILLY - Notaires
1 Place de l'Europe - Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen - 21110 GENLIS

AVIS DE DISSOLUTION

ITEMS

Société à responsabilité limitée (à associé unique) au capital de 3 000 euros

Siège social : DIJON (21000) 11 Rue Verrerie

850 961 186 R. C. S. DIJON

Par décision du 28 février 2021, l'associé unique a décidé la dissolution et la liquidation anticipée de la Société à compter du même jour. Siège de la liquidation: chez le liquidateur (5 Rue Legouz Gerland 21000 DIJON). Liquidateur: Mme Marjorie REMY (5 Rue Legouz Gerland 21000 DIJON). Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON GERANCE : Ancienne mention : Mme Marjorie REMY (5 Rue Legouz Gerland 21000 DIJON) - Nouvelle mention : Néant.

Mme Marjorie REMY

Liquidateu

AL211129664

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BABY BOOM
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 623 euros
Siège social : 11, Rue Buffon
21140 SEMUR EN AUXOIS
348 579 335 RCS DIJON

Par décision du 23/12/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé en qualité de Liquidateur Anne-Marie LECOEUR épouse BOUQUIN demeurant 11, rue Buffon, 21140 SEMUR EN AUXOIS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 11, rue Buffon, 21140 SEMUR EN AUXOIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL211129671

LA RESIDENCE LE PRE AUX CLERCS

Société en nom collectif en liquidation au capital de 5 000 euros. Siège social et de liquidation : 13 place de la Libération 21000 DIJON. 827 739 053 RCS DIJON. L'AGE réunie le 31/10/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Paul MADALENO, demeurant Chemin de Maizières - Abbaye de Maizières - 71350 SAINT LOUP GEANGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 13 place de la Libération 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL211129680

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 25/02/2021, forme : SARL, dénomination : TRANSPORTS G2V, siège social : au 2, Rue des Prés Venots, 21580 FRAIGNOT ET VESVROTTE, durée : 99 ans, capital social : 20 000 euros, objet social : Transport national de marchandises, gérance : M. Benjamin GARNIER, (2, Rue des Prés Venots, 21580 FRAIGNOT ET VESVROTTE) et Mme Auriane VIGOT (2, Rue des Prés Venots, 21580 FRAIGNOT ET VESVROTTE), dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis

AL211129589

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/03/2021 à DIJON, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DÉNOMINATION : SCI TALANT

SIÈGE SOCIAL : 29, Rue Chabot Charny, 21000 DIJON

OBJET : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

DURÉE : 99 ANS

CAPITAL : 1.000,00 euros

GÉRANCE : M. Arnold DUMORA-ROMERO, demeurant 11 Rue Paul THENARD, à DIJON (21)

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En dehors de ces cas, toutes cessions doivent être agréées par les associés représentant au moins les trois quarts du capital.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL211129620

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 Mars 2021 à QUETIGNY, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : MTS KAD Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société Capital social : 360 000 euros Siège social : Allées Cavalières- 1 Rue du Bous – 21800 QUETIGNY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société par actions simplifiée pour un montant de 360 000 € Gérant et associés indéfiniment responsables : M. Mohamed ET TOUZANI, gérant, demeurant Allées Cavalières- 1 Rue du Bous – 21800 QUETIGNY Madame Khadija ET TOUZANI demeurant Allées Cavalières- 1 Rue du Bous – 21800 QUETIGNY Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON (Côte d'or). Pour avis et mention, les gérants.

AL211129629

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 26 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : D7

Siège social : 13 B rue du Ciel, 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
Objet social : L'acquisition, la cession, l'échange ou apport en société, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers ainsi que de toutes parts sociales et valeurs mobilières
Durée de la Société : 30 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alain BERNARD demeurant 33 B route de Chorey, 21200 BEAUNE ; Madame Christine BERNARD née TOULOT demeurant 33 B route de Chorey, 21200 BEAUNE
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;
Agrément obtenu à l'unanimité des associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL211129632

FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant ASSP du 30/09/2019, il a été mis fin, le même jour, au contrat la location-gérance consentie par Madame Françoise BAZZI, demeurant 20 route de Châtillon 21120 IS-SUR-TILLE à la société BAZZI ET FILS, SARL Unipersonnelle au capital de 150 000,00 euros, dont le siège social est 20 route de Châtillon 21120 IS-SUR-TILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le n° 411 043 615, suivant acte sous seing privé en date à IS-SUR-TILLE du 01/02/1997 enregistré à DIJON, le 18/02/1997, bordereau n° 137/6, d'un fonds de commerce de vente en gros, demi-gros et détail, ambulante et sédentaire de fruits et légumes, vins, apéritifs et digestifs, situé à 20 route de Châtillon 21120 IS-SUR-TILLE

Pour unique avis signé BAZZI ET FILS, le locataire-gérant

AL211129634

SELARL « François-Xavier ROYET et Nicolas TAICLET, Notaires Associés »
1, Rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître ROYET, notaire à NUITS-SAINT-GEORGES, le 3 mars 2021, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JET

Forme : société civile immobilière

Capital : 10.350 €, constitué d'apports en numéraire

Siège : 9 rue Normalien Fusillé Camarades, 21000 DIJON

Objet : acquisition et gestion de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérants : Jimmy CHIFFOT, demeurant 9 rue Normalien Fusillé Camarades, 21000 DIJON

Cession de parts : agrément dans tous les cas, sauf cessions intervenant au profit d'un associé, d'un descendant ou ascendant

Immatriculation : R.C.S. de DIJON

Le Notaire

AL211129640

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NOIRON SOUS GEVREY du 17/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par actions simplifiée. **Dénomination :** GEGA. **Siège :** 4 Rue de la Sans Fond, 21910 NOIRON SOUS GEVREY. **Durée :** QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital :** 145 420 euros. **Objet :** la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations. La réalisation de prestations de services (administratives management, consulting et autres) dans toutes sociétés. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. **Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Mme Gaëlle TAFURI, demeurant 4 rue de la Sans Fond, 21910 NOIRON SOUS GEVREY. **Directeur général :** M. Gennaro TAFURI, demeurant 4 rue de la Sans Fond 21910 NOIRON SOUS GEVREY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL211129643

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du04 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société par actions simplifiée à associé unique
- DENOMINATION : AUKA
- SIEGE : Champ Lain Rd 23 -21190 TAILLY
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 5 000 euros
- OBJET : Assistance à maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre dans le domaine de la transition énergétique des bâtiments, dans la construction et dans la rénovation des bâtiments, en mettant notamment en œuvre le concept ENERSHY.
- EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique. Toute autre cession d'actions entre associés ou à un tiers est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
- PRESIDENT : M. Christophe ROUGEOT demeurant Chemin de la petite Châtelaine – 21200 BEAUNE

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

POUR AVIS

AL211129644

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 Mars 2021 à MONTCEAU ECHARNANT, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI EBE Forme : Société Civile immobilière Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles Siège social : La Corvée – 21360 MONTCEAU ECHARNANT Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant et associés indéfiniment responsables : M. Cyril MANIERE, et Madame Angélique MANIERE, cogérants, demeurant La Corvée – 21360 MONTCEAU ECHARNANT La SARL CYRIL MANIERE, au capital de 4 000 €, siège social La Corvée – 21360 MONTCEAU ECHARNANT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON 523 486 207 Cessions de parts : Toute cession de parts est libre entre associés, les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis et mention, les gérants.

AL211129647

GAEC DES RUCHERS DE L'ARMANÇON
Société civile
Siège social : 6 rue du Moulin
21500 QUINCY LE VICOMTE

AVIS DE CONSTITUTION

(Décret n° 80.720 du 15 Décembre 1980)

DENOMINATION SOCIALE : GAEC DES RUCHERS DE L'ARMANÇON

SIEGE SOCIAL : 6 RUE DU MOULIN – 21500 QUINCY LE VICOMTE

DATE D'AGREMENT PAR LE PREFET DU DEPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 19/01/2021

N° D'AGREMENT : 1 357

Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis et mention

AL211129648

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 11 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : HORIZON RECOUVREMENT Siège social : avenue Charles de Gaulle & 18 rue Buffon, 21200 BEAUNE Objet social : Le recouvrement de créances de façon amiable et/ou judiciaire ; - Le cas échéant, à l'effet ci-dessus, la recherche, la collecte et le traitement de tous renseignements d'ordre notamment financier, comptable, juridique et/ou commercial ; - La fourniture de conseils aux entreprises, et la fourniture d'assistance et de services liés, de manière générale et plus particulièrement en matière : de gestion comptable du poste Clients ; de services de direction financière, de direction administrative, de direction commerciale, et d'accompagnement commercial ; de gestion et d'administration de ressources humaines ou de personnel ; de conseils en organisation. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 15 000 euros, composé par des apports en numéraire. Gérance : - M. Thierry ANDRE, demeurant 22 avenue du 8 Septembre - 21200 BEAUNE, - M. Gérald CANTOS, demeurant 3 rue des Carrières – 21700 MAGNY LES VILLERS, - M. Edouard DINKEL, demeurant 11 Chemin des Amandiers – 21200 BEAUNE, - M. Thibault ANDRIOT, demeurant 5 rue Jean-Baptiste Baudin – 21000 DIJON. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL211129651

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTIONAux termes d'un acte sous seing privé en date à ECHENON du 01/03/2021, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL LA NOUE DES BLEUS
Siège : 47 rue d'Amont – 21170 ECHENON
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée
Capital : 7 500 €
Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Jérôme LHUILLIER, demeurant 47 rue d'Amont – 21170 ECHENON
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL211129656

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à LADOIX-SERRIGNY (21550) du 5 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Dénomination sociale : TERRES ET MURS Siège social : 10, route de DIJON - cidex 23 - 21550 LADOIX-SERRIGNY Objet social : - la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; - la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; - et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation ; - l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin ; - l'organisation de dégustation de vins et alcools ; - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnels, commercial, industriel ou agricole ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - la constitution, l'acquisition, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser et sur tous autres terrains que le groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; - l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens ; - toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et revente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services pouvant s'y rattacher ; - toutes opérations de négociation, de commission, de courtage, de représentation, de conseil et d'expertise ; - la réalisation de prestations de services à caractère commercial, notamment l'assistance commerciale et la fourniture de toutes prestations administratives permettant la gestion de toute entreprise ; - l'acquisition de quelque manière que ce soit, la propriété, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et de tous autres droits sociaux ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 Euros Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : S.A.S. FUNDAMENTA FG - siège social 104 avenue Daumesnil - 75012 PARIS - 892 307 554 au RCS de PARIS, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL211129657

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Varois et Chaignot du 6 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : BPS IMMO

Siège social : 12 rue des Saules, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la mise en valeur par exploitation,

location, construction, l'amélioration, l'administration, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Régis MANGINOT, demeurant 12 rue des Saules 21490 VAROIS ET CHAIGNOT

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

La Gérance

AL211129659

Notaires

SCP David BELOU - Véronique VARLET - Guillaume LORISSON - Charles-Alban PRIEUR - Clémence BAILLY - Notaires
1 Place de l'Europe - Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen - 21110 GENLIS

AVIS DE CONSTITUTION

(Acte reçu le 11/03/2021 par Me Clémence BAILLY)

Dénomination : Créa Immo - Forme juridique : société par actions simplifiée unipersonnelle- Capital social : 2.000 euros- Siège social : BEAUNE (21200) 435 rue François Vaillant.- Objet : l'activité de marchand de biens, promotion immobilière, ainsi que toutes opérations relatives à la mise en valeur, la construction, la rénovation, la maîtrise d'uvre, l'exploitation et la gestion de biens immobiliers, l'achat, la vente, la représentation, la commercialisation de tous biens immobiliers et mobiliers, produits, articles et fournitures quelconques, l'exécution de toutes prestations de services se rapportant aux activités ci-dessus définies, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. - Président : M. Fabien LAFOUGE (BEAUNE 21200 – 435 rue François Vaillant) Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : En cas d'associé unique : décisions prises par lui sous la forme de décisions unilatérales. En cas de pluralité d'associés : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et chaque action donne droit à une voix. Conditions d'exercice du droit de vote : Un associé peut se faire représenter par son conjoint ou un autre associé à moins que la société ne comprenne que deux époux ou deux associés. L'associé unique ne peut déléguer ses pouvoirs. Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Libres entre associés. Les autres sont soumises à l'agrément préalable de la société (majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés participant à la consultation, associés présents ou représentés, le cédant ne prend pas part au vote). RCS : La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

C. BAILLY, Notaire

AL211129662

SARL GODART DEMIERRE-BERNARD VERNIER – DUPUIS-BERNARD
Notaires associés
15 bis avenue Carnot – GRAY
21 rue de Lausanne
POUILLEY LES VIGNES

4P IMMOBILIER

Suivant acte reçu par Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD, notaire à POUILLEY LES VIGNES, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : 4P IMMOBILIER.

Forme Juridique : Société Civile Immobilière.

Enregistrement : près le Service de l'enregistrement de DIJON.

Immatriculation : RCS de DIJON.

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège Social : SAINT APOLLINAIRE (21850), 650 cours de Gray.

Durée : 99 ans.

Gérant : Madame Catherine PETITJEAN demeurant à BESANCON (25000) 23 chemin des Vareilles.

Apports en numéraire : 1000€

Capital Social : 1000€

POUR AVIS ET MENTION

Me Séverine DEMIERRE-BERNARD, notaire.

AL211129673

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 mars 2021, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : DOMAINE ALAIN JEANNIARD / Forme : Société Civile d'Exploitation Viticole / Capital : 400 000 € divisé en 40 000 parts de 10 € / Apports : en nature à hauteur de 399 990 € et en numéraire à hauteur de 10 € / Siège social : 4 rue Aux Loups – 21220 MOREY-SAINT-DENIS / Objet : la gestion d'un domaine viticole et plus généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime / Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés / Gérant pour une durée illimitée : M. Alain JEANNIARD, demeurant 4 rue Aux Loups – 21220 MOREY-SAINT-DENIS / Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés représentant plus des trois-quarts du capital social / Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis – La Gérance.

AL211129675

NIÈVRE

DIVERS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

BEAUVOIS FRERES
SARL au capital social de 48 000 Euros
Siège social :
1350, route de la Villeneuve
La Fontaine Pitard -
58450 NEUVY SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 334 925 070

Le 26.02.2021, l'Assemblée générale a constaté le non renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire, la société CPB AUDIT, et suppléant, l'EIRL Philippe BOUVEAU,

Pour avis.

AL581130084

SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 9 décembre 2020 de Madame Jeannine Marie SEPTIER, née à PARIS (75010), le 7 août 1929, veuve de Monsieur Jean-Baptiste GRENOT, demeurant à NEVERS (58000) 21 rue du Général Auguste Ducrot, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis

AL581130060

Office Notarial de
Maîtres S. KREICHER et
S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22/09/2000, Mr André Louis MAUCOURANT, demeurant à MONTREUILLON (58800), lieudit Marigny, né à MONTIGNY-EN-MORVAN (58120) le 08/08/1928, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à CHATEAU-CHINON VILLE (58120), le 05/09/2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire associé de la SCP dénommée « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (58120) 2 Place Dr Bondoux, le 10/03/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) 2 Place Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581130062

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 7 décembre 2020 de Madame Chantal Pierrette JACQUET, née à NEVERS (58000) le 11 octobre 1961, célibataire, demeurant à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58240) Centre de Long Séjour, 31 rue de Commandant Leiffeit, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis.

AL581130081

NOMINATION

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS

SPL CONFLUENCE
Société Publique Locale
au capital de 100?000 euros
Siège social : La Jonction 58300 DECIZE
750 984 064 RCS NEVERS

Le 21.01.2021 l'AGO a nommé administrateurs :

Mme Sandra BOUILLON demeurant 15 rue du Chêne 58240 FLEURY SUR LOIRE, en remplacement de Mr Dominique TEYSSIER, suite à l'expiration de son mandat?;

Mr Eric VENUAT demeurant LD Ris 58300 COSSAYE, en remplacement de Mr Louis NAUX, suite à l'expiration de son mandat ;

Mr Jean-Yves FOREST demeurant 5 rue Grenet 58380 LUCENAY LES AIX en remplacement de Mr Jean-Marc FONVERNE, suite à l'expiration de son mandat ;

Mr David COLAS demeurant Le Bourg 58300 VERNEUIL en remplacement de Mme Nathalie ROUGET, suite à l'expiration de son mandat ;

Mme Marie-Christine VINGDIOLET demeurant 6 Ter rue René Page 58260 LA MACHINE, en remplacement de Mr François GAUTHERON, suite à l'expiration de son mandat ;

Mr Didier MOREAU demeurant La vignonnerie, chemin de Mussy 58300 AVRIL SUR LOIRE, en remplacement de Mr Georges QUINET, suite à l'expiration de son mandat

Pour avis.

AL581130065

ALPHA EXPERTS

BOULET BUREAU D'ETUDES

Forme : SAS. Capital social : 37036 euros. Siège social : 6 rue du 16 Mars 1962, 58000 CHALLUY. 313690901 RCS de Nevers. Aux termes d'une décision du 05/03/2021, l'associé unique a décidé de nommer, à compter du même jour, en qualité de président la société HOLDING THILLOU, SAS, sise 6 rue du 16 Mars 1962, 58000 Challuy, RCS de NEVERS 893387852, en remplacement de Monsieur Jean-Claude BOULET. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581130090

TRANSFERT DE SIÈGE

MAHAUT RECORDS

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1.000 €
Siège social
3 bis avenue de Bouvines
75011 PARIS
837 554 187 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 30 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 5 chemin de la grosse borne Le Moulin Job 58310 BOUHY.

Pour information : Président : M. Hugo LABOULANDINE, demeurant 3 bis avenue de Bouvines 75011 PARIS

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Nevers désormais compétent à son égard.

L'associé unique.

AL581130059

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GOLDWINE
Société en nom collectif
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
4 place de la Trinité
44190 CLISSON

Aux termes d'une décision en date du 01.03.2021, l'assemblée générale approuve le transfert siège social du 3 Rue du Général de Gaulle Espace Beauregard 58660 COULANGES LES NEVERS au 4 place de la Trinité – CLISSON 44190 à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTES. Pour avis

AL581130066

AVIS DE MODIFICATION

La Société dénommée L'art de l'immobilier, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00€ €, dont le siège est à PARIGNY-LES-VAUX (58320), rue des Ouches Lieudit Poulanges, identifiée au SIREN sous le numéro 840164164 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

A, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de ces associés en date du 13 juillet 2020, décidé de transférer à compter du 9 mars 2021 le siège social qui était à PARIGNY LES VAUX (58320), rue des Ouches - Poulanges à MARZY (58180), 11 rue des Patureaux.

L'article quatre (4) des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Et mention

AL581130068

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MON TAXI 58
S.A.R.L. au capital de 10 000 euros
Siège social :
6 Rue des Ecoles
58270 ANLEZY
823 014 964 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à : « Le Bourg 43580 SAINT PRIVAT D'ALLIER », à compter du 01/03/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au R.C.S. de NEVERS sous le numéro 823.014.964 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. du PUY EN VELAY. Pour avis

AL581130070

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 19/03/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BRASSY: ZONE A

87 a 45 ca

- L huy blin: D-125 - La vaussaine: D-148

Cmne de CHALLUY: ZONES A et N

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

14 ha 32 a 19 ca

- Bois de trefou: B-643-657[644](A)-657[644](B)

Et par extension Cmne de MAGNY-COURS: ZONES A et N

32 ha 23 a 70 ca

- Les boulaises: A-486 - Les noues: A-477(A)-477(Z)-478(A)-478(Z)-479-480-481 - Les nouettes: A-482-483 - Pre de l etang: A-484

Et par extension Cmne de SAINCAIZE-MEAUCE: ZONES A et N

35 ha 51 a 92 ca

- Le secherat: B-62-63 - Les halles: B-64-65-67 - Lesquionvigne: B-60-61

Cmne de MESVES-SUR-LOIRE: ZONE U (pour parcelle ZH 53) / ZONE N

15 ha 44 a 35 ca

- La garenne moricet: C-17 - La terre aux merles: C-112-113 - Le champ corbier: ZN-3 - Le renferme: D-950 - Les beaure-gards: ZH-53 - Les petits marais: ZP-10

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS: ZONES A et N

7 ha 23 a 10 ca

- Champ bouteriot: C-23 - Le chazot: C-201(J)-201(K) - Les caruzes: B-1010 - Pierre blanche: B-1196-1199

Et par bail SAFER - Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS(58) - Surface sur la commune : 26 ha 87 a 44 ca

-'Le chatignard': C- 192(*)- 193- 559[194] - 'Montbrou': C- 125- 126(*)- 135- 136-138(*)- 142- 143- 144(*)- 148(*)- 149

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/04/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581130088

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTIGNY-EN-MORVAN (58120)

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'aliénation du chemin rural dit des Piots et du chemin rural n°1 du Mergerot à Chaumard au lieu dit « Arringes »

Par arrêté du 11 Mars 2021, le Maire de Montigny-en-Morvan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural dit des Piots et du chemin rural n°1 du Mergerot à Chaumard, situés au lieu dit « Arringes »

Un commissaire-enquêteur a été nommé.

L'enquête se déroulera en mairie du 29 Mars au 15 avril 2021,

aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi de 8 H 30 à 12 heures, mardi et jeudi de 13 H 30 à 17 H 30, vendredi de 13 H 30 à 16 H 30.

Mr le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie les déclarations des intéressés les 29 Mars de 9 H 00 à 12 H 00

15 Avril de 15 h 00 à 17 H 00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou adresser un courrier à la mairie à l'attention de Mr le Commissaire-Enquêteur.

AL581130076

RECTIFICATIF

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL LOC'58

Rectificatif à l'annonce référence ALP00212673 parue dans Terres de Bourgogne le 19/02/2021 concernant la SARL LOC'58, lire RCS NEVERS 852 583 665 en lieu et place l'ancienne mention. Pour avis

AL581130078

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 26 février 2021, Mr HONVAULT Patrice Joseph Emmanuel, et Mme JACQUEMART Anne Françoise, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) «Maison Rouge», 1 route de l'Etang des Granges, mariés à MARCQ EN BAROEUL (59700) le 29/12/1984, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes d'un contrat de mariage reçu par Me CARRE Régis, Notaire à WAVRIN (59136) le 12/12/1984, ont dans l'intérêt de leur famille déclaré changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL581130077

MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL PADOC - ETS SIMEON
Capital social : 2.000 euros
Siège social :
16, route de Paris-
58640 VARENNES VAUZELLES
852 305 127 RCS NEVERS

Par décisions extraordinaires d'associé unique du 30/10/20 avec effet au 01/04/2020, il est adjoint à l'objet social actuel les activités suivantes : remorquage, gardiennage et mise en fourrière véhicules automobiles ainsi que commerce tous objets et textiles pouvant être utilisés pour la sécurité de l'activité économique automobile ou autre.

AL581130089

CESSION

Maître Aurélie Pouviaud,
Notaire à Fours (Nièvre),
13 Route de Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me POUVIAUD, notaire à FOURS, le 17/02/2021, enregistré le 02/03/2021 au service de l'enregistrement de NEVERS, dossier 2021 288 réf. 5804P012021N00112, 1°) M. Salah OUNAÏES, né à TINJA (Tunisie), le 01/06/1943, dt à DEVAY (58300), 2 ch. du Petit Clou, 2°) M. Najib OUNAÏES, né à DECIZE (58300), le 18/09/1969, dt à DECIZE (58300), 33 rue de la Pie Verte, 3°) M. Stéphane OUNAÏES, né à DECIZE (58300), le 22/01/1971, dt à DECIZE (58300), 2 rue des Pêcheurs, 4°) M. Adrien OUNAÏES, né à DECIZE (58300), le 11/12/1995, dt à DECIZE (58300), 1 rue de la Croix Voisin, ont cédé un fonds de commerce de bar-restaurant, plats à emporter, exploité à DECIZE (58300), 20 Rte de Champvert, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°381422237, à la SARL LA CHOPE, société à responsabilité limitée au capital de 7.800,euros, ayant son siège social à DECIZE (58300), 20 rte de Champvert, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°449870872. Cette vente a été consentie moyennant le prix de 15.000,00euros, avec entrée en jouissance rétroactive au 18/01/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, en l'étude de Me POUVIAUD, notaire à FOURS (58250), 13 Rte de Decize.

Pour avis et mention, Me POUVIAUD.

AL581130072

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LD QUALITE

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
76 rue Jean Gautherin
58000 Nevers
RCS Nevers 830.469.912

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01 mars 2021, il a été décidé :

- de modifier l'objet social de la société par ajout de l'activité principale suivante : Achat, vente et distribution en vente à domicile, marché, magasin, et sur internet de produits alimentaires, non alimentaires, et accessoires à destination des animaux de compagnie.

- d'augmenter le capital social de 1000 euros à 6000 euros par création de 50 actions nouvelles de 100 euros chacune et de même catégorie, souscrites et libérées en totalité.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL581130039

CABINET INFIRMER DE LA FONDERIE

Société Civile de Moyens
au capital de 400 €
Siège social : 4, rue du 4 Septembre
58600 FOURCHAMBAULT
804 517 712 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE GERANT

GERANCE A COMPTER DU 10.02.2021

Ancienne mention :

- Monsieur Mathieu MORISSE demeurant à BAUGY (Cher) – 4, Chemin des Vignes

- Madame Yasmina ROCHE demeurant à MARZY (Nièvre) – 2, impasse du Caillat Corcelles

- Madame Caroline CUSCUNA, demeurant à POUGUES-LES-EAUX (Nièvre) – 106 B avenue de Paris

- Madame Laurène OUHYANN, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre) – 22, rue des Bertranges

- Madame Sophie DIAS, demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) – 59 B route de Trangy

Nouvelle mention :

- Madame Laurène OUHYANN, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre) – 22, rue des Bertranges

- Madame Sophie DIAS, demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) – 59 B route de Trangy

Pour avis et insertion

AL581130091

NON DISSOLUTION

L'AUBERGE DES BERTRANGES

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 €
Siège social : Le Bourg – 58700 MURLIN
451 972 723 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une décision du 17/01/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

AL581130071

DISSOLUTION LIQUIDATION

RDV GRIP

SARL en liquidation
au capital social de 1000 Euros
Siège social : 20 Boulevard de la République
58200 COSNE-SUR-LOIRE
SIREN 789 046 489 R.C.S. NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 31 Août 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Août 2018. Mme Martine DE VADDER demeurant 20 Boulevard de la République 58200 COSNE-SUR-LOIRE, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 20 Boulevard de la République 58200 COSNE-SUR-LOIRE.

Pour avis.

AL581129983

LA GRANDE MAISON DU MORVAN

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social : Les Granges,
58140 ST MARTIN DU PUY
Siège de liquidation : Les Granges,
58140 ST MARTIN DU PUY
RCS NEVERS 811 450 881

L'Assemblée Générale réunie le 20 février 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Angélique COLLARDEY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL581130055

JUDEAU LOISIRS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 120 000 euros
Siège : 22-24 Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Siège de liquidation
22-24 Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
385 023 569 RCS NEVERS

L'AGO du 19/02/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrick JUDEAU, dmt Le Petit Bois Dieu – 18240 SURY-PRES-LERE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateu

AL581130061

MENUISERIE DE BOURGOGNE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 3 000 €
Siège social : Zone d'Activité Economique
6, rue François Archer
58270 SAINT BENIN D'AZY
487 451 098 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 08/03/2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Michel LOISY dt à BEAUMONT SARDOLLES (58) – Grand Lugues a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL581130067

SCI DE LA VALLEE BOIVIN

SCI au capital de 1000 €
Siège social
59 rue de Gérigny
ZA des Bertranges
58400 La Charité-sur-Loire
500 359 138 RCS de Nevers

L'AGE du 31/12/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. ESBERT Daniel, demeurant 400 route des Bertranges, 58400 Raveau, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers.

AL581130082

JURI 4, société d'avocats
56, bd Gustave-Flaubert
63000 Clermont-Ferrand.

PHARMACIE BUREAU

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 150 000 euros
Siège social
24 Quai Lacharme 58340 CERCY LA TOUR
Siège de liquidation
24 Quai Lacharme 58340 CERCY LA TOUR
494 563 513 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Madame Martine BUREAU, demeurant La Levée de la Canne 58340 CERCY LA TOUR, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 24 Quai Lacharme – 58340 CERCY LA TOUR.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.Le Liquidateur

AL581130085

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/01/2021, il a été constitué une EURL dénommée : Setup-Online; Siège social : 4 La Girarderie 58220 PERROY; Capital : 500 €; Objet social : Le conseil en informatique, ainsi que la réalisation de prestations y relatives; la vente de biens neufs ou d'occasion en magasin spécialisé. Gérance : M MUNOZ ALARCON Aurélien demeurant 4 La Girarderie - 58220 PERROY. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581129942

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15/02/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL DE LA CHATAIGNERAIE

Siège social : 55 Impasse des Berthiers 58450 NEUVY SUR LOIRE

Objet : exploitation agricole et commercialisation de produits agricoles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 32 000 euros

Gérance : Fanny PARSIGNEAU, demeurant 5 rue des Maurepas, 18240 Savigny en Sancerre et Jean-Jacques PARSIGNEAU, demeurant 55 Impasse des Berthiers, 58450 Neuvy sur Loire

Immatriculation : Au RCS de NEVERS

AL581129987

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

BONORON PEPINIERES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500,00 euros
Siège social : Bonin
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Montsauche-Les-Settons du 01/03/2021, il a été constitué, pour 99 ans, une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée « BONORON PEPINIERES», dont le siège est fixé au lieu-dit « Bonin » 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS.

Objet : exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

En particulier, la société peut notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole, prendre à bail tous biens ruraux, exploiter les biens dont les associés sont locataires ou propriétaires et qui auront été mis à sa disposition et vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.

Capital : 7 500 €

Gérance : Monsieur Jean-Christophe BONORON demeurant lieu-dit «Bonin» 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, nommé pour une durée illimitée.

Cession de parts : L'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis, La gérance

AL581130036

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 03.03.2021, il a été constitué une SASU dénommée : Management et Emplois des Chantiers (M.E.C.).

Capital : 100€.

Siège : 13 rue de la Promenade - 58120 – Château Chinon Ville.

Objet : conseil en bâtiment.

Durée : 99 ans.

Président : M. EL JAMOUDI Abdellah, né le 08/12/1968 à Casablanca (MAROC), demeurant au 5 Rue des Tanneries 58120 Château Chinon Ville, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne droit à la participation aux assemblées et aux votes.

Transmission des actions : cessions libres.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581130048

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BS INVEST ; Siège social : 2, Le Bois de l'Ane - 58310 SAINT-VERAIN ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 500 € ; Co-Gérance : M. Sébastien BORDIER dt à SAINT-VERAIN (58) - 2, Le Bois de l'Ane et Mme Sylvie BERTHOMIER dt à NEVERS (58) – 79, rue des Chauvelles ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL581130056

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 Février 2021, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA ACH » dont le siège social est sis 141 les grappes – 58160 LA FERMETE.

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le Président

AL581130058

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 février 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination :

OLIVIER VIROL CONSEIL

Capital social : 2.000 €

Siège Social : 7 Rue de la Fontaine du Loup 58800 MARIGNY-SUR-YONNE

Objet : conseil et assistance aux entreprises.

Durée : 99 années

Président : M. Olivier VIROL, demeurant 7 Rue de la Fontaine du Loup 58800 Marigny-sur-Yonne

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Le représentant légal.

AL581130063

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2021 à SAINT HILAIRE FONTAINE (58), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS CHAMPLEVOIS ENERGIE

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 3 000 euros

Siège social : 6, Route de Tingeat – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE.

Objet : La société a pour objet : la production et la commercialisation de biogaz, d'électricité et de chaleur par le procédé de méthanisation.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Président : M. Adrien RAULT, demeurant Le Bas de FOURS – 58250 FOURS

Vice-Présidents : M. Alexis RENIER, demeurant 24, rue de TINGEAT – 58300 CHARRIN et M. Léo RENIER, demeurant 5, Route de TINGEAT – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE

Directeurs généraux : M. Alain RENIER, demeurant 6, Route de Tingeat – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE et M. Jean-Luc RAULT, demeurant Le Bas de FOURS – 58250 FOURS

Immatriculation : RCS NEVERS

Admission aux assemblées et droits de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément de cessions d'actions soumis à l'assemblée générale extraordinaire

AL581130064

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/03/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

DENOMINATION : CHAMARD MORIN

Objet social : Location immobilière

Siège social : 13 Rue de l'industrie 58440 MYENNES

Capital : 200 euros

Gérance : M ROMAIN-CLAUDE CHAMARD et JULIE MORIN demeurant 13 Rue de l'industrie 58440 MYENNES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581130069

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LE FOURNIL DES PROMENADES

Forme sociale : SAS

Capital social : 10 000 €

Siège social : 36, rue Delangle – 58210 VARZY

Objet social : Activités de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glacier, chocolatier, sandwicherie - Activité de traiteur - Fabrication et vente de plats à emporter - Achat, vente de petite épicerie, journaux et magazines

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Guillaume RABIGOT dt à COURCELLES (58) – 17, rue des Ecoles - Chivres

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL581130073

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI LISA ; Siège social : 61, rue des Gravières – 58320 POUGUES LES EAUX ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : la société GF 57 (812 836 724 RCS NEVERS) sise à POUGUES LES EAUX (58) – 61, rue des Gravières ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL581130074

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 10/03/2021 à LIVRY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL ;

Dénomination : MEG ;

Siège : Chemin de la Personnerie Precy 58240 Livry

Durée : 99 années ;

Capital : 1000 € ;

Objet : L'Hôtellerie ; L'Hôtellerie ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Agrément : Les parts sociales ne peuvent être transmises à titre onéreux ou gratuit à quelque personne que ce soit qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Gérante : Madame Géraldine MARTIN, Née le 08/09/1977 à Le cateau Cambrésis (59) ; Demeurant au B&B 83 Rue de la République 30900 NIMES ; Nationalité Française

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL581130083

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 15 mars 2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : PARAY MEDIC. Capital : 1 000,00 euros. Siège : 23 rue Louis Vicat, 58000 NEVERS. Objet : Acquisition, prise a bail, conservation, administration, gestion, mise en location de biens immobiliers; Réfection, rénovation, réhabilitation de tout immeuble, réalisation de travaux de transformation, amélioration, installation nouvelle conforme a leur destination; Mise a disposition a titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la société ou l'un des associés; Toute opération financière, mobilière ou immobilière directement ou indirectement rattachée a cet objet social, n'affectant pas la société. Durée : 99 ans. Gérance : Mme DUMORTIER Marie Dolly Régine demeurant 23 rue Louis Vicat, 58000 NEVERS. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581130086

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4/03/2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :P&B LODGE

Objet social : la société a pour objet, dans la limite des opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial :l'acquisition, la construction de tous immeubles, l'administration, l'entretien, l'aménagement, la gestion, la location de ces immeubles. Et plus généralement : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Siège social : Les Ranviers 58350 CHASNAY

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur Bérenger DELBECQ et Madame Pauline, Jeannine, Suzanne GILBERT demeurant Les Ranviers 58350 CHASNAY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58)

Pour avis.

AL581130087

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 04/03/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination : HOLDING POTIER

Siège social : Boussegré 58140 LORMES

Capital : 1000 €

Activités principales : la fourniture de tous services et conseils aux entreprises, notamment en matière commerciale, administrative, informatique, sociale, etc…; l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières par la prise de participation ou n'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles ou immobilières ; la participation de la société à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation

Durée : 99 ans

Président : M. POTIER Eric Boussegré 58140 LORMES

Cession d'actions : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL581130092

YONNE

SUCCESSION

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 5 septembre 2006, Monsieur Pascal Michel JOURDAIN, en son vivant retraité, demeurant à ARCES-DILO (89320) 30 grande rue, décédé à ARCES-DILO (89320) (FRANCE), le 9 novembre 2018, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Névine GOUBERT, Notaire à NEUILLY SUR MARNE, suivant procès-verbal en date du 20 juin 2019, suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel établi par ledit notaire le 4 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florent TELLIEZ, notaire à DOUAI, référence CRPCEN : 59104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891130141

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/03/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SELAS PHARMA SEL LA GUILLAUMEE** Ctre Cial la Guillaumée Monsieur Dreyfus Christian 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. RCS Auxerre 479507568. CIP 4167.

AL891130121

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/03/2021 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Nuri YUREKLI** Appartement, 93-6 rue Jean de la Fontaine 89200 Avallon. RCS Auxerre 508056744. CIP 4396.

AL891130122

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/03/2021 arrêtant le plan de sauvegarde sur 8 ans de la **Sàrl à associé unique TRANSPRIMA** 60 ter rue de Lyon 89200 AVALLON (transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, conducteur compris, garde de véhicules, achat et vente de véhicules). RCS Auxerre 832896609. CIP 4309. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL891130123

NOMINATION

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

AVIS DE MODIFICATION

DISTAR

Société par actions simplifiée au capital de 114 336,75 euros

Siège social : 1, rue Guillaume des Barres, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD

419 463 021 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er mars 2021, Nelson HURUGUEN, demeurant à LAGNY-SUR-MARNE (77400), 26 rue Saint Paul, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Eric AMISSE, démissionnaire.

Il a été mis fin au mandat de Directeur Général de Martine AMISSE.

POUR AVIS. Le Président

AL891130116

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FVB EQUIPMENT
SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social : 4 rue Schotten
91560 CROSNE
530 502 921 RCS EVRY

Le 18 janvier 2021, l'AGE de la société dont le gérant est M. Sjoert VAN BEEMEN, 5 Chemin des Lames - Lingoult - 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS a décidé de transférer le siège social au **5 Chemin des Lames - Lingoult 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS**. En conséquence, la société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

AL891130073

HERVE CHAMON

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 1 C CHEMIN DES HATES 89800 MALIGNY 491 994 331 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 26 février 2021, l'associé unique a décidé : - de transférer le siège social du 1 C CHEMIN DES HATES, 89800 MALIGNY au 14 Rue Chanteprime 89800 MALIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL891130124

GFR NOTRE DAME D'ARBAULT

Groupement Foncier Rural au capital de 971 434,32 €. Siège social : 3 rue d'Arbault - 89460 CRAVANT. 353 512 585 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2021 a décidé de transférer le siège social à BAZARNES (Yonne – 89460), Ferme du Bouchet, Cidex 800B, chez M. Lionel DROIN. Pour avis, la gérance.

AL891130132

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

DISTRIBUTION SERVICE
SAS au capital de 300 000 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 832 901 441

Aux termes du PV d'AGE du 01/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social de MAILLOT (89100) 21 Rue de l'Europe au 2 rue des moulins des arts (78550) HOUDAN à compter du 01/03/2021.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de VERSAILLES

Pour avis, La Présidence

AL891130149

MODIFICATION DE CAPITAL

CHOCOLATS ET CONFISERIES DISTRIBUTION

Capital social

Dénomination : CHOCOLATS ET CONFISERIES DISTRIBUTION. Forme : SARL. 5000 euros à Siège social : LES CLAIRIONS, 89000 AUXERRE. 534667746 RCS d'Auxerre Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 2 février 2021, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 5000 € à 500000 euros. L'associé unique comme conséquence de l'augmentation de capital décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts : Article 6 - Apports. Il est ajouté le paragraphe supplémentaire suivant : Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 février 2021, une somme de 495 000€ prélevée sur le poste « autres réserves » a été incorporée au capital. Article 8 - Capital. Le capital social est fixé à la somme de 500 000 € et divisé en 5 000 parts de 100 € chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 5 000 attribuées à l'associé unique.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL891130148

ADDITIF

SASU UMA DEVI

ADDITIF à l'annonce parue dans TERRE DE BOURGOGNE N° 1602 du 30/10/2020 concernant SASU UMA DEVI, 13 Centre Commercial des Chamos Plaisants, 89100 SENS, ajouter à l'objet : boissons alcoolisées et non alcoolisées.

AL891130143

CONVOCATION

ALYSÉ

Société Coopérative Agricole
à capital variable
3 rue Jules Rimet – 89400 MIGENNES
Agrément n° N14036 -
RCS Sens : 778 119 818

Assemblées de section

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section par visio-conférence qui auront lieu :

Lundi 22 mars 2021 à 10 heures - Section Aube

Mardi 23 mars 2021 à 10 heures- Section Côte d'Or

Mercredi 24 mars 2021 à 10 heures - Sections Loiret - Cher

Jeudi 25 mars 2021 à 10 heures - Sections Nièvre et Yonne

Un envoi par mail sera réalisé dans la semaine du 15 au 19 mars où il vous sera communiqué les liens. De plus, les liens des 4 assemblées seront sur notre site www.alyse-elevage.fr et sur la page facebook Alysé élevage. Vous pouvez également nous le demander par mail à lbo@alyse-elevage.fr

L'ordre du jour :

· Mot du Président

· Lecture du rapport moral

· Rapport d'activité pour l'exercice clos le 31/12/2020

· Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 22 Avril 2021

· Élection des représentants de la section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du jeudi 22 Avril 2021

11 h00 : Webinaire sur : **les prairies multi espèces, une diversité de solutions pour s'adapter au changement climatique.** (intervenants Didier Deleau d'Arvalis ou Yvan Lagrost de la Chambre d'Agriculture du Cher).

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu en visio-conférence le :

Jeudi 22 avril 2021 en visio-conférence à 10 h.00

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2020
Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice,
Quitus aux administrateurs,
Affectation du résultat de l'exercice 2020,
Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration,
Indemnité globale du conseil d'administration,
Pouvoir au président,
Questions diverses.
Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.
Le Président du Conseil d'Administration
Nicolas MICHAUD

AL891130107

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Madame BON Audrey née le 08/04/1993 à 89200 AVALLON demeurant 11 les avillons, hameau, 89270 MAILLY-LA-VILLE agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de CHAVARD.

AL891130117

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Anne-Gaëlle LECOUR
Avocat au Barreau de SENS
4-6, boulevard du Mail –
89100 SENS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Sur la Commune de VILLEPERROT (Yonne – 89140) – 29, rue de Sens

Un pavillon d'habitation comprenant au 1er étage : entrée, salon-séjour (avec cheminée), 2 chambres, salle d'eau et WC / au rez-de-chaussée : cuisine, 1 chambre avec coin douche, chaudière, garage, terrasse et jardin.

Formant le lot n°5 du lotissement

cadastré section ZN n°48, d'une contenance totale de 00ha 14a 98ca

Le bien est occupé par son propriétaire.

MISE A PRIX : 30.000 € outre charges et frais

VISITES SUR PLACE : LUNDI 03 MAI 2021 A 14H00

ADJUDICATION LE MARDI 11 MAI 2021 A 11h00

Tribunal Judiciaire de SENS – 1 rue du Palais de Justice – 89000 SENS

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :

- Société d'Avocats CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAËLLE LECOUR 4-6, boulevard du Mail – 1er étage – 89106 SENS CEDEX Tél. : 03 86 83 00 18

- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°20/00726

- Sur les sites internet : www.axiojuris.com

AL891130033

MODIFICATION DE STATUTS

STATION DE L'ARMANCE

TRANSFORMATION D'UNE SARL A ASSOCIE UNIQUE EN SASU

SARL à associé unique au capital de 7 622,45 €

Siège social : 151, route Nationale – 89560 COURSON LES CARRIERES

RCS AUXERRE : 390 027 332

En date du 01 mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transformer la société en SASU sans création d'un être moral nouveau à compter du 01/03/2021. En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés.

A été nommé Président, Monsieur José CARVALHO, demeurant 151 route Nationale à COURSON LES CARRIERES 89560, à compter du 01/03/2021.

Modification au RCS d'AUXERRE

AL891130066

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AUGMENTATION DE CAPITAL + NOMINATION CAC

AOC DEVELOPPEMENT, SARL, ancien capital : 1.220.000 € - nouveau capital : 1.500.600 € Siège social : 25 rue des Isles Zone Artisanale Terres du Canada - 89470 MONETEAU, 503.560.799 RCS AUXERRE Le 30/09/2020 l'associé unique à décidé : - d'augmenter le capital social, par incorporation de réserves, d'un montant de 280.600 € afin de le porter de 1.220.000 € à 1.500.600 €, par élévation de la valeur nominale des cations qui sera portée de 10 € à 12,30 €, par prélèvement de pareille somme sur le compte «Autres Réserves» , et de modifier les articles 6 et 7 des statuts. - de nommer le CABINET MORIZE AUDIT, sis 66 ter rue Théodore de Bèze 89000 AUXERRE, 428.770.788 RCS AUXERRE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2026, appelée à statuer sur les comptes clos en 2025. Mention sera portée au RCS d'AUXERRE. Pour avis

AL891130102

METROLA

Société à responsabilité limitée
au capital de 81.000 €
Siège social :
16-20 Rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
507 751 535 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 18 février 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée, sans que cela n'implique la création d'un être moral nouveau.

Cette déclaration entraine la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme.

Sous sa nouvelle forme la société aura pour dirigeants :

President : M. Serge VALLI, demeurant

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

FOUCHERES: Terre

4 ha 03 a 08 ca - La bonne vallee: YR-11(J)[P1]-16(K)[P1]

zonage : zone A du PLUi

BELLECHAUME - terre

4 ha 60 a 60 ca - Boulins: ZL-7(J)-7(K)-7(L)

zonage : RNU

BUSSY-EN-OTHE - terre et bois-taillis

32 ha 32 a 90 ca - Champ de la croix: ZE-136[31] - Champagne: ZE-70(J)-70(K) - La normandie: C-325-326 - La vallee des grandes pier: C-655-1302[669] - Le beau coutat: C-353 ZS-119-120-121-122-341[118] - Mille billes: ZS-81-82-83(J)-83(K)-85-89-90-92-93-94-95-96-97-98 - Sous beauvois: ZH-64-65-66-142[63]-148

- Vau pouchot: ZP-133-134(J)-134(K)-135-136-137-138-139(A)-139(B)-140

zonage : N et An du PLUi

DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis

6 ha 77 a 03 ca - La garenne: D-79

zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **par écrit au plus tard le 6 avril 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL891130151

16-20 Rue Edouard Bouthier, 89500 Villeneuve sur Yonne

Tout associé est admis aux assemblées.

Une action est égale à un droit de vote.

La cession des actions au profit de tiers est libre.

Le président.

AL891130108

S.J.B. Société d'Avocats

EXTENSION OBJET SOCIAL

PRINCE DE SAINT FRANCOIS Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros Siège social : 13 Rue du Port 89400 EPINEAU LES VOVES 388 147 647 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 17 février 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de vente sur internet d'ustensiles ménagers, d'objets d'ornement et de tous produits et accessoires liés aux navires et bateaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL891130134

GROUPEMENT FONCIER RURAL DU BOUCHET

Groupement Foncier Rural au capital de 638 455,53 €. Siège social : 3 rue d'Arbault - 89460 CRAVANT. 334 129 343 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2021 : - A pris acte de la démission de M. André DROIN de ses fonctions de gérant et a nommé pour le remplacer M. Lionel DROIN, demeurant à BAZARNES (Yonne), Ferme du Bouchet, Cidex 800 B. - A décidé de transférer le siège social à BAZARNES (Yonne – 89460), Ferme du Bouchet, Cidex 800B, chez M. Lionel DROIN. Pour avis, la gérance.

AL891130138

GAEC GALICHER

GAEC agréé au capital de 188 328,00 €, Siège social : Les Manceaux - 89130 MÉZILLES, 403 616 923 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale du 9 mars 2021, la collectivité des associés a décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL GALICHER. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 188 328,00 €. Siège social : Les Manceaux - 89130 MÉZILLES. Durée : Jusqu'au 24 janvier 2046. Gérant : M. Noël GALICHER, demeurant à MÉZILLES (Yonne), les Manceaux, M. Nicolas GALICHER, demeurant à MÉZILLES (Yonne), les Mahougeots et M. Dominique GALICHER, demeurant à LAVAU (Yonne), 19 rue du Clos d'en Haut. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL891130139

V.M TRANSPORT LOGISTIQUE

SARL au capital de 4.000 €
Siège social
21 AVENUE DES CERISIERS
89140 PONT-SUR-YONNE
893 190 736 RCS de SENS

Le 01/03/2021, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social comme suit : Transport routier de marchandises, manutention, déménagement national et international, logistique, débarras de chantier, location de camion avec Conducteur, acheminement du courrier.. Modification au RCS de SENS

AL891130144

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

S.J.B. Société d'Avocats

GROUPEMENT FORESTIER DU PUY DE COUTURAS

Groupement forestier
au capital de 202 757,19 euros
Siège social : 89560 OUANNE
317 274 538 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Marie-Lucie JOZON, co-gérante, intervenu le 14 octobre 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Madame Christine DUFOUR et Monsieur Philippe JOZON sont maintenus dans leurs fonctions de co-gérants. Aux termes de cette même délibération, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de 89560 OUANNE au 1 rue du Lavoir – Les Chocats – 89580 COULANGERON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL891130156

VENTE

S.J.B. Société d'Avocats

VENTE DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (YONNE) du 26 février 2021, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1, le 2 mars 2021, dossier 2021 00007485, référence 8904P01 2021 A 00360, - La Société MONTAGE ET INSTALLATION DE RESEAUX ACIER – M.I.R.A., Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 EUROS Dont le siège social est 29, rue du Puits Noblot 89600 CHEU Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 521 545 574 RCS AUXERRE a vendu à : - La SOCIETE DAIAN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 EUROS Dont le siège social est 86 Bis Rue Georges Pompidou - 89700 TONNERRE Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 751 439 225 RCS AUXERRE Un fonds de commerce de travaux, installation, entretien sanitaire, plomberie, chauffage, création, modification, installation gaz en tuyauterie acier, mise en route et SAV chaudière pour le compte des différents fabricants d'appareils de chauffage, connu sous l'enseigne de M.I.R.A. sis et exploité 29, rue du Puits Noblot 89600 CHEU, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 521 545 574 RCS AUXERRE, SIRET 521 545 574 00019, APE 4322A. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er MARS 2021. Le fonds acquis a été immédiatement transféré 8 bis Rue des Capucins – 89600 SAINT FLORENTIN. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 8 200 EUROS. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

AL891130091

CESSION

CESSION D'OFFICINE DE PHARMACIE

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 avenue Pompidou, le 26 février 2021, enregistré au service de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 4 mars 2021, dossier 2021 00007852, référence 8904P01 2021 N 00199, a été constatée la cession,

Par :

Monsieur Bernard Jean Michel DUGOURGEOT, pharmacien, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330), 60 Rue du Bois Frileux, né à VILLEMOMBLE (93250), le 25 février 1955, veuf de Madame Claudine Françoise LEMARIE,

Monsieur Alexandre Julien DUGOURGEOT, manager, demeurant à SAINT-MANDE (94160), 10 Rue des Vallées, né à AUXERRE (89000), e 13 octobre 1986, célibataire,

Madame Elodie Julie DUGOURGEOT, préparatrice en pharmacie, demeurant à SERRIS (77700), 45 Cours du Danube, Appartement 112, née à AUXERRE (89000), le 21 août 1988, célibataire,

Au profit de la société dénommée PHARMACIE LEA BONNOTTE, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 12.500,00 €, dont le siège est à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330), 7 Place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 893 234 021 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS (89100),

De l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Bernard DUGOURGEOT, sus nommé, à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330), Place de la Mairie, sous le numéro SIRET 379 844 822 00013,

Moyennant le prix principal, hors marchandises, de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels, pour la somme de SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SIX CENT VINGT EUROS (776.620,00 EUR),

- aux éléments corporels, pour la somme de VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS EUROS (23.380,00 EUR).

Entrée en jouissance : 1er mars 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial sus nommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL891130104

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à COULANGES LA VINEUSE du 29 janvier 2021 et à ROANNE du 8 février 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 11 février 2021, sous la mention Dossier 2021 00005124 référence 8904P01 2021 A 00358 Madame Danielle FAUVIN demeurant à L'ISLE-SUR-SEREIN (Yonne) - 7 Rue des Frères Horteur née le 26 juillet 1958 à MAISONS-LAFFITTE (Yvelines) a vendu à la société SELARL PHARMACIE DE VINCELLES société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital social de 100.000 EUROS, dont le siège social est à VINCELLES (Yonne) - 151 Grande Rue, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 882 254 980 les éléments du fonds de commerce d'officine de pharmacie lui appartenant, situé et exploité à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne) - 44 rue Marcel Hugot, moyennant le prix de 80.000 EUROS. Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 1er février 2021. Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu à COULANGES LA VINEUSE (Yonne) - 44 Rue Marcel Hugot, dans les dix jours des publications légales. L'adresse de correspondance est fixée chez ACTIS AVOCATS - Société d'Avocats à ROANNE (Loire) - 14 rue Moulin Paillasson. POUR AVIS.

AL891130154

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LES JOLIS BOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 44.255,95 €
Siège social : Chemin de la Baillie
89380 APPOIGNY
422 374 660 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 4 mars 2021, l'associé unique a :

- nommé en qualité de gérant : M. Charles MEMOUNE, demeurant 16 rue Ernest Deloison 92200 NEUILLY SUR SEINE en remplacement de M. Jean DIOLOT, démissionnaire.

- pris acte de la démission de Mme Martine DIOLOT de ses fonctions de Co-gérant.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Pour avis.

AL891130112

S.J.B. Société d'Avocats

GAEC BREUILLÉ ELEVAGE CAPRIN DES CHOCATS

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun au capital de 85 100 euros
Siège social : Les Chocats - 89520 LEVIS
480 491 604 RCS AUXERRE

DEMISSION CO-GERANTE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 31 décembre 2020, il a été pris acte de la démission de Madame Anne-Marie BREUILLÉ de ses fonctions de co-gérante à effet du 31 décembre 2020. Messieurs Gilles et Frédéric BREUILLÉ conservent leur mandat de cogérant.

AL891130115

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de l'AGO du 30/12/2019 de la société FLEURY IMMO SASU au capital de 1 000 euros, 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT - 790 007 157 RCS SENS.

Il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de SARL BDO IDF commissaire aux comptes titulaire et de SAS DYNA AUDIT commissaire aux comptes suppléant, en vertu de l'article L227-9-1 du code de commerce.

Pour avis. Le président.

AL891129633

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVA Conseil - Conseil Vigne & Vin

Avocats Vignet Associés
SCP d'Avocats Inter-Barreaux
1 place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tél. 03 86 52 60 00

HOSTELLERIE DES CLOS

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 501 400 Euros
SIEGE SOCIAL
CHABLIS (Yonne) 10 rue Ernest Renan
440 812 014 RCS AUXERRE
SIRET : 440 812 014 00023

L'AGO du 15/03/2021 a pris acte de la démission d'un co-gérant à effet rétroactivement du 31/12/2020 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. En outre, le domicile de la gérante, anciennement publié à VILLY (89800) 5 rue Saint Etienne, est modifié pour être porté à CHABLIS (89800) 10 rue Ernest Renan. ANCIENNE MENTION PUBLIEE GERANTS : Mme Noémie VIGNAUD demeurant à VILLY (89800) 5 rue Saint Etienne M. Christian TINEL demeurant à CHABLIS (89800) 10 rue Ernest Renan NOUVELLE MENTION GERANTE : Mme Noémie VIGNAUD demeurant à CHABLIS (89800) 10 rue Ernest Renan

AL891130155

DISSOLUTION LIQUIDATION

TAXI MILLOT

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 3, rue du Vallon
89400 CHENY
R.C.S. AUXERRE 512 688 607

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 30 janvier 2019, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donnée quitus au Liquidateur, **Madame Michèle MILLOT** demeurant à CHENY (89400), 3, rue du Vallon, déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 janvier 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre

Pour avis,

Le liquidateur.

AL891130070

SCI MAGIC

Société Civile Immobilière
Au capital de 91.469,41 euros
Siège social : 20 Rue d'Orbigny – CHAMPIEN
89200 PONTAUBERT
RCS AUXERRE – SIREN 421 944 596

Par assemblée générale extraordinaire en date du 07.03.2021 la société a décidé sa dissolution anticipée à compter du 07.03.2021 et désigné Madame Virginie DESAINT, gérante, demeurant à SAINT GERMAIN DES CHAMPS (89630), 1 Chemin du Moulin, hameau de Montigny, en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à SAINT GERMAIN DES CHAMPS (89300), 1 Chemin du Moulin, hameau de Montigny,

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis et mention

AL891130103

ASI & ASSOCIES

SASU au capital de 500 €
Siège social :
1 Bd Des Noyers Pompons
89100 SENS
539717165 RCS de SENS

Par AGE du 01/01/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/01/2021. M. ABDERRAHMAN IS IDENE 20 Rue Cantorbery 89100 SENS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL891130105

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HOLDING DU BUISSON, SPFPL DE VETERINAIRES, SARL société en liquidation, au capital de 12000 €. Siège social : BUISSON DES CAVES, 89240 VILLEFARGEAU. 804926848 RCS d'Auxerre. Aux termes d'une décision du 24/11/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Hélène HURE demeurant 1 les Clercs, 89130 Fontaines et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du AUXERRE.

Le liquidateur.

AL891130109

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JEANNOT AND CO Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 700 euros Siège : 2 Boulevard Davout, 89000 AUXERRE Siège de liquidation : 32 Rue des Vignes Blanches – 89113 CHARBUY 433 935 228 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale réunie le 22 février 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2020, déchargé Monsieur Michel LOURDIN, demeurant 32 Rue des Vignes Blanches – 89113 CHARBUY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL891130113

AVIS

BRUNO COTHENET CONSEIL
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social :
26 Rue des Célestins, 89100 SENS
Siège de liquidation :
9 Rue Argence - 10000 TROYES
842 687 527 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Bruno COTHENET, demeurant 9 Rue Argence - 10000 TROYES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue Argence - 10000 TROYES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL891130118

AVIS

BRUNO COTHENET CONSEIL
Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 Rue des Célestins,
89100 SENS
Siège de liquidation : 9 Rue Argence - 10000 TROYES
842 687 527 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 10/02/2021, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bruno COTHENET, demeurant 9 Rue Argence - 10000 TROYES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2020. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL891130120

SCI GPLP

L'AGE de SCI GPLP, SCI au capital de 500€, 41 rue pasteur, 41 rue pasteur, 89340 Villeneuve La Guyard, 820 112 407 RCS Sens a décidé, le 9/3/2021, la dissolution anticipée de la société, au 9/3/2021, désigné liquidateur Mme Ipek Lucia, chez Mr Lavrador Araujo Miguel 29B Boulevard Henri Dunant, B 1 étage, 91100 Corbeil Essonnes et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens

AL891130125

SCI GPLP

L'AG de SCI GPLP, SCI au capital de 500€, 41 rue pasteur, 89340 Villeneuve la Guyard, 820 112 407 RCS Sens, a approuvé, le 10/3/2021, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 10/3/2021. Mention au RCS de Sens

AL891130126

SCI LES PINS BLEUS

capital social de 3334,00 €,
siège social :
11 boulevard du 11 novembre
à AUXERRE (89000),
RCS Auxerre n° 424053098

Le 6 mars 2021, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la société. M. Bernard BOILEAU, 11 boulevard du 11 novembre à Auxerre, a été nommé liquidateur et fixé le siège de liquidation à la même adresse. Les démarches de liquidation seront faites au Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL891130128

GROUPEMENT FORESTIER DES ARRAULTS

Société civile au capital de 120.000 €.
Les Dalibeaux 89130 MEZILLES
RCS AUXERRE 316 917 137

Clôture de liquidation

Aux termes d'un PV d'AGE du 12/03/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs :

- Madeleine COUTANCE, dt rte de Marrault Les Panats 89200 AVALLON

- Philippe LAVOLLEE, dt à Beauregard 89130 MEZILLES

- Hugues de ROYER-DUPRE dt Les Dalibeaux 89130 MEZILLES

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

APC BOURGOGNE SARL

Liquidation Judiciaire du 18/06/2019

Espace Cristal Rue de la Gaillarde- 89100 SAINT-CLEMENT

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 9 mars 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891130110

au titre de la procédure suivante :

LCF EXTREME ELAGAGE SARL

Liquidation Judiciaire du 19/03/2019

15 rue du Moulin 89140 VILLEMANOCHE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 mars 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891130127

au titre de la procédure suivante :

AU P'TIT COIN D'CUY SAS

Liquidation Judiciaire simplifiée du 19/11/2019

17 rue du Professeur Ramon 89140 CUY

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 mars 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891130130

de leur gestion, les ont déchargé de leur mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 12/03/2021.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL891130142

GSCF

SCI au capital de 304.90 €uros
Siège social
1 Route de Bonnard 89400 CHENY
RCS 382 186 526

Société en liquidation amiable

Liquidateur amiable : SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Maître Alexandre BORTOLUS

Aux termes d'une consultation écrite en date du 1er mars 2021, les associés après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL891130152

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 mars 2021 à BEON, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SARL SOLEIL GAGNANT. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Production d'énergie photovoltaïque. Capital social : 2 500 euros. Siège social : 1 chemin de Vaussauge - 89410 BEON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Monsieur Patrick ROY demeurant 1 chemin de Vaussauge - 89410 BEON. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL891130111

S.J.B. Société d'Avocats

SCI MARCHELLI IMMO

Constitution SCI

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERCEY (Yonne) du 4 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI MARCHELLI IMMO Siège social : Route Nationale n°7 – 89360 PERCEY Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Tony MARCHELLI, demeurant 6 Rue Guindard – 89360 VILLIERS VINEUX Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891130114

CONSTITUTION GFA BOUDARD

Le 12 Août 2020, par acte authentique reçu par Me Marc GANDRE, Notaire à TONNERRE (89700), il a été constitué la société dont les caractéristiques sont énoncés ci-dessous:

Raison sociale : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE dénommé «GFA BOUDARD»

Objet social : Propriété, jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole.

Siège social : 1 Rue du Château, Vaulichères, 89700 TONNERRE

Capital : 355.200,00euros

Gérance : Monsieur et Madame Philippe BOUDARD demeurant ensemble 1 Rue du Château, Vaulichères, 89700 TONNERRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis et mention

AL891130119

CUMA DE LA RIVE DU LOING

Suivant acte sous seing privé en date du 08/03/2021, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole à capital variable dénommée «Cuma de la Rive du Loing».

Son siège social est établi chez Frédéric Sonveau, les Libaux 89220 Saint-Privé.

Elle sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Le président

AL891130129

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOUCY (Yonne) du 6 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI PIERRES DE PUISAYE. Siège social : 26 LD Les Avenières, 89130 TOUCY. Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Jonathan LAFARGE, demeurant 26 les Avenières – 89130 TOUCY, et Madame Sophie GAY, demeurant 26 les Avenières – 89130 TOUCY. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891130131

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA MÉTHASOL. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exploitation et la gestion d'unités de méthanisation dans les conditions de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime et dans ce cadre, la production et la vente de gaz méthane ou de dérivés, la production et la vente de digestats, ainsi que la production de toutes énergies renouvelables ne faisant pas perdre la nature agricole de l'activité juridique de la société. Capital social : 12 000 €. Siège social : Les Manceaux - 89130 MÉZILLES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 12 000 €. Gérants : M. Noël GALICHER demeurant les Manceaux, 89130 MÉZILLES, M. Nicolas GALICHER demeurant les Mahougeots, 89130 MÉZILLES et M. Dominique GALICHER demeurant 19 rue du Clos d'en Haut, 89170 LAVAU. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891130133

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2021, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL DE LA MALANDRE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 18 000 €. Siège social : 3 bis rue de la Lichotte - 89560 COURSON LES CARRIÈRES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 18 000 €. Gérant : M. Gildas ANDRÉ demeurant à COURSON LES CARRIÈRES (Yonne), 30 rue du Faubourg. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL891130135

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA CHAUVÉ VANNEREAU Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 710 000 €. Siège social : Le Petit Champ du Charme, 89190 LES SIÈGES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apports de biens meubles pour un montant net de 691 679,97 €, Apport de numéraire pour un montant de 18 320,03 €. Gérants : M. Ludovic CHAUVÉ et Mme Karine VANNEREAU, demeurant tous deux Le Petit Champ du Charme, 89190 LES SIÈGES. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société comprend deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891130136

AVIS DE CONSTITUION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Mars 2021 à VILLENEUVE SUR YONNE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : PIMENT by T&R Forme : Société à responsabilité limitée Objet : Vente de produits non alimentaires en magasin et sur internet, Relooking, coaching, vide dressing, Epicerie fine, Confection de vêtement, Dépôt vente de produits non alimentaires. Capital social : 10 000 euros Siège social : 42 rue Carnot - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Gérant : M. Thomas GALLERAND et M. Romain PLASSMANN- demeurant ensemble 2 Chemin de Bel Air – La Motte-89410 BEON La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, les gérants

AL891130137

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mars 2021, à SAINT FARGEAU. Dénomination : STDR. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 3 Promenade du Grillon, 89170 St Fargeau. Objet : Cabinet de géomètre - topographe. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1500 euros divisé en 100 actions de 15 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des 3/4 des associés présents ou représentés. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Clément BEDDES 25 Boulevard Franck Pilatte - résidence Perle 06300 Nice. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Le président

AL891130145

Maître Julien MILLARD
Notaire associé à
SAINT-FLORENTIN
(Yonne), 26 rue Dilo.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 23/02/2021 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire associé à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « L2MA »

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : VARENNES (89144), 4 rue de la Berdoche.

Durée : 99 années

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Associés indéfiniment et solidairement responsable des dettes - les premiers gérants pouvant engager la société :

Monsieur Mickaël BROUSSEAU et Mademoiselle Arthémie CLOPIN demeurant à VARENNES (89144), 4 rue de la Berdoche.

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Agrément des cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire.

AL891130146

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination :
STELLA -CLEAN

Siège Social : 31 Ter Rue Henri Dunant 89100 SOUCY

Capital social : 500 €

Objet : Entretien,nettoyage et désinfection de tous locaux; Aide à domicile et soins infirmiers-Activité privée de surveillance humaine des personnes et des biens..

Durée : 99 années

Président : M. Stephen NDIVE MBUA, demeurant 31T Rue Henri Dunant 89100 Soucy

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le président.

AL891130150

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1621
VENDREDI 19 MARS 2021

Un étudiant publie des vidéos pour défendre les campagnes

Étudiant en sciences politiques à Lille et issu du monde agricole, Étienne Ducroquet a entrepris avec des amis producteurs de tourner une mini-série pour expliquer les enjeux et les beautés de l'agriculture moderne à un monde d'urbains qui ne la côtoie plus.



Photo: ©Étienne Ducroquet

Étienne Ducroquet, étudiant en sciences politiques à Lille et youtubeur.

« *Deux mondes opposés émergent. Dans les villes, les consommateurs s'insurgent de la persistance de certaines pratiques tandis que dans les campagnes, les producteurs ne comprennent plus les attentes de consommateurs de plus en plus exigeants, et parfois déconnectés du réel. Pourtant, les uns ne peuvent subsister sans les autres* ». Sur un générique digne de l'émission d'Élise Lucet, Cash investigation, qui va crescendo, la voix off dévoile l'objectif de cette vidéo : nous emmener « *à la rencontre de ceux qui nous nourrissent, et [nous] présenter à travers leur regard ce beau métier : agriculteur* ». Nous voilà rentrés dans l'univers de l'étudiant et youtubeur Étienne Ducroquet.

Offrir plus de transparence

Si l'idée d'Étienne Ducroquet, auteur de deux vidéos postées sur Youtube en janvier, n'est pas inédite, elle apparaît comme une initiative supplémentaire particulièrement bienvenue qui nous plonge dans le quotidien de jeunes ou de futurs agriculteurs. Réalisées avec un professionnalisme bluffant, ces vidéos nous font découvrir Louis Lacheré et sa réflexion sur le bien-être de ses volailles, les distributeurs de Jean-Benoît Dequidt, Mattieu Loots, un jeune installé en cultures légumières, les bovins d'Alice Parcy et ses projets d'atelier de découpe à la ferme ou encore le maraîchage de Jérôme Wavrant. Point commun de ces épisodes : tous les intervenants y expliquent avec simplicité et transparence leur système de production, qu'il soit bio ou non.

Des clivages de plus en plus marqués

Étudiant à Lille en sciences politiques depuis septembre dernier, Étienne Ducroquet n'est pas étranger au monde agricole : son grand-père était agriculteur et son père dirige une entreprise de triage mobile (Cap Semences, ndlr). Durant ses années lycée à Bapaume, il rencontre « *beaucoup d'amis du milieu agricole, des passionnés* », avec qui il fait le constat du « *manque de connaissance du fonctionnement de l'agriculture dans le monde citadin* », se souvient-il. Mais c'est pendant un cours d'anglais avec ses nouveaux camarades lillois que ce constat le frappe le plus. « *Nous devions expliquer si plus tard nous préférerions vivre en ville ou à la campagne. J'ai été surpris du clivage qui est apparu et surtout du dénigrement du monde rural, même après l'apparition du Covid-19 et la volonté de nombreux Français de se mettre au vert. Quand j'ai dit que je ne me voyais pas vivre en ville toute ma vie, on s'est un peu moqué de moi* ». Le reconfinement en fin d'année passe ensuite par là. « *À l'automne 2020, j'ai repensé à ce débat et j'ai alors décidé de rappeler quelques amis du lycée Saint-Éloi* ». Leur idée : une mini-série de vidéos pour expliquer l'agriculture moderne. Le pilote est posté le 1er janvier sur la chaîne Youtube qui porte le nom de l'étudiant lillois. Il recueille très rapidement plus de 1 800 vues. Un second épisode, où il rencontre des jeunes agriculteurs et agricultrices du Nord-Pas de Calais, est posté mi-janvier. « *Je suis parti sur le rythme d'une vidéo tous les quinze jours, j'espère pouvoir le tenir* », explique-t-il.

Un micro-trottoir pour renouer le dialogue

Selon Étienne Ducroquet, le prochain épisode de sa web série devrait être aussi « le plus intéressant », le plus proche du dialogue qu'il entend renouer entre producteurs et consommateurs. « *Avec un ami élève à Genech (Hauts-de-France), nous avons réalisé un micro-trottoir. Nous avons demandé aux consommateurs dans les rues de Lille ce que leur évoquait l'agriculture. Qu'est-ce qui leur pose question ? Quelles sont leurs préoccupations ? Souvent, ils n'en pensaient pas grand-chose…* », sourit-il. Une chose est sûre, les mêmes thèmes, les plus fréquemment médiatisés, avaient tendance à revenir : maltraitance animale, glyphosate, mais aussi revenu des agriculteurs. « *On leur a aussi parlé de leur rapport à la consommation : est-ce important de consommer local, bio ? Quelles sont les questions qu'ils aimeraient poser aux agriculteurs ? Nous avons en parallèle interviewé une dizaine d'agriculteurs, et nous utiliserons ces ressources pour recréer une sortie de dialogue virtuel* ». Un jeu de questions-réponses pourtant simple, mais auquel nous ne jouons, de toute évidence, plus assez.



Photo: ©Étienne Ducroquet

Étienne Ducroquet poste des vidéos pédagogiques sur l'agriculture sur sa chaîne Youtube.

Lucie De Gusseme